34me Année — N° 11,873 (6 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (6 Pages) Samedi 7 Février 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Adresser tout ce qui concerne l'Administration à M. O. Randolet
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTION
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction
35, Rue Fontenelle, 35
TÉLÉPHONE : N° 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... Bureau du Journal, 112, boul^d de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

DERNIÈRE HEURE

Paris, trois heures matin

DÉPÊCHES COMMERCIALES

METAUX

LONDRES, 6 Février, *Dépêche de 4 h. 30*

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant	calme	£ 65 -/-	-/-	20/-
3 mois		£ 65 10/-	-/-	17/6
ETAIN				
Comptant	irrégul.	£ 185 5/-	-/-	5/-
3 mois		£ 186 10/-	-/-	5/-
FER				
Comptant	calme	£ 51/6	-/-	2 d
3 mois		£ 52/1 ½	-/-	2 ½ d

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 5 février 1914.

NEW-YORK, 6 FÉVRIER

Cotons : mars, hausse 9 points ; mai, hausse 4 points ; juillet, hausse 5 points ; octobre, hausse 4 points. — Très soutenu.

Cafés : baisse 8 à 10 points.

NEW-YORK, 6 FÉVRIER

	C. DU JOUR	C. PRÉCÉDENT
Cuivre Standard disp.	14 75	14 75
— mars	14 75	14 87
Amalgamat. Cop.	76 »/»	77 »/»
Fer	15 —	15 —

CHICAGO, 6 FÉVRIER

		C. DU JOUR	C. PRÉCÉD
Blé sur	Mai	93 1/4	92 7/8
—	Juillet	88 7/8	88 5/8
Maïs sur	Mai	66 1/2	65 3/4
—	Juillet	65 5/8	65 »/»
Saindoux sur.	Mai	11 10	11 12
—	Juillet	11 17	11 30

ÉPIDÉMIE DE SCARLATINE A ARRAS

Arras. — Un certain nombre de soldats de la garnison sont atteints de scarlatine.

L'un d'eux, soldat au 3e génie, est mort de cette maladie.

ARRESTATION D'UN FINANCIER

M. Guibourg, juge d'instruction, a fait arrêter un nommé Jules-Ernest Parisot, directeur de la Société Financière des Chemins de Fer, au capital de 1,250,000 francs, ayant son siège, 22, rue du Canon, à Paris.

Prétendant encaisser des souscriptions à la Compagnie des Grands Tissages de l'Orne, Parisot empochait en réalité l'argent des souscripteurs.

LA MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE

Cherbourg. — Deux cas de méningite cérébro-spinale ont été signalés, dont un mortel, au 1er régiment d'infanterie coloniale.

Deux autres cas ont été constatés au 2e d'artillerie coloniale.

EN ALSACE-LORRAINE

L'Interdiction de la Conférence de M. Tardieu

Strasbourg. — Le *Journal d'Alsace-Lorraine* raconte que l'interdiction de la conférence que devait faire M. Tardieu est le résultat d'une mystification.

Un inconnu avait adressé à la police et au propriétaire de l'hôtel où devait avoir lieu la réunion des lettres anonymes, dans lesquelles il demandait sur un ton comminatoire l'interdiction de la conférence en raison, disait-il, de son caractère politique et de sa tendance antiallemande.

Le préfet de police fut dupe de ces agissements et interdit la réunion.

La révélation de cette mystification provoque la gaîté de la population.

Son auteur explique qu'il a agi ainsi parce qu'il estimait que le bénéfice moral qui pouvait résulter de l'audition de la conférence par un nombre en somme restreint d'auditeurs était loin de valoir le bruit que ne pourrait manquer de faire son interdiction.

GRÈVE GÉNÉRALE A NAPLES

Rome. — Les journaux signalent que la grève générale a commencé hier matin dans le port de Naples, à propos de la question concernant les contrats de travail.

LES BANDITS DE PÉGOMAS

Chiapale devant le Jury

Nice. — Le dernier témoin entendu est le gendarme Paoli qui, faisant une tournée aux environs de Pégomas, faillit être tué.

Le président interroge Chiapale au sujet de cet attentat.

Est-ce vous qui avez tiré sur le gendarme Paoli ?

— Ce n'est pas moi ! répond Chiapale.

Après une courte suspension d'audience, le procureur général commence son réquisitoire dont la fin est renvoyée à l'audience de ce matin.

Le coup de feu contre la maison de M. Castellan

Nice. — Voici de nouveaux renseignements à propos du coup de feu tiré sur la maison de M. Castellan, à Pégomas.

Il est inexact que les plombs aient pénétré à l'intérieur de la maison ; ils sont restés incrustés dans la porte.

D'après l'enquête de la brigade mobile, il résulterait que le coup de feu est dû à une imprudence ou une fantaisie de M. Castellan qui n'a pu être interrogé que le lendemain matin, à 10 heures.

Le rapport de la brigade mobile ne parviendra au Parquet de Grasse que ce matin.

ESSAIS D'UN GLISSEUR

Le Caire. — M. Schneider faisant hier l'essai d'un glisseur avec quatre passagers, a franchi en 14 minutes les 22 kilomètres séparant le Caire de Havandieh.

FRAUDEURS CONDAMNÉS

La 8e Chambre correctionnelle vient de condamner à des peines variant de 8 jours à un mois de prison, cinq entrepositaires en eaux minérales, inculpés de vente d'eau ordinaire dans des bouteilles Vichy-Etat, Evian et Vitel.

Six ouvriers livreurs ont été condamnés à 50 francs d'amende.

UN GRAVE CONFLIT DU TRAVAIL EN NORVÈGE

Christiania. — La fédération patronale a résolu d'appliquer le lock-out à 40,000 ouvriers dans un délai de quinze jours.

Les ouvriers ont répondu par une menace de grève générale.

LES AFFAIRES D'ORIENT

Les questions Albanaises

Vienne, 6 février.

Suivant la *Correspondance albanaise*, les puissances adriatiques estiment que la concession qui leur fut accordée par le gouvernement provisoire relativement à la fondation d'une banque d'Etat albanaise subsiste en droit ; mais les négociations continuent au sujet de la participation des capitaux étrangers.

Suivant le même journal, l'Autriche et l'Italie s'opposent à l'internationalisation de la Banque, mais sont prêtes à admettre la politique de la porte ouverte.

L'Entente gréco-roumaine

Berlin, le 6 février.

La *Gazette de Berlin à midi* apprend que les bruits d'entente qui circulent entre la Grèce et la Roumanie sont fondés. On attend l'arrivée de M. Venizelos à Bucarest pour conclure définitivement le traité d'alliance qui aurait pour base de faire respecter le traité de Bucarest.

A Vienne, on est mécontent de l'attitude de la Grèce.

Les Relations gréco-serbes

Athènes, le 6 février.

On dément catégoriquement, dans les cercles autorisés ici, les informations publiées par certains journaux allemands et autrichien et selon lesquelles un refroidissement se serait produit dans les relations de la Grèce et de la Serbie.

On déclare que, tout au contraire, jamais les rapports entre les deux pays n'ont été plus cordiaux qu'aujourd'hui.

La Convocation des Réservistes serbes

Belgrade, 6 février.

La presse bulgare tend, à dessein, à exagérer la portée du décret royal, par lequel le ministre de la guerre est autorisé à convoquer, par échelons, les réservistes du premier ban, dans le courant de 1914.

Il s'agit cependant là d'une mesure qui a déjà été appliquée en 1913 et qui doit seulement augmenter les anciens effectifs du temps de paix, devenus insuffisants par suite de l'extension du territoire serbe.

Cette année-ci, comme l'année dernière, le gouvernement a dû appeler, par échelons, les soldats du premier ban pour leur faire accomplir une période d'exercices de six semaines, en vue de compléter les cadres de l'armée active, dont les effectifs n'ont pas varié, alors que la Serbie a doublé d'étendue.

Tant que les recrues ne seront pas suffisamment instruites, et aussi longtemps que les corps de troupes gardes-frontières nouvellement formés ne seront pas complètement constitués, il sera nécessaire, pour conserver à l'armée serbe la puissance qu'exige la sécurité du pays, de recourir à des appels successifs de réservistes.

La Turquie et les produits agricoles Bulgares

Sofia, 6 février.

Le gouvernement turc vient d'aviser le gouvernement bulgare, étant donné l'extension de la peste bovine en Bulgarie, que l'entrée et le transit en Turquie de tous les produits agricoles bulgares étaient interdits.

Les relations Serbo-Bulgares

Belgrade, 6 février.

M. Tcholak-Antitch, le nouveau ministre de Serbie à Sofia, partira demain pour rejoindre son poste.

Le nouveau ministre de Bulgarie arrivera le même jour à Belgrade.

Prochaine réunion des premiers Ministres Balkaniques

Belgrade, 6 février.

Le *Balkan* de Belgrade dit tenir, de bonne source, que les premiers ministres de tous les pays balkaniques, à l'exception de la Bulgarie, se rencontreraient à la fin de ce mois à Bucarest.

BULLETIN MILITAIRE

Pour les Soutiens de Famille

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire pour qu'il soit statué aussi rapidement que possible sur les demandes d'allocations de soutiens de famille et que les livrets de perception soient remis « avec la plus grande célérité » aux bénéficiaires.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue St-Lazare, 108
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

LA POLITIQUE NAVALE

de l'Angleterre et de l'Allemagne

A quelques jours d'intervalle des hommes d'Etat anglais et allemands ont exposé les programmes navals des deux pays.

Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, s'inscrivant contre les projets immédiats de ralentissement des armements esquissés par certains de ses collègues du Cabinet, a soutenu la cause de l'Amirauté et celle-ci a obtenu les crédits qu'elle réclamait.

Puis, de son côté, M. l'amiral von Tirpitz, ministre de la marine d'Allemagne, a, devant la Commission du budget du Reichstag, exposé la situation de la marine impériale, tandis que le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. de Jagow, précisait l'attitude réciproque des puissances.

Ces diverses déclarations formulées précisément à l'heure où l'Angleterre et l'Allemagne poursuivent des négociations que l'on a représentées, dans certains milieux, comme déjà « paraphées », sont d'autant plus suggestives qu'elles devraient indiquer un effort minimum. Voyons, dans ces conditions, comment les deux puissances, qui ont « en vue d'éviter une rivalité dans le domaine économique et colonial », le comprennent.

Sir Edward Grey a affirmé que le nouveau budget de la marine sera tel que l'Amirauté puisse sauvegarder tous les intérêts anglais. Et, envisageant l'éventualité d'une réduction de programme, il a dit qu'il était difficile de se prononcer sur les conséquences d'une pareille orientation.

« Réduire dans de sérieuses proportions, a-t-il ajouté, sans être bien sûr que les autres puissances européennes prendront des mesures correspondantes, ce serait pour l'Angleterre un jeu beaucoup trop risqué. Sans doute toutes ces dépenses sont regrettables et il faut s'attendre à ce qu'au cours de la session qui va s'ouvrir, de nombreux orateurs se lamentent à ce sujet ; mais il est essentiel qu'à l'étranger on ne se méprenne pas sur le sens de ces lamentations. »

Sans écarter l'hypothèse d'une entente future, il ne voit qu'une conclusion pratique : maintenir les dépenses dans la limite nécessaire pour assurer la sécurité de l'empire britannique !

L'amiral von Tirpitz a, de son côté, démontré que l'Allemagne devait poursuivre la réalisation de son programme. Il a simplement fait ressortir que le rapport de 16 à 10 proposé par l'Angleterre est encore acceptable aujourd'hui. Mais il écarte l'idée d'une année sans constructions émise par M. Winston Churchill dans une récente réunion électorale. Selon lui, son pays « a toute raison de s'en tenir à la loi sur la flotte, qui a fait ses preuves ».

Or cette loi sur la flotte ne comporte point d'engagements insignifiants, ce nous semble. Le nombre des grands cuirassés que l'Allemagne possédera en 1920 est en effet de 62. Le nombre des petits croiseurs de 4,500 à 5,800 tonnes et de 35. Par conséquent, abstraction faite des torpilleurs et des sous-marins, le nombre de vaisseaux que l'Angleterre devra construire tous les 20 ans, pour maintenir le rapport de 16 à 10 en prenant la loi navale allemande comme une base irréductible, doit être environ de 85 dreadnoughts et de 48 petits croiseurs.

Pour atténuer l'impression que produisent ces chiffres, l'amiral von Tirpitz déclare que ce n'est pas le budget de la marine allemande qui s'est le plus accru depuis cinq ans. « Notre budget, dit-il, a augmenté de 55 millions de marks, celui de l'Angleterre de 216 millions de marks, celui de la France de 134 millions de marks et celui de la Russie de 302 millions de marks. » Or il aurait pu dire également, avec une apparence de raison, que la Turquie et le Vénézuéla augmentent plus rapidement leurs budgets de la marine que l'Allemagne.

Rien n'est plus artificiel qu'une pareille méthode de comparaison. Ce n'est pas l'augmentation des budgets, c'est le chiffre de ces budgets qu'il faut rapprocher et c'est ce que fait, non pas un organe français, mais bel et bien le *Berliner Tageblatt* :

« Nous devrions cependant reconnaître loyalement, écrit le capitaine Persius, qu'aucune nation dans le monde entier n'a augmenté autant que l'Allemagne ses dépenses pour la flotte dans ces dernières années.

» En 1899, l'Allemagne dépensait 134 millions de marks pour la marine ; l'Angleterre 543 millions de marks, la France 246 millions. En 1913-1914, l'Allemagne dépense 467 millions de marks et la France, par exemple, 309 millions de marks. Le résultat de ces sacrifices énormes que nous avons faits est évident à tous les yeux. L'Allemagne a pris le second rang comme puissance navale et personne dans le monde ne peut plus le lui contester. »

Voilà un jugement catégorique que les atténuations de l'amiral von Tirpitz n'effaceront point. Ses déclarations, malgré l'incontestable amélioration des rapports anglo-allemands, ont même eu un effet que, sans nul doute, les germanophiles anglais regretteront.

« Elles ont réveillé le vieil antagonisme naval entre les deux pays et ranimé les discussions sur la réduction des armements dans la presse anglaise et allemande, dit notre confrère *Le Temps*. Cette constatation suffit pour montrer une fois de plus toutes les difficultés du problème. Sir Edward Grey ne voit de remède que dans l'excès du mal, dans la charge toujours plus lourde des dépenses qui finiront par obliger les peuples à s'arrêter dans cette course aux armements.

» Il semble bien en effet qu'il faille renoncer à engager des conversations diplomatiques à ce sujet avec quelque chance de succès entre Londres et Berlin, au moins dans les dispositions actuelles de l'Allemagne, telles qu'elles résultent des derniers exposés ministériels et de leur discussion à la Commission du budget ».

C'est ce qu'il ne faut pas oublier de noter en France. Et, plus que jamais, il apparaît nécessaire de continuer à s'inspirer de la politique navale des grandes puissances européennes pour éviter un jour toute désillusion.

H. Hollaender.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 6 février.

Enfin ! la Chambre a tout de même réussi à sortir du gâchis où elle pataugeait depuis l'ouverture de ce débat sur les prestations qui mit aux prises les ruraux et les citadins. Mais, sapristi ! cela n'aura pas été sans peine.

Jusqu'au dernier moment, le même malentendu a subsisté et si l'amendement de M. Paul Morel, que la Commission avait d'abord combattu, puis accepté, puis combattu de nouveau, a été facilement voté, c'est seulement en désespoir de cause et parce qu'il fallait, coûte que coûte, aboutir.

Cet amendement prêtait, en effet, à de nombreuses critiques et M. Chanot en a montré, dans une argumentation très serrée, les obscurités, les difficultés — pour ne pas dire les impossibilités d'application. Il avait, d'ailleurs, comme corollaire un autre amendement, que la Chambre a également voté, malgré l'opposition du gouvernement, et d'après lequel une subvention de l'Etat viendra combler le « trou » creusé par l'amendement Morel. C'est dans ces conditions que le projet va être envoyé au Sénat, mais il y a des chances pour que celui-ci ne l'accepte pas sans lui faire subir d'assez profondes modifications.

Dans la séance de l'après-midi, on est revenu au débat sur l'Ouenza. Inauguré le 14 novembre dernier, ce débat s'est déroulé, de vendredi en vendredi, avec une ampleur que certains ont pu trouver excessive. De nombreux orateurs y ont pris part et, depuis quelque temps déjà, le sujet semblait épuisé.

Une voix autorisée restait cependant à entendre, celle de M. Joseph Thierry, à qui revient l'honneur d'avoir négocié la convention nouvelle et donné à ce difficile problème la solution équitable que, durant plusieurs années, on avait vainement poursuivi.

L'ancien ministre des travaux publics, dont tout le monde, sauf M. Péchadre, rapporteur de l'ancienne convention, avait proclamé l'habileté, l'esprit de justice, a obtenu un très gros et très légitime succès. Après le beau discours qu'il prononça pour défendre son œuvre, la cause était entendue.

D'autres orateurs ont pris cependant la parole ; les socialistes, notamment, ont réclamé, par voie d'ordre du jour, des avantages plus considérables en faveur des travailleurs, mais la Chambre ne s'est pas laissé entraîner dans la voie des surenchères et l'ordre du jour pur et simple, que le ministre des travaux publics avait réclamé comme la seule sanction logique de ce long débat, a été voté à une forte majorité.

Au Luxembourg, toute la séance a été prise par un remarquable discours de M. Aimond, rapporteur du projet d'impôt sur le revenu, discours longuement applaudi, auquel M. Caillaux répondra mardi.

T. H.

SÉNAT

Séance du 6 février

M. ANTONIN DUBOST préside.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Bernère, sénateur de l'Ariège, décédé hier.

L'Impôt sur le Revenu

Le Sénat reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. AIMOND, rapporteur, à la parole.

Il demande au Sénat de consacrer un plus grand nombre de séances à la discussion du projet pour que le Parlement se prononce avant les élections.

Nous ne savons pas, d'autre part, déclare-t-il, ce que dira M. Caillaux ; quand il aura parlé, la Commission devra lui répondre et la discussion rebondira.

L'orateur fait l'historique des divers projets d'impôts sur le revenu présentés à la Chambre depuis 1894. Le 2e projet Caillaux (1907), rappelle-t-il, supprimait d'un seul coup les quatre contributions directes, et établissait les impôts réels et proportionnels sur toutes les catégories de revenus avec un impôt complémentaire personnel et progressif basés sur l'addition des divers revenus cédulaires.

C'était un système qui se tenait parfaitement.

La Commission lui substitua un autre système. Elle remplaça les impôts cédulaires par des impôts personnels et progressifs. Le projet de la Commission s'est encore aggravé dans la discussion publique à la Chambre. Finalement, on peut dire que le texte voté par la Chambre ne tient pas debout.

La Commission sénatoriale n'a pas voulu attendre que la Chambre ait complété son texte insuffisant. Elle n'a pas voulu attendre davantage pour donner au pays, et en partie à la propriété rurale, une satisfaction précise et partielle.

Elle a voulu que le Sénat vote sans délai au moins la réforme de l'impôt foncier et le remaniement du régime fiscal des valeurs mobilisées.

Elle a voulu tenir la promesse inscrite à l'article 3 de la loi de finances de 1913.

Le rapporteur critique longuement le projet de la Chambre qui aboutit à des injustices et à des vexations.

Il dit ensuite que nous ne saurions nous accommoder des institutions fiscales allemandes ou anglaises.

M. AIMOND : L'impôt sur le revenu allemand donne moins que nos impôts directs, parce qu'il y a des fuites. Comment les empêcher ? L'Allemagne pour ses nouveaux impôts a pris des mesures très rigoureuses ; elle oblige le contribuable à communiquer tous ses livres, et l'inspection et la vérification se font à domicile. Voulez-vous en venir là ? Nous avons supprimé l'exercice pour les débitants de boissons ; alors qu'un péril menace notre pays dans sa race, nous n'osons pas perquisitionner chez qui colportent le poison.

Le tempérament français répugne aux mesures allemandes ; toutes autres seront illusoires. La déclaration obligatoire pour les successions laisse fuir 50 0/0 des valeurs mobilières. En Angleterre on constate que l'annuité successorale reste stationnaire parce que la fortune nouvelle qui se forme est mobilière et échappe au fisc.

Notre système a sur le vôtre la supériorité d'atteindre par les signes extérieurs les revenus qui ne sont pas déclarés au fisc. En 1909, M. Caillaux estimait qu'on ne pouvait pas appliquer seulement le système de la déclaration, mais qu'il fallait le combiner avec ceux de la taxation et des signes extérieurs. Pour lui, la déclaration facultative était la défense du contribuable. C'est notre système. M Pelletan dit que notre système judiciaire le frappera au-dessous de ses revenus réels, mais le taxateur pourra d'abord retenir les revenus certains qu'il connaît.

M. PELLETAN : Il ne connaîtra pas mon gain comme journaliste.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL : Il pourra l'évaluer ; l'erreur qu'il pourra commettre, c'est de l'évaluer d'après le talent de M. Pelletan et non d'après les facultés du journal où il écrit.

M. PELLETAN : Vous vous interdisez de le rechercher ?

M. LE RAPPORTEUR : Notre projet s'adapte aux mœurs de ce pays ; il tient compte des habitudes voire même des préjugés : malgré des dégrèvements, il apporte des plus values importantes sans recourir à la taxation et à l'inquisition. Si le forfait paraît trop élevé au contribuable, celui-ci pourra recourir à la déclaration. Nous ne lui demandons rien d'excessif ; ceux qui ont moins de 10,000 francs de revenus vont être dégrevés, la charge étant reportée sur les plus fortunés. M. Ribot a dit que ceux-ci ont un devoir à remplir, que l'égoïsme de classe serait un suicide pour ceux qui s'en rendraient coupables ; je pense comme M. Ribot. Il ne peut pas y avoir un Français qui ne soit prêt à accepter les sacrifices nécessaires pour permettre à notre pays de ne laisser personne disposer de sa destinée, pour lui permettre de défendre son honneur et son indépendance.

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain à 3 heures.

La séance est levée à 6 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 6 février

(Séance du matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. AUGAGNEUR, vice-président.

La Chambre reprend la discussion du projet relatif aux prestations et à l'entretien des chemins vicinaux.

M. CECCALDI dit que la Commission n'a pas retenu l'amendement Paul Morel car il est en contradiction avec les textes déjà votés.

L'amendement Paul Morel est cependant adopté par 451 voix contre 118.

On adopte à mains levées un amendement Brousse, prévoyant une subvention de l'Etat pour combler le déficit de certaines communes.

L'ensemble du projet est ensuite voté par 420 voix contre 111.

La séance est levée à 11 h. 50.

(Séance de l'après-midi)

La séance est ouverte à 3 heures, M. PAUL DESCHANEL préside.

M. DANIÉLOU dépose une demande d'interpellation sur la politique militaire du gouvernement en ce qui concerne la défense maritime des côtes et en particulier sur la décision prise pour le front de mer de Rochefort.

D'accord avec M. MONIS, ministre de la marine, la fixation de la discussion aura lieu lundi.

L'Ouenza

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur l'Ouenza.

M. JOSEPH THIERRY, ancien ministre des travaux publics, a la parole.

Il fait l'historique des conventions relatives à l'Ouenza avant son arrivée au ministère. Il examine ensuite la situation actuelle et démontre que les 33 0/0 de la Société concessionnaire constituent le seul élément étranger en face duquel on se trouve présentement.

Il rappelle que le contrat primitif était un contrat dans lequel les métallurgistes avaient obtenu la marchandise au prix de revient.

Il s'est préoccupé de faire en sorte que les minerais sortant du territoire algérien laissent au trésor algérien une certaine somme.

Il s'est appliqué à faire entrer, à concurrence de 34 0/0, les métallurgistes français dans la Société nouvelle qui comprend en outre 38 0/0 de participations diverses.

M. FERNAND DAVID, ministre des travaux publics, ajoute que l'intérêt métallurgique français est, dans la convention nouvelle, le double de ce qu'il était dans la convention primitive.

M. J. THIERRY : Le Comité de contentieux a été saisi, le 13 octobre 1913, d'une notification faite à M. Carbonnel par MM. Thyssen et Burger, aux termes de laquelle ceux-ci lui notifiaient que leurs accords avec lui ne leur permettaient pas d'entrer dans la Société nouvelle.

Cela montre qu'il y avait dans la première convention une prépondérance étrangère...

M. JAURÈS : Qui existe dans la convention nouvelle également.

M. J. THIERRY : Au point de vue financier, la première convention donnait à l'Algérie un chemin de fer.

Mais aujourd'hui, l'Algérie est en situation d'établir un chemin de fer qui, en plusieurs étapes, pourra transporter 4,000,000 de tonnes.

Les services techniques ont évalué à 60 0/0 le coefficient d'exploitation de ce chemin de fer. Dans ces conditions, le bénéfice doit dépasser 4 millions, alors que la redevance prévue n'était que de 1,700,000 francs.

D'autre part, la prime d'un franc par tonne, dont bénéficie l'Algérie, représente plus de 8 0/0 du prix brut du minerai. C'est un fort beau chiffre.

Quoi qu'il arrive, l'Algérie ne perdra rien et elle gagnera beaucoup si les bénéfices de l'exploitation sont, comme il est probable, importants.

Des orateurs ont dit que, si le contrat nouveau avait des avantages, on aurait tout de même pu mieux obtenir.

Peut-être, mais voici dix ans que l'Algérie piétine nerveusement sur un trésor enfoui dans la terre. Fallait-il discuter dix ans encore ?

M. Jaurès prônait l'exploitation directe par l'Algérie. Cette exploitation eût-elle été possible ?

La France, qui dispose de très beaux gisements miniers, manque de charbon.

Des tentatives d'échange s'impossient fatalement, et de même que certains métallurgistes allemands essayaient de s'implanter dans nos concessions de minerai, nos industriels cherchaient à s'assurer une part de la production des charbons étrangers.

Les stocks anglais sont épuisés ; l'Angleterre refuse actuellement les marchés à terme ; aussi, malgré l'amélioration de l'outillage de nos ports du Nord et des tarifs de transport, il a fallu internationaliser en quelque sorte les échanges.

Et si précisément le Creusot s'est retiré, c'est parce qu'il avait, à l'égard de l'étranger, des engagements trop lourds pour que notre cahier des charges lui permit de les tenir.

M. ALBERT THOMAS : C'est là un trait d'histoire qu'il faut retenir.

M. J. THIERRY, examinant la proposition de M. Jaurès de laisser à l'Algérie les 45 0/0 de parts disponibles une fois la participation étrangère fixée, dit qu'il eût été bien plus dangereux de laisser à l'Algérie une part des aléas et des difficultés, avec la minorité seulement dans le Conseil d'administration, que de lui donner (ce que fait la convention) un bénéfice sans immobilisation de capital et ne contrôle complet sur l'exploitation.

Quant à l'exploitation directe par l'Etat, elle eut été contraire à la dernière volonté explicite de la Commission des Mines de la Chambre.

Au reste, si tentante que puissent être les arguments en faveur de ce genre d'exploitation, et si consolants que soient les résultats obtenus par la gestion de l'Etat sur son réseau racheté, toute régie directe comporte des aléas, des dangers, particulièrement en matière de mines, et plus spécialement encore en ce qui concerne l'Ouenza.

L'orateur rappelle la théorie exposée à ce sujet par M. Augagneur, comme ministre des Travaux Publics.

Il conclut que l'effort, qu'il a accompli comme Ministre et auquel son successeur s'est associé, est considérable, donne satisfaction à l'Algérie qui attendait, et a abouti à des résultats qui méritent autre chose que des reproches.

M. BOUISSON, rappelant qu'en 1908, une des deux sociétés concurrentes s'était engagée à créer une flotte de 6 grands vapeurs, sous pavillon français, pour le transport du minerai, exprime son étonnement que cette stipulation ait disparu de la nouvelle convention.

Comment les représentants de l'Algérie, qui se plaignent du monopole de pavillon, ont-il pu se désintéresser de cette question capitale pour eux ?

La flotte de transport française entre la France et l'Algérie est déjà insuffisante.

Qu'arrivera-t-il quand certaines de ces unités seront immobilisées pour le transport du minerai ?

M. THOMSON répond que, d'abord la nouvelle convention est bien plus avantageuse pour l'Algérie que l'ancienne à un grand nombre d'égards.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que la stipulation, dont parle M. Buisson ait disparu. Et d'ailleurs l'article 3 de la Convention oblige implicitement la société concessionnaire à se constituer une flotte.

M. FERNAND DAVID, ministre des travaux publics, rappelle que l'offre de construction des 6 vapeurs avait été faite alors que la société demandait la concession entière sans participation.

On ne peut réunir tous les avantages de toutes les situations.

D'autre part, la question de monopole de pavillon est assez grave — elle dépasse de beaucoup l'affaire de l'Ouenza — pour que le gouvernement soit préoccupé de la situation.

M. BOUISSON répond que la clause très spéciale, dont il regrette la disparition, n'a rien à voir avec les arguments qu'on lui oppose.

De même qu'en 1913 on a obtenu mieux qu'en 1908, on pouvait améliorer encore la convention par le maintien de la clause en question.

M. TROUIN fait remarquer que la convention de 1908 était déjà bonne en elle-même, eu égard à la situation économique de cette époque.

M. BOUISSON appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de créer une flotte spéciale, destinée au transport des minerais, qui pourrait trouver dans les ports français, à des conditions plus favorables pour le commerce, un fret de retour.

M. LE MINISTRE répète que le gouvernement veillera à l'exécution de l'article 3 du cahier des charges.

M. ALBERT THOMAS développe les termes d'un ordre du jour invitant le gouvernement à rouvrir des négociations promptes et rapides, en vue de réserver à l'Algérie une participation de 45 0/0.

Il fait remarquer que c'est le 16 avril qu'expire le délai de ratification de la Convention par le Conseil d'Etat.

En apportant cette proposition, il poursuit le dessein d'empêcher la lutte entre divers groupes métallurgiques dont quelques-uns, le Creusot et la Société Châtillon-Commentry, veulent toute l'affaire.

Il importe que l'Etat garde le droit de vérification quotidienne de l'entreprise. Il ne peut exercer son contrôle que par la participation à la gestion.

Ce résultat ne peut être atteint que par l'attribution d'une participation de 45 0/0 à l'Algérie.

M. PECHADRE dit que personne n'a jamais mis en doute ni la bonne volonté, ni l'activité de M. Thierry et de son successeur.

La question est de savoir s'il n'est pas possible d'apporter une modification aux conventions qui ont été passées.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance de l'ordre du jour unique de MM. Margaine, Thomas et Bedouce, dont il est saisi :

« La Chambre, résolue à assurer aux travailleurs de l'Algérie toutes les garanties de protection et de sécurité données aux travailleurs de la métropole, résolue également à défendre contre toute atteinte la souveraineté économique de la nation, compte sur le gouvernement pour inscrire au cahier des charges des dispositions plus étendues en faveur des ouvriers, et pour réserver à l'Algérie les 45 0/0 précédemment offerts à l'ancienne Société d'études. »

M. DANIELOU demande l'ordre du jour pur et simple.

M. GERMAIN PÉRIER rappelle qu'il a été, à l'origine, rapporteur de la question du chemin de fer, et déclare qu'il votera l'ordre du jour pur et simple, afin d'en finir.

M. MARGAINE défend son ordre du jour.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS explique dans quelles conditions la convention accorde aux métallurgistes français en face de la mine une supériorité très satisfaisante, rappelle les avantages financiers qui se trouvent assurés à l'Algérie et insiste sur la solidité du contrôle institué ainsi que sur les garanties accordées aux ouvriers.

Quant à la question de doctrine, s'il est vrai que certains orateurs aient voulu prendre l'Ouenza pour exemple, le devoir du gouvernement est de leur demander de ne pas prendre l'Ouenza pour otage.

L'Union des Gauches des Six Cantons du Havre

Siège Social : 105, Rue de Paris

La Conférence de MM. Briand, Barthou et Chéron

Dans le but d'assurer la distribution régulière des cartes pour la Conférence du 15 février, le Comité directeur de l'*Union des Gauches des Six Cantons du Havre* informe les membres du Comité d'Action Républicaine du 1er Canton et du Comité Démocratique du 2me Canton qu'ils pourront retirer leurs cartes aujourd'hui samedi 7 février, au siège de l'Union, 105, rue de Paris, de 9 h. du matin à midi et demi et de 2 h. 1/2 à 8 h. du soir.

Les membres des Comités d'Action Républicaine des 3e et 4e Cantons devront s'adresser à leur président respectif, MM. Le Mevel et Leroy.

Les membres du Comité Central et ceux du Comité de Défense Républicaine du 5e Canton pourront retirer leurs cartes au siège de l'Union, 105, rue de Paris, lundi 9 février, de 9 heures du matin à midi et demi et de 2 h. 1/2 à huit heures du soir.

Les membres du Comité d'Action Républicaine du 6e Canton pourront retirer leurs cartes le dimanche 8 février, chez M. Schmidt, pharmacien, rue d'Etretat, 105.

Les membres de l'*Union des Gauches des six cantons du Havre* ne faisant pas partie d'un Comité cantonal pourront retirer leurs cartes, au siège de l'Union des Gauches, 105, rue de Paris, le mardi 10 février, de 9 heures à midi et demi et de 2 h. 1/2 à 8 heures du soir.

Le jour où le débat doctrinal pourra être institué, le gouvernement sera à son banc.

Mais l'Algérie attend, et depuis combien de temps ! Le gouverneur général va être obligé de lui demander 8 millions d'impôts nouveaux. Son outillage économique doit être complété.

M. ALBERT THOMAS : Et c'est le moment que vous choisissez pour lui prendre ses richesses !

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS répond que, loin de lui prendre ses richesses, la convention lui assure des bénéfices importants, sans aucun risque.

Le gouvernement prie la Chambre de lui laisser les responsabilités qui lui incombent, qu'il a exercées et qu'il réclame.

M. JAURÈS dit que ses amis et lui saluent la coopération économique internationale, quand elle s'exerce dans des conditions de libre concurrence.

Mais quand il s'agit de ces tractations étroites, et portant sur une matière relativement rare que se disputent toutes les forces du monde, un pays s'amoindrit en livrant, sans contrôle, une partie de son domaine.

Dans ces régions minières de France où ont pénétré, peut-être avec excès, des éléments étrangers, l'on sera sans doute obligé un jour à des nationalisations partielles qui seules écarteront avec dignité le péril.

Qu'on ne s'interdise pas une telle éventualité en refusant de la réaliser en Algérie, où elle s'impose davantage encore dans l'intérêt de l'Algérie, dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de la paix.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS déclare que le Gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 348 voix contre 184.

Sur la demande de M. COCHERY, président de la Commission du budget, vigoureusement appuyée par le ministre des finances, la Chambre décide de commencer lundi après-midi la discussion du budget et d'y consacrer toutes les séances, sauf celle du vendredi.

Ce matin, suite de la discussion sur l'indigénat.

M. BRETON demande que la discussion du budget soit précédée de l'examen des propositions de modification au règlement tendant à hâter la discussion budgétaire.

Par 500 voix contre 27, la proposition est repoussée.

La séance est levée à 7 h. 45.

Nouvelles du Sénat

L'Impôt sur le Revenu

La Commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, réunie sous la présidence de M. Poirrier, a repoussé par 11 voix contre 2 et 2 abstentions l'amendement Perchot.

On sait que M. Perchot demandait qu'en remplacement des contributions directes, il soit établi des impôts réels sur les revenus de toutes catégories et un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu de chaque chef de famille.

Nouvelles de la Chambre

Le Budget des Finances

Le rapport de M. Louis Nail, député républicain socialiste, sur le budget du ministère des finances, a été distribué hier aux membres de la Chambre. C'est un volume de 294 pages dont 12 sont consacrées à des considérations générales. Les autres contiennent des tableaux et les commentaires par articles, du projet de budget.

Ce budget, lors du dépôt, était en augmentation de 42 534,062 fr. sur le budget voté pour 1913. Après la rentrée de janvier, cette augmentation a été ramenée à 27,999,632 fr. par suite des propositions nouvelles du ministre des finances. Et, après examen par la Commission du budget, cette augmentation n'est plus que de 26,649,407 fr.

Le budget lui-même s'élève à la somme de 1,702,138,670 fr.

Le rapporteur, dans son très bref exposé, fait pressentir que des majorations de traitements seront nécessaires en faveur du personnel de certains services, M. Nail dit :

Les traitements d'auxiliaires et les salaires des personnels ouvriers devront bénéficier de ces mesures bienveillantes aussi largement que les fonctionnaires proprement dits. La vie chère affecte péniblement les familles des moyens et des petits fonctionnaires. Dans les ménages d'employés et d'ouvriers, elle aboutit à une misère lamentable que l'intérêt de la société, en dehors des considérations d'humanité, pourtant primordiales, commande de ne pas laisser se produire.

Une démocratie doit assurer le nécessaire à tous ses serviteurs. Son devoir, à cet égard, est plus strict envers les petits et les humbles qu'envers tous autres.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

L'Accord franco-anglais au sujet de Mascate

Un communiqué officiel du Foreign Office annonce que mercredi dernier sir Edward Grey et l'ambassadeur de France ont échangé des notes réglant le nouvel arrangement relatif à Mascate. Le gouvernement français s'engage par cet arrangement à ne pas réclamer pour ses nationaux les privilèges et immunités qui leur étaient garantis par le traité signé en 1844 entre la France et le sultan de Mascate, autant que ces privilèges et garanties sont incompatibles avec les règlements qui interdisent le commerce illicite des armes et des munitions de guerre dans le sultanat. Sur les autres points, le traité de 1844 reste en vigueur.

Les difficultés proviennent de la mise en application des nouveaux règlements édictés en mai 1912 par le sultan de Mascate, règlements qui, en pratique, rendent impossible le commerce des armes. La liberté de ce commerce étant formellement reconnue par le traité signé en 1844 entre la France et le sultan, les commerçants français pouvaient à bon droit protester. Il était manifeste cependant qu'étant donnés les inconvénients qui résultent pour l'Angleterre de la contrebande des armes, tant pour la pacification de la frontière afghane que pour sa colonie de l'est africain, la France ne pouvait se refuser à accueillir favorablement les propositions du gouvernement anglais, pour mettre fin à une aussi regrettable situation.

Il eût sans doute été logique de profiter de l'occasion pour régler définitivement la question de Mascate. On sait qu'à plusieurs reprises, il a été question d'échanges possibles entre certaines de nos possessions de l'océan Indien et certaines enclaves anglaises en Afrique occidentale, notamment la Gambie, mais on a estimé dans les milieux anglais qu'un arrangement de ce genre serait probablement assez long à mettre sur pied, et on a jugé préférable de s'en tenir pour le moment à une convention beaucoup plus restreinte. L'accord actuel n'a donc qu'une portée tout à fait limitée. Il vise à la suppression du commerce des armes sous la forme présente, et il est entendu que les maisons françaises qui s'y livraient seront indemnisées, mais étant donné que la question de principe n'est pas entièrement réglée, on peut se demander si la question des protégés français ne se posera pas quelque jour sous une autre forme. Il est probable que cet arrangement sera suivi, dans un délai plus ou moins bref, d'un arrangement identique à celui de Djibouti.

Etant donnée la bonne volonté évidente dont le gouvernement français a fait preuve en la circonstance, on peut espérer que le gouvernement anglais fera preuve d'une non moins grande bonne volonté en ce qui concerne la suppression de la contrebande des armes au Maroc, lorsque le gouvernement français prendra pour supprimer cette contrebande, les énergiques mesures nécessaires. On sait qu'une bonne partie de cette contrebande se fait par Gibraltar.

HAITI

Débarquement de marins français et anglais à Port-au-Prince

D'après des nouvelles parvenues au ministère de la marine américain, le croiseur cuirassé *Condé* est arrivé la nuit dernière à Port-au-Prince. Des matelots français et anglais ont aussitôt débarqué afin de se joindre aux détachements américain et allemand pour assurer la protection de la vie et des biens des étrangers.

Un télégramme de cette ville annonce que la Commission permanente du Sénat a convoqué le Congrès dans le but de procéder à l'élection d'un nouveau président de la République.

MEXIQUE

Recrudescence de la Guerre civile

La proclamation du président Wilson, autorisant les expéditions d'armes et de munitions par la frontière mexicaine, va donner une nouvelle impulsion à la guerre civile.

Un décret du président Huerta a été promulgué jeudi, augmentant de 50,000 hommes l'armée régulière, qui est ainsi portée à 200,000 hommes. Avec les 39,000 hommes de forces irrégulières, le général Huerta disposerait de 239,000 hommes pour commencer la grande campagne qu'il annonce contre la révolution dans le Nord.

Le général Huerta a envoyé à tous les gouverneurs d'Etat et à tous les chefs militaires une circulaire annonçant que le gouvernement va pousser plus activement les opérations militaires contre les rebelles, les invitant à donner à tous les non combattants et aux nationaux étrangers toute la protection possible et leur enjoignant de faire, le cas échéant, abandonner la zone des opérations par les non combattants.

De leur côté, les constitutionnalistes, encouragés par la levée de l'embargo sur les armes qui passent la frontière américaine, redoublent d'activité.

Les autorités américaines, qui avaient saisi 3,000 fusils et 1,000,000 de cartouches destinés aux constitutionnalistes, vont probablement les rendre immédiatement, ce qui permettra aux constitutionnalistes de donner une nouvelle vigueur à leur offensive.

Suivant un télégramme de Nogales (Arizona), les troupes du général Carranza se seraient emparées de Mazatlan. C'est le premier port de mer qui serait tombé entre les mains des rebelles.

Les fédéraux défendent le port de mer de Guaymas, où ils sont durement pressés par les rebelles qui, avec leur artillerie ont détruit de nombreux édifices. L'artillerie fédérale ne peut pas riposter efficacement, car les rebelles sont abrités dans les montagnes.

Huit cent cinquante prisonniers et le 5e régiment ont été envoyés de Mexico à Puerto-Mexico pour garder la ligne interocéanique de Tehuantepec.

On craint une attaque sur la frontière du Guatemala de la part de l'ancien gouverneur de l'Etat de Yucatan, M. Brito.

La situation est grave quoique les révolutionnaires aient été battus dans quelques petits combats à Puebla, Torreon et Tepic.

PÉROU

Après le coup d'Etat

Le calme est rétabli à Lima.

Il y eut au cours des événements de mercredi cinquante tués et blessés. Le général Varela, ministre de la guerre, qui est parmi les tués, a trouvé la mort en essayant d'arrêter la sédition à l'arsenal de Santa-Catalina. Les soldats firent feu sur lui.

M. Orestes Ferro, qui venait d'être nommé préfet de Cuzco, par le président Billinghurst, aujourd'hui déchu et prisonnier, a tenté une contre-révolution, mais il a été immédiatement arrêté par ses propres troupes.

On s'attend à la nomination de M. Rosa comme président intérimaire, à moins que le premier vice-président, M. Roberto Leguia, qui avait dû quitter le pays, ne soit rappelé pour prendre en main le pouvoir exécutif.

La population paraît avoir accepté le coup d'Etat depuis quelque temps préparé par M. Auguste Durand, le leader libéral, qui était un des lieutenants du feu président démocrate Nicolas de Pierola. On reprochait au président Billinghurst de faire un gouvernement dictatorial, d'avoir voulu imposer aux Chambres un budget illégal et finalement d'avoir dissous arbitrairement le Congrès. M. Billinghurst avait expulsé du pays son prédécesseur, M. Augusto Leguia, qui est actuellement à Londres. Aujourd'hui la réaction démocrate est triomphante.

Le colonel Benavides, chef du comité exécutif, a pris le portefeuille de la guerre, et M. Manzanilla, ancien président de la Chambre, le portefeuille des affaires étrangères. Ce dernier est entré immédiatement en rapports avec les représentants des puissances étrangères.

INFORMATIONS

M. Poincaré à l'Exposition des Femmes peintres

Le président de la République et Mme Raymond Poincaré ont inauguré hier après-midi, au Grand-Palais la 33e exposition de l'Union des femmes peintres et sculpteurs.

Le chef de l'Etat qui était accompagné du général Beaudemoulin, a été reçu par MM. Renoult, ministre de l'intérieur ; Chassaigne-Goyon, président du Conseil municipal ; Jacquier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts ; la duchesse d'Uzès douairière, présidente, Mme Guillaumot-Adam, Mme Adam, vice-présidentes, et les membres du bureau et du comité de l'Union des femmes peintres et sculpteurs. Une gerbe de fleurs a été offerte à Mme Poincaré par la duchesse d'Uzès.

Le président de la République et Mme Poincaré ont fait une visite détaillée de l'exposition, et sont ensuite rentrés directement à l'Elysée.

Le Rendement des Impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts pour le mois de janvier 1914.

Les recouvrements effectués se sont élevés à 356.049.200 fr. ; pendant le mois correspondant de l'année 1913, ils s'étaient élevés à 337.383.700 fr.

Il y a donc plus-value de 18 665.500 fr.

Par rapport aux évaluations budgétaires pour le mois, il y a plus-value sur :

Enregistrement	F. 2.375.700
Timbre	4.653.000
Impôt 4 0/0 sur valeurs mobilières	1.874.500
Douanes	4.809.000
Contributions indirectes	1.700.200
Sels	154.000
Contributions indirectes (monopoles)	2.661.600
Postes	1.648.300
Télégraphes	179.100
Téléphones	594.700
Total général	F. 20.030.100

Et il y a moins-value sur :

Impôt sur les opérations de bourse	352.000
Sucres	F. 828.000
Huiles minérales	27.000
Produits de diverses exploitations (Journaux officiels)	1.900
Total général	F. 1.208.900

Par rapport aux recouvrements effectués pendant le mois correspondant de l'année 1913, il y a plus-value sur :

Enregistrement	F. 2.534.000
Timbre	6.050.500
Impôts sur les opérations de bourse	92.500
Impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières	1.874.500
Douanes	2.815.000
Contributions indirectes	1.536.000
Sels	154.000
Contributions indirectes (monopoles)	2.103.000
Postes	1.040.300
Télégraphes	182.200
Téléphones	540.900
Total général	F. 19.522.400

Et il y a moins-value sur :

Huiles minérales	27.000
Sucres	828.000
Produits de diverses exploitations (Journaux officiels)	1.900
Total général	F. 856 900

Les Caisses d'épargne en 1913

Au 31 décembre 1912, il existait 550 caisses en activité, avec 1.834 succursales ou bureaux auxiliaires, soit au total 2.384 établissements. En 1913, 20 succursales ont été fondées, ce qui en porte le nombre à 1.854. On comptait, dès lors, au total, 2.404 établissements.

Voici, d'après les chiffres fournis par les caisses d'épargne, quelle est approximativement la situation de ces caisses au 31 décembre 1913 :

8 604 993 livrets existants, en augmentation de 77.608 pour l'année, représentant une somme de 4,012,463,339 francs.

Les chiffres qui précèdent représentent, en moyenne, pour 1913, 466 fr. 29 par livret, 101 fr. 32 par habitant et 217 déposants par 1,000 habitants.

En 1912, la moyenne du livret était de 462 fr. 91 et la somme moyenne par habitant de 99 fr. 67 ; on comptait 215 déposants par 1,000 habitants.

Les Bandits de Pégomas

Dès la reprise de l'audience, hier matin, on entend la déposition de l'expert Grivolat, qui fut chargé d'examiner le fusil saisi chez Chiapale.

M. Grivolat est formel dans ses déclarations. Tous les projectiles trouvés sur les lieux des crimes ont été, dit-il, lancés par le fusil de Chiapale. Les bourres saisies chez l'accusé et celles qu'on a trouvées sont les mêmes ; une des chevrotines qui atteignit le gendarme Paoli est absolument semblable à celles d'une boîte tout entière saisie chez l'accusé.

L'expert conclut par cette phrase : « Les fusils, messieurs les jurés, sont comme les hommes : ils se ressemblent tous, mais aucun n'est semblable. Les balles saisies ont été tirées par le fusil de Chiapale et n'ont pu être tirées que par lui. »

Il égorge sa femme et meurt d'émotion

Un septuagénaire de la Guerche, nommé Rousseau, qui venait de passer un mois à l'hôpital de Vitré, reprochait jeudi soir à sa femme, âgée de 44 ans, d'avoir, pendant son absence, reçu fréquemment, au domicile conjugal, la visite d'un chauffeur d'une usine des environs.

Comme Mme Rousseau répondait à ces reproches par des railleries, le septuagénaire lui trancha la gorge à coups de rasoir. Elle tomba morte sur le seuil de la maison.

Rousseau, qui s'était fait à la poitrine deux légères blessures, a succombé peu après à une crise cardiaque, provoquée par l'émotion.

La Traversée de l'Atlantique en Avion

M. Curtiss élabore les plans d'un hydravion à l'aide duquel M. Rodman Vanamaker aurait l'intention de tenter la traversée de l'Atlantique. Cet appareil serait deux fois plus grand que tout hydravion actuellement construit. On estime qu'il aurait une vitesse d'au moins 65 milles à l'heure ; il porterait, outre les deux pilotes, une grande quantité de combustible et de provisions.

Chronique Locale

OBSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 6 février, 11 h. 45.

Extrêmes barométriques : 773 millim. à Belfort, 765 millim. à Brest.

Forte pression centre Europe.

Dépression Irlande.

Temps probable : Vent des régions Sud, temps nuageux et assez doux.

AU HAVRE *(Centre de la Ville)*

	BAROMÈTRE	THERMOMÈTRE
A midi	761	+ 10
A minuit	762	+ 10

LA FÊTE A SOUHAITER :

AUJOURD'HUI.. *Saint-Romuald*

Journée du Dimanche 8 Février 1914

Le Havre.

ECOLE DES BEAUX-ARTS. — A 10 h. 3/4. Conférence de l'« Histoire de l'Art ».

JARDIN D'HIVER. — A 14 h. 1/2. Matinée dansante de l'« Amicale de Sainte-Adresse ».

SALLE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL. — A 14 h. 1/2 Distribution des prix et concert annuel de l'Ecole rue Emile Zola.

SALLE FRANKLIN. — A 14 h. 1/2. Fête de l'« Union Fraternelle des Travailleurs ».

AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. — Exposition de poissons exotiques et de tortues aquatiques vivants.

GRAND-THÉATRE. — En matinée et soirée. Représentations théâtrales.

THÉATRE-CIRQUE OMNIA. — En matinée et soirée séances de Cinéma Pathé frères.

CINÉMA-GAUMONT. — En matinée et soirée projections cinématographiques

KURSAAL-CINEMA. — En matinée et soirée, séances de Cinéma.

FOLIES-BERGÈRE. — En matinée et en soirée, revue locale : *A la Gare !*

HÔTEL FRASCATI. — A 15 h. Audition artistique.

SALLE DES FÊTES DE L'EURE. — En matinée et soirée, séances du « Modern-Cinéma ».

GRANDE TAVERNE. — Apéritifs-concerts, Soirée artistique.

BRASSERIE UNIVERSELLE. — Apéritif-concert et soirée musicale

BRASSERIE TORTONI. — De 18 h. à 19 h. 1/4, Apéritif Concert.

BILLARD-PALACE — A 21 h. Cinéma. Concert vocal et instrumental

Sanvic. — SALLE DES FÊTES. — A 14 h. 3/4, Matinée dansante du « Cercle Artistique Sanvicais ».

Montivilliers. — SALLE DES FÊTES. — Distribution des prix et Concert de l'« Amicale Laïque »

Saint Romain-de-Colbosc. — SALLE DES FÊTES. — A 20 h. 1/2 Soirée de gala de la « Société Musicale ».

Lillebonne. — SALLE LEBIGRE. — Matinée concertante des « Anciennes Elèves de l'Ecole F. Lebigre ».

Goderville. — SALLE DES FÊTES. — Concert de la Fanfare.

Fécamp. — SALLE DU VAL-AUX-CLERCS. — Représentation de *Fécamp-Rataplan*.

PAR-CI, PAR-LA

Le dernier Film

Le cinéma, lui aussi, a ses drames ignorés.

N'avez-vous point lu la fin tragique de ce « tourneur » de film qui, tout là-bas, en Afrique orientale, ces jours-ci, fut surpris par un lion, pendant qu'il actionnait la manivelle et dévoré sur place.

Ainsi donc, il est des lions, des vrais lions sauvages que le cinéma emprunte au désert, comme acteurs, et des aventures effroyables qui ne sont pas pure comédie.

Les fauves qui passent sur l'écran ne sont donc pas toujours des animaux de ménagerie élevés au biberon et dressés pour la circonstance. Les pays tropicaux ne sont donc pas toujours des décors à la colle, plantés dans la banlieue parisienne pour recevoir des figurants d'opéra-comique.

Le cinéma sort grandi de l'accident d'hier. A ceux qui doutaient de sa sincérité, la mort vient dire que la pièce est vraiment vécue.

Nous nous étions trop vite habitués aux ruses du truquage. Déjà la foi faiblissait devant la toile illuminée. Des gens ne croyaient plus « que c'était arrivé ». Et vous savez bien que c'est ce scepticisme qui tue tout doucement le théâtre, en un temps où nos goûts recherchent, exigent le frisson souvent mauvais de la réalité.

L'amusant dessin d'Abel Faivre, le Monsieur prévenant charitablement un passant qui salue un convoi funèbre :

— Vous découvrez pas, c'est un film !

Ce dessin peut avoir un pendant antithétique.

Il montrerait l'opérateur Fritz Schlinder attaqué par le lion furieux sans avoir le temps de s'enfuir ni de se défendre. L'homme est renversé par le fauve qui n'a bientôt plus entre ses griffes qu'une horrible bouillie sanglante.

Quelle riposte terrible à la légende du « chiqué » ! Et quel « numéro sensationnel » on eût pu avoir là, si quelque confrère avait pu « tourner » la scène non prévue !

Les coulisses du jeune cinéma ont leurs héros, qui tombent dignement à la tâche, en allant chercher, en plein péril, du plaisir pour les autres.

Sur la scène du théâtre, comme sur celle de la vie, une loi fatale veut que la joie de certains soit faite, pour beaucoup, de la peine des amuseurs.

ALBERT-HERRENSCHMIDT.

La Révision des Procès Criminels

Une proposition de loi de M. Jules Siegfried

M. Jules Siegfried vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à la révision des procès criminels et tendant à assimiler le cas où le condamné est aliéné à celui où il est décédé.

Dans l'exposé des motifs de cette proposition, M. Jules Siegfried se fonde sur la situation sans issue où se trouve l'infortuné Durand, à la suite de l'arrêt rendu avant-hier par la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

Œuvre de l'Hospitalité de Nuit

(Fondée par le PETIT HAVRE)

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 24 Février 1908

65, rue Jacques-Louer - Le Havre

ANNÉE 1914. — RÉSULTATS MENSUELS

	Hommes	Femmes et Enfants	Total
Entrées			
Janvier	—	466	466
Nuits			
Janvier	—	909	909
Rations			
Janvier	1.818	—	1.818

Pendant le premier mois de l'année, 11 hommes ont été placés par les soins du Comité de l'Asile, savoir : 6 hommes de peine, 3 infirmiers, 1 garde-malade, 1 cordonnier.

De plus, il a été demandé 8 personnes que le Comité n'a pu fournir.

Artillerie

M. Préau, adjudant au 2e régiment d'artillerie à pied, est inscrit avec le numéro 1 au tableau d'avancement pour 1914 pour l'emploi d'adjudant-chef.

Examens de la Marine Marchande

Par décision du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, les examens oraux pour l'obtention des différents brevets de la marine marchande auront lieu, pour la première session de 1914, dans quatre centres seulement : Saint-Malo, Le Havre, Nantes et Marseille.

Au Havre, les examens commenceront vers le 10 février pour les candidats des écoles de Dunkerque, Boulogne, Dieppe et Le Havre.

Il n'y aura qu'une seule Commission d'examen présidée par M. l'inspecteur général d'hydrographie.

Enseignement Maritime

Le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande a décidé, d'accord avec le ministre de la marine, de réunir une Commission pour étudier les modifications à apporter aux décrets du 8 août 1913 sur l'enseignement maritime, à la suite du vote de la loi sur le recrutement de l'armée de mer. On n'ignore pas que cette loi impose quatre années de service aux élèves de la marine marchande et qu'un projet récent, qui va sans doute être accepté d'urgence, prévoit que ces élèves pourront au bout d'une année être nommés second-maîtres et terminer leur service comme enseignes de vaisseau de réserve. La Commission dont le sous-secrétaire d'Etat a décidé la création comprend en outre de trois représentants de la marine militaire : MM. Ducoroy, capitaine de frégate ; Blot et Girard, sous-chefs de bureau ; MM. Massenet, Cablat, Rauch, contrôleurs de la marine ; Marie, adjoint principal ; Vollarys, avocat ; Houet, Comité des armateurs ; Le Guilcher, mécanicien, professeur à l'Institut du Havre ; Cangardel, chef-adjoint de cabinet ; Debats, rédacteur ; Reigner, capitaine au long cours. La Commission a commencé ses travaux et s'est réunie deux fois. M. Vollarys a été chargé du rapport général.

L'Aviateur Mauger-Devarennes

Le biplan militaire qui, à la suite d'une panne de moteur, avait atterri lundi près de Saint-Romain-de-Colbosc a repris son vol, hier vendredi, à 2 h. 1/2.

L'aviateur, M. le capitaine Mauger-Devarennes était parti par le train mardi pour prendre à Buc un moteur de rechange.

Hier matin, le moteur neuf fut monté et l'officier exécuta au-dessus de la plaine un vol d'essai qui attira une quantité de curieux. L'aviateur ayant fixé son départ à l'après-midi fut retenu à déjeuner par M. Lemercier, maire de Saint-Romain.

A 2 h. 1/4, M. Mauger-Devarennes rejoignait son appareil avec son mécanicien, le sapeur Champlong.

Peu après le biplan partait. L'aviateur, avant de prendre la direction vers Buc, effectua un large cercle au-dessus de la ville aux acclamations de la population qui s'était rendue nombreuse dans la prairie pour voir l'aéroplane.

Nouvelles Maritimes

Les grandes Marées et le Mascaret

Nous allons entrer la semaine prochaine dans une période de grandes marées.

En attendant les marées d'équinoxe qui doivent atteindre, le 13 et le 14 mars, une hauteur de 8 m. 25, le 11 février la pleine mer atteindra une hauteur de 7 m. 85 à 9 h. 29 le matin, puis à 9 h. 49 le soir ; le lendemain, pour la marée du matin, à 10 h. 9, la cote est prévue à 8 m. 05 ; elle n'aura que 8 m. le soir, à 10 h. 29. Le vendredi 13, à 10 h. 50, l'eau doit atteindre 8 m. 15 ; la marée du soir, à 11 h. 11, n'est prévue qu'à 8 mètres, et celle du 14, au matin, 8 m. 05 à 11 h. 34.

Dans cette même période, le mascaret se produira à Vieux-Port aux dates, heures et avec les coefficients des marées ci-après :

JOURS	HEURES	Coefficient de la Marée
Mercredi 11 février	20 h. 39 soir	1,04
Jeudi 12	8 h. 59 mat.	1,07
—	21 h. 19 soir	1,08
Vendredi 13	9 h. 40 mat.	1,08
—	22 h. 1 soir	1,06
Samedi 14	10 h. 24 mat.	1,03

Le moment du passage du mascaret à un point quelonque peut varier de quelques minutes par suite de la position des vents et des conditions atmosphériques.

Le mascaret est ressenti à Quillebeuf 20 minutes environ avant les heures ci-dessus indiquées pour Vieux-Port, le meilleur endroit pour observer le phénomène.

A l'Ecluse Notre-Dame

A l'heure de la marée, jeudi, les pontiers se sont trouvés dans l'impossibilité d'ouvrir les portes de l'écluse Notre-Dame, et le steamer *La-Hève* a dû retarder sa sortie.

Un scaphandrier de l'administration des ponts et chaussées fut mandé et il réussit à dégager les portes. Celles-ci n'avaient pu être ouvertes en raison d'un pavé qui se trouvait à l'une des encoignures et qui avait été jeté là par des enfants.

Une Situation critique

On écrit de Shields, à la date du 4 février :

Depuis le 29 janvier, quatre pêcheurs de langoustes se trouvent emprisonnés sur une des petites îles de la baie de Boylagh (Donegal). Lorsqu'ils quittèrent l'île principale de l'Archipel, ils ne prirent de la nourriture que pour cinq jours. Les provisions sont maintenant épuisées.

Tous les efforts faits par l'équipage du bateau de sauvetage pour atteindre ces marins sont restés vains en raison de la grosse mer et de la tempête. On réussit, cependant, à leur faire parvenir, en le faisant flotter, un tonneau hermétiquement clos contenant des

POUR VOS COUVERTS
VOYEZ LE CHOIX ET LES PRIX
CHEZ GALIBERT, 16, Place de l'Hôtel-de-Ville
60 MODÈLES DE 3 A 8 Fr.
Argenture 1re Titre sur métal extra blanc

Feuilleton du PETIT HAVRE 26

PETITE MAIN

Grand Roman Contemporain

PAR

Pierre SALES

PREMIÈRE PARTIE

— Il n'y a pas de comparaison à établir entre les commerçants et les particuliers... Tu as voulu nous établir, acquérir ce magasin, cette clientèle... que tu connaissais mieux que moi, je pense, puisque tu étais comptable ici depuis huit ou dix ans... et tu savais bien qu'il lui faut faire crédit et que, par suite, il nous fallait des capitaux. Quand on n'a pas les reins assez solides, on ne se mêle pas de porter la responsabilité d'une maison.

— Alice !... Alice !... ma femme !...

La stupeur, l'épouvante avec lesquelles le pauvre garçon avait prononcé ces mots furent si douloureux à Pauline qu'elle se mit à pleurer.

Quelle effroyable désillusion ce bon M. Roger Verneuil devait éprouver !... Quelle découverte il faisait, tout à coup du petit monstre d'égoïsme qu'il avait épousé ! Et sa voix eut quelque chose de si poignant, tandis qu'il répondait à sa femme :

— Alice !... c'est toi !... c'est bien toi, qui oses me dire cela !... à moi qui te mettais en garde justement contre ton ambition ! qui avais peur de cette affaire, peut-être trop lourde, en effet, pour nos épaules !... N'est-ce pas toi qui m'as dit, tout de suite, quand je t'ai déclaré si timidement mon amour, quand j'avais tant peur d'être repoussé par toi, que je chérissais de toutes mes forces, que je chéris encore, malgré le mal que tu me fais... N'est-ce pas toi qui as envisagé immédiatement notre avenir, qui as désiré être maîtresse de ce magasin où l'on commençait, du reste, à venir autant pour toi que pour ceux qui nous ont précédés ?... Tu étais si gentille, alors, Alice !... tu répondais si tendrement à mon amour... et je t'en étais si reconnaissant, moi qui sais bien que je ne suis pas beau... ni brillant, comme tant d'hommes qui ont dû te faire la cour... et je te l'avouais... et tu me répondais par un baiser et par un si doux regard de tes yeux bleus, qui me faisaient croire par moments que tu étais un ange descendu pour moi sur cette terre !

» Pourquoi m'avoir trompé alors, Alice ? Pourquoi avoir abusé de ma naïveté... de ma droiture ?... Mais non !... Tu étais sincère, quand tu disais que tu voulais fonder une famille avec moi, que nous travaillerions également tous les deux, que nous suppléerions par nos efforts au manque d'argent... car nous savions bien, dès ce moment, que je n'en avais pas assez... mais on avait confiance en nous, on nous faisait crédit, et si tu étais restée celle que j'ai eue pendant six mois, nous aurions toujours fait honneur à nos affaires, nous aurions amassé des économies... Enfin... enfin, tu serais mère aujourd'hui...

— Ah ! merci ! fit Alice avec un mouvement de révolte, des enfants !... pour compliquer notre situation ?...

— Pour nous donner la force qui nous manque, qui finit par me manquer à moi... et pour te rendre à toi la sagesse qui t'a si vite abandonnée !... Pas assez d'argent ?... Tu le savais aussi bien que moi, quand nous nous sommes mariés... et nous n'avons pas cessé de nous enrichir pendant les six premiers mois ; car c'est bien réellement s'enrichir que de payer au jour dit ce que l'on doit, ne jamais faire attendre le plus petit fournisseur pour la plus petite note... Pourquoi as-tu changé tout d'un coup, Alice ?...

— Alors, c'est une scène de ménage que tu me fais, au lieu de nous occuper de nos affaires ?...

— Nos affaires !... nous allons nous en occuper tout à l'heure... nous allons les envisager avec toutes leurs conséquences... encore plus épouvantables que celles que je connaissais quand tu es partie... car, depuis ton départ, j'ai encore appris des choses !... non, des actes presque coupables et dont je veux croire que tu n'as pas senti l'importance !

— Parce que je vois les affaires, moi, avec ma hardiesse de femme d'affaires, et toi avec toutes tes timidités de comptable qui n'arrivera jamais à rien !

— N'essaie pas de me détourner de ce que j'ai à te dire, puisque j'ai eu le courage de commencer ; car, plus de cent fois, j'ai voulu m'expliquer avec toi... essayer de savoir ce qu'il y a derrière cette figure si jolie, si pure, derrière ce regard... derrière ce sourire avec lequel tu me prenais ! Par moments, je me disais que tu ne m'avais pris que pour te sortir de l'ornière, te faire une situation !

— Roger ! Roger ! fit-elle, essayant de lui imposer le silence de ses claires prunelles devant lesquelles il tremblait jadis.

— Puisque je t'ai dit que tu n'y échapperas pas ! fit-il en frappant sur la table.

— Si tu tiens à ce que notre cuisinière t'entende, tu n'as qu'à crier un peu plus fort !

— Tu n'as qu'à ne pas me forcer à m'emporter et je te parlerai avec calme. Mais je te dirai bien ce que j'ai à te dire ! — Tu as cru bien m'abuser, n'est-ce pas, quand tu m'as montré tant de pudeur au moment de notre mariage... Et, dès cet instant, pourtant, je savais que tu mentais !

— Roger ! fit-elle encore, mais légèrement apeurée, courbant instinctivement la tête.

— J'étais un orphelin... tu étais, ou du moins tu me disais que tu étais orpheline, nous étions bien seuls au monde : je n'avais pas de famille qui pût me reprocher ton passé, car il y en avait un, et coupable, et je te défierais aujourd'hui d'oser me dire le contraire ?... Mais je te l'ai pardonné en moi-même, parce que je m'imaginais que j'allais être tout pour toi, comme tu étais tout pour moi !

» Je trouvais mille excuses à ta faute... ou aux fautes que tu avais déjà pu commettre... Tu n'avais personne pour te défendre... et tu m'as tellement donné de bonheur que, les rares fois où j'y réfléchissais, je m'applaudissais de ma générosité, que tu n'avais même pas connue... Aussi, malgré ce qui arrive aujourd'hui, malgré tant de choses étranges qui se sont passées dans notre vie... je veux croire que tu as été bien sincère en te donnant à moi... et je suis encore prêt, Alice, à te pardonner...

— Je n'ai à te demander pardon de quoi que ce soit !

— Ne mens pas, malheureuse !... Parce qu'un homme ne crie pas, ne récrimine pas, parce qu'il paraît un pauvre individu tout simple attaché à son travail, on le prend pour un imbécile !... Et parce qu'il n'a jamais été mêlé à la grande vie, au luxe, à la débauche parisienne... on se figure qu'il ignore tout !...

» Je sais tout, au contraire ! Depuis l'âge de quinze ans, je travaille dans ces maisons qui font du luxe... où tant de fois pénètrent des femmes qui n'ont pas le moyen de se le payer et qui se l'offrent quand même... qu'on leur offre... et j'ai senti peu à peu que c'était cela qui t'enlevait à moi...

— Mais alors, fit Alice en se redressant toute rèche, si tu t'imaginais des choses semblables, pourquoi m'as-tu gardée ?...

Ce fut au tour de Roger Verneuil de courber la tête, tandis qu'il murmurait :

— Pourquoi aimons-nous, nous autres, les hommes, si simplement... si lâchement ?... Et puis, te figures-tu que de semblables visions se présentent tout d'un coup avec cette netteté à un cerveau... à un cœur pris comme le mien ?... On soupçonne un peu, puis un peu plus... puis on se révolte, on ne veut pas croire... Il suffit d'un baiser un peu ardent pour nous redonner toute notre confiance, pour jeter un nouveau feu sur notre amour...

» Et si tu as fait mal, Alice, tu ne l'as pas fait avec brusquerie, avec déchirement... Si tu as été coupable... ce que je ne voudrais pas savoir avec certitude... tu n'en as sans doute pas été responsable, et j'aurais peut-être dû, à ces moments, redoubler de tendresse pour toi, te garder malgré toi-même ; tandis que je commençais à m'inquiéter, que je sentais la catastrophe qui éclate aujourd'hui sur nous... J'étais morose... je ne savais pas t'amuser... Tu vois bien que je me donne quelques torts, à moi aussi...

» Mais je veux avoir toujours la croyance que tu m'as sincèrement aimé... que tu as voulu bien loyalement faire ta vie avec moi, et je t'assure qu'il en est temps encore. Alice... Balaie donc ce que j'ai soupçonné sans avoir le courage de l'éclaircir... ces sorties inexpliquées, ces voyages d'où tu ne revenais que le lendemain du jour où je t'attendais... où deux jours plus tard, comme cette fois... et à une heure qui ne correspond à aucun des trains directs d'Angleterre !

— Tiens, parbleu ! puisque je me suis arrêtée à Boulogne, où j'avais des clientes à voir !...

(A suivre)

L'Esprit des Autres

Lu sur une convocation :

« Réunion du Conseil de la Compagnie du Midi à quatorze heures. »

provisions. Les pêcheurs le vidèrent et y placèrent une bouteille contenant un message disant que tous étaient bien et demandaient aux sauveteurs de revenir les prendre aussitôt que la mer serait un peu apaisée. Le baril fut ramené au moyen d'un filin par les marins du bateau de sauvetage.

Le *Notre-Dame-de-la-Mer*

Le steamer *Notre-Dame-de-la-Mer*, navire-hôpital de la Société des Œuvres de Mer, a quitté hier après-midi son lieu d'accostage du bassin du Commerce, au quai Lamblardie pour entrer en cale-sèche.

Le *Notre-Dame-de-la-Mer* subira un examen de ses fonds et une réfection de sa carène, devant appareiller à la fin du mois pour sa campagne sur les lieux de pêche.

Collision Maritime devant Lisbonne

On attendait vendredi l'arrivée du paquebot *Lutetia*, de la Compagnie Sud-Atlantique. Un radiotélégramme reçu à Bordeaux annonce que l'arrivée de ce bateau va se trouver différée par suite d'un accident qui s'est produit au large.

Le *Lutetia* a en effet abordé mercredi soir, à sa sortie du port de Lisbonne, un vapeur grec et l'a coulé.

On assure que l'équipage du bâtiment hellénique a été recueilli à bord du paquebot transatlantique.

Le paquebot de la Sud-Atlantique avait à bord 468 passagers.

Le cargo-boat grec coulé par le *Lutetia* est le *Dimitrios*.

On confirme que tout l'équipage est sauvé. Une partie des matelots sont arrivés à Cascaès dans le canot du bord.

Le *Dimitrios* allait de Penarth et Lisbonne à Marseille.

Aujourd'hui 7 Février et Lundi 9 Février
DERNIERS JOURS DE **SOLDE**
chez **A. FOUGEU**, 101, rue de Paris
Boucles et Fastenettes. 0.30
Bottines pr fillette et garçonnet. 5.90
Richelieu pr dame, noirs, jaunes 5.90
Bottines » » » 6.90
Bottines pr homme » » 7.90

Grave Accident du Travail

Un ouvrier a été victime, hier après-midi, d'un grave accident à bord du steamer *Niagara*, de la Compagnie Générale Transatlantique.

Ce steamer en cours de déchargement est amarré devant la tente C. Parmi les ouvriers faisant partie de l'équipe chargée de débarquer les sacs de café, se trouvait le nommé Etienne Louis, âgé de 43 ans, demeurant rue d'Estimauville, 22. Cet homme avait pour mission de recevoir sur le pont les élinguées qui montaient de la cale.

Soudain, en voulant atteindre l'une de ces élinguées, il perdit l'équilibre et tomba à fond de cale, c'est-à-dire d'une hauteur de douze mètres environ.

Ses camarades se précipitèrent pour le relever. Il était sans connaissance, mais ne portait aucune fracture.

Toutefois, étant donné l'état de prostration dans lequel il se trouvait, on craint qu'il ait de graves lésions internes.

Après avoir reçu les premiers soins à l'infirmerie de la Compagnie, le blessé a été transporté à l'Hôpital Pasteur en voiture d'ambulance.

CARBURE DE CALCIUM
Marque Tricolore
Grande Baisse de Prix, 25 0/0 sur les cours actuels. Seul dépot régional chez **O. BEUZEBOSC**, drogueries, couleurs, 85, rue Victor-Hugo, Le Havre. Télép. 5.01.

Tentative de Cambriolage

Hier midi, l'agent Lemetteil passait sur la place du Docteur-Fauvel, lorsque son attention fut attirée par deux individus qui allaient et venaient devant le pal d'un chantier où se trouvent remisées des roulottes appartenant à M. Rancy.

On se souviendra que ces roulottes ont déjà été cambriolées.

L'agent se dissimula et aperçut un individu qui passait des bouteilles aux deux autres. Mais ils aperçurent l'agent et prirent la fuite.

L'agent s'occupa alors de capturer celui qui était resté dans le chantier, un nommé Misch, âgé de 15 ans. Mais au moment où il allait le rejoindre, cet individu lui lança une bouteille dans les jambes et prit la fuite.

Il sera recherché ainsi que ces complices.

Vol à Bord

Soupçonné d'un vol de biscuits d'une valeur de 3 fr. 50 qui a été commis dans la cale du steamer *Léon*, un journalier, Auguste Leroy, âgé de 28 ans, sans domicile, a été arrêté, jeudi soir, sur le quai de Hambourg et mis à la disposition de M. le commissaire de police de la deuxième section.

***

Nous avons relaté hier l'arrestation des nommés Marcel Guillemard, âgé de 25 ans, demeurant rue du Grand-Croissant, 19 ; Jules Realan, âgé de 44 ans, demeurant rue Saint-Jacques, 38, et Léon Busy, âgé de 32 ans, demeurant rue Beaulieu, à Sanvic, à la suite d'un vol de tasses et soucoupes, commis à bord du steamer *Palacia*.

Guillemard ayant fourni une fausse identité, les trois complices ont été mis à la disposition du parquet.

Malade sur la Voie publique

Vers huit heures du matin, jeudi, on a recueilli malade dans la rue de la Halle, une femme Charlotte Louvel, âgée de 30 ans, journalière, sans domicile.

Le gardien de la paix Patin s'occupa de la faire admettre à l'Hospice Général, où elle fut transportée en voiture.

Un Blessé

On a découvert, couché dans l'escalier de l'immeuble, 13, rue Saint-Jacques, au deuxième étage, un individu qui, quoique ne portant pas de blessure apparente, se trouvait sans connaissance.

Il fut transporté à la pharmacie Guincêtre, et comme aucun changement ne se produisait dans son état malgré tous les soins tentés, il fut transporté à l'Hospice Général.

Cet homme n'avait sur lui aucun papier d'identité.

Vol de Charbon

Comme il s'en allait avec 30 kilos de charbon qu'il venait de dérober sur le quai Colbert, le nommé Bernard Rigoult, âgé de 45 ans, journalier, sans domicile, a été arrêté et mis à la disposition du parquet.

Après Rixe

Nous avons relaté l'arrestation d'un nommé Buquen, comme auteur d'un coup de couteau porté au cours d'une rixe, sur le nommé Courtet.

Ce dernier ayant refusé de porter plainte et sa blessure étant insignifiante, Buquen a été remis en liberté.

Un Cheval perdu

Dans la matinée, hier, vers neuf heures, le gardien de la paix Martin fut informé par M. Carel, marbrier, rue de l'Abbaye, qu'un cheval sans harnachement se trouvait depuis plusieurs heures dans la rue Pasteur, paraissant perdu. Comme il était impossible de connaître son propriétaire, l'animal fut conduit en fourrière à l'Hôtel du Cheval Bai, rue de Normandie, 76.

M MOTET, DENTISTE, 52, r. de la Bourse-17, r. M.-Thérèse

Tribune des Syndicats

Syndicat des Commis Auxiliaires du Port. — Réunion mardi, 10 février, à 6 h. 1/2 du soir, au siège social, 132, rue Victor-Hugo.
Ordre du jour : Question importante.

Conférences et Cours

Société d'Initiative d'Enseignement Scientifique par l'Aspect

Finlande et Finlandais

Conférence de M. PIERRE CHASLES

Elle fut véritablement attachante, tant par son attrait documentaire que par l'intérêt des conceptions morales qui y furent présentées, la causerie que fit hier soir l'érudit conférencier de l'Ecole des sciences politiques, sous les auspices de la Société d'Enseignement par l'Aspect.

La Finlande, bien que très proche de nous, est en effet assez mal connue, tant dans ses paysages que dans les mœurs de ses habitants.

Territoire aussi grand que la Grande-Bretagne, l'Ecosse et l'Irlande, il ne donne cependant asile qu'à 3 millions d'habitants.

Cela tient évidemment à la latitude qu'il occupe, latitude qui lui impose, malgré l'action bienfaisante du gulf-stream, un climat assez rigoureux. Cela tient aussi à l'espace considérable qu'occupent les lacs et les rivières.

Dans son ensemble, le paysage de Finlande a une grâce un peu monotone, mais un charme cependant très captivant.

Dans sa partie septentrionale, ce grand duché est coupé par le cercle polaire arctique ; c'est dire qu'en cette région on connaît au moins une fois par an le soleil de minuit et que les nuits blanches y sont fréquentes.

En raison des saisons les plantes s'y développent tardivement, mais la maturité est très rapide.

L'hiver est naturellement la saison joyeuse, parce que c'est la saison des communications rapides et faciles. Epris d'exercices physiques, les Finlandais pratiquent les traîneaux, les skis, s'aidant au besoin de la voile et du renne pour faciliter leur marche.

La grande majorité du pays se partage entre l'eau et la forêt. Bernardin de Saint-Pierre qui fut l'un des premiers Français à visiter le pays en a donné une excellente description.

Sur les côtes, les fjords sont profonds, semés d'écueils et la navigation y est très difficile, mais les habitants en connaissent tous les écueils. Ces habitants des côtes constituent d'ailleurs de vaillants pêcheurs et d'excellents praticiens avec lesquels n'ont pu rivaliser les pilotes russes que le gouvernement impérial a voulu imposer en ces régions. Dans les lacs immenses, les îlots granitiques émergent de toutes parts, et les habitants de l'intérieur se servent le plus souvent de la barque comme moyen de locomotion. C'est en de grands bateaux, portant une quarantaine de personnes, qu'ils vont, le dimanche, aux offices et qu'ils en reviennent en luttant de vigueur pour entraîner leurs bateaux.

Très bons manœuvriers, ils savent franchir les rapides qui séparent les lacs les uns des autres. Ces chutes constituent une richesse pour la Finlande car l'on estime que 1,962 d'entr'elles pourraient être utilisées industriellement.

Certaines d'entr'elles constituent d'ailleurs un véritable attrait pour les touristes russes. Parfois pour passer d'un lac à un autre, il faut avoir recours aux canaux artificiels et aux écluses.

Pays de forêts, où le bouleau domine, la Finlande possède naturellement une industrie du bois très développée. On utilise alors la neige pour le traînage des troncs jusqu'au lac où l'on emploie la flottaison pour atteindre l'usine à papier.

Les habitants présentent une réelle originalité, non dans le costume, mais dans les mœurs et dans l'esprit.

Arrachés en 1809 à la Suède, par Alexandre Ier, les Finlandais, sur la foi des promesses que celui-ci leur avait fait, avaient espéré conserver leurs coutumes et leur autonomie.

Il en fut ainsi jusqu'en 1899, époque à laquelle le tzar voulut russifier la Finlande, lui imposa comme dictateur le général Bobekoff, qui, à la suite de ses rigueurs exagérées, fut assassiné le 16 juin 1904.

Séparé de la Suède, mais très éloigné de la Russie, le Finlandais a pris peu à peu conscience de lui-même et a constitué une sorte de nationalité qui lutte énergiquement contre l'hégémonie russe, et se refuse à subir la rigueur de son régime politique.

Le Parlement finlandais a conservé son originalité. Il se compose d'une seule Chambre, élue sur les bases proportionnalistes. Les femmes votent et sont éligibles. Elles exercent des professions multiples, ailleurs réservées aux hommes, et cela se comprend, car en ce pays très civilisé, mais peu fortuné, les jeunes filles éprouvent la nécessité de se livrer à un métier. Les écoles supérieures sont mixtes.

Sur tous les points, mœurs, goûts, hygiène, religion, le Finlandais se sépare du Russe et conserve son originalité. Il préfère se libérer par une taxe de l'impôt du sang plutôt que d'être envoyé loin de son pays dans les régiments russes.

La Finlande constitue bien une unité vivante indestructible et il serait grandement à souhaiter que les gouvernants de Russie se rendissent compte de l'inutilité d'une lutte stérile, et du danger que présente même pour eux, leur politique finnoise.

Avec de l'adresse, de la bonne volonté, on arriverait à concilier les intérêts de la Grande Russie et de la petite Finlande ; aussi l'orateur, veut-il espérer, en terminant, que la diplomatie russe saura mieux apprécier et favoriser un peuple qui, par sa patience, sa sagesse, n'a pas mérité d'être opprimé.

A. P.

Ecole Pratique Coloniale du Havre. — Cours sur les productions coloniales d'origine végétale et d'origine animale, par M. Em. Prudhomme, ingénieur-agronome, directeur du Jardin Colonial.

Le cours aura lieu samedi 7 courant, à 4 heures de l'après-midi, au siège de l'Ecole, 1, rue Dumé-d'Aplemont.

SUJET DU COURS

Le Coton (fin). — 1° Le coton en Egypte et dans les Indes ; 2° Le coton dans les colonies françaises : culture et exportation ; 3° Produits et applications secondaires du cotonnier.

Les personnes s'intéressant aux questions coloniales sont invitées à ce cours.

Cours d'Enseignement supérieur publics et gratuits (faits au nom de la ville). — Littérature étrangère, par M. G. d'Hangest, agrégé de l'Université, professeur au Lycée du Havre.

Nous rappelons que la cinquième conférence, faite par M. G. d'Hangest, aura lieu aujourd'hui samedi 7 courant, à 8 h. 3/4 du soir, à l'Hôtel de Ville, dans le grand vestibule d'honneur.

SUJET

H.-G. Wells. — Sa personnalité et sa carrière. Ses Contes et fantaisies scientifiques.

Communications Diverses

Contributions indirectes. — Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 28 mai 1914.

Les postulants se procureront le programme de l'examen ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir à la sous-direction des contributions indirectes, au Havre, 14, rue de Caligny, où ils devront se faire inscrire avant le 14 mars 1914.

Direction générale des Manufactures de l'Etat. — Un concours pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité dans les manufactures aura lieu vers le 20 avril 1914. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 15 mars 1914 dans les bureaux de l'une des directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Reuilly), Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse, et Vesoul.

Cylindrage des Routes

Voici l'état indiquant les sections de routes où des travaux sont à prévoir, du 7 au 14 février 1914 :

N° 81, Gonfreville-l'Orcher, du 6 kil. au 6 kil. 4, du 7 au 9 fév. ; n° 81, Harfleur, du 4 kil. 8 au 5 kil. 6, du 10 au 12 fév. ; n° 79, Octeville-sur-Mer, du 5 kil. 2 au 5 kil. 6, du 13 au 14 fév.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. — *Téléphone n° 220.*

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux.

Le chef du service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à midi et demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

Institut International pour la Diffusion des expériences sociales affilié à la Ligue du Progrès (Section Havraise). — Réunion administrative de tous les membres inscrits, dimanche 8 février, à 10 heures du matin, Hôtel de Ville, salon Ouest.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole rue Emile-Zola. — Les sociétaires sont informés qu'il n'y aura pas de tir demain matin.

Société de Secours Mutuels et de Retraites du Quartier Sainte-Marie. — Perception des cotisations demain dimanche 8 courant, de 10 heures à 11 h. 1/2 du matin, au siège de la Société (Cercle Franklin).

Ligue protectrice des Enfants abandonnés et Orphelins du Havre. — Assemblée générale jeudi 12 février, à 8 h. 3/4 du soir, Hôtel des Sociétés, 5, rue Mexico.

Procès-verbal, rapport du président, revision des statuts, compte rendu financier, renouvellement de six membres sortants et rééligibles.

Société de Secours Mutuels Saint-Joseph. — Perception des cotisations demain dimanche, à l'Hôtel de Ville, salle ordinaire des recettes, de 10 heures à 11 h. 1/2 du matin.

Les membres du Conseil d'Administration sont priés d'assister à la réunion mensuelle, qui aura lieu lundi 9 février au siège de la Société, à l'Hôtel de Ville, salle E, à 7 h. 1/4 du soir.

Société Havraise de Photographie. (Groupe Photo-Cycliste). — Ce soir, à 21 heures, au local, réunion des adhérents, excursion du 8 courant (matinée), études des excursions ultérieures.

Société Excursionniste et Artistique Gravillaise — La matinée dansante qui devait avoir lieu dimanche prochain à l'Hôtel des Sociétés, est remise au 22 février.

Groupe Astronomique du Havre. — Séance ordinaire aujourd'hui samedi, à 20 h. 45, à l'Hôtel de Ville, salle d'Horticulture.

Causerie : *Construction d'un globe céleste matériel.* Tracé du chemin suivi par le soleil, la lune et les planètes, par M. Mesny.

Télescope : Fixation des conditions d'utilisation du télescope.

Ligue d'Education nationale. (Eclaireurs français). — Les Eclaireurs sont informés qu'une marche aura lieu dimanche 8 février. Rendez-vous place Thiers, à 8 heures très précises. Préparation des examens de seconde classe. Retour vers 4 heures. Provisions.

Union havraise de Gymnastique et de Tir. — Dimanche matin, tir au local de la Société, 10, rue Léon-Peulevey, de 9 heures à 11 h. 30.

THÉATRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Association des Concerts Populaires

Nous avons dû hier à l'heureuse initiative de l'Association des Concerts Populaires une des plus intéressantes manifestations artistiques de cette saison, une des plus complètes, des plus hautes, peut-être la meilleure de la série.

Un programme composé suivant un esprit d'éclectisme, qui fit une large part aux maîtres modernes, une cantatrice de grand talent, une interprétation instrumentale qui résuma un noble et sincère effort affiné par une direction jeune et ardente : il y avait là tous les éléments du succès. Il fut grand et justifié.

Mlle Rose Feart a marqué cette manifestation de sa personnalité artistique. A des moyens vocaux étendus et souples, d'une harmonieuse homogénéité, elle joint des qualités de distinction et de style qui font qu'aucune de ses auditions n'est indifférente.

C'est la belle et chaude voix de falcon, vibrante et expressive au service d'un tempérament d'art qui s'assimile intimement, pour en traduire la couleur et la vie, la pensée de l'auteur interprété.

Mlle Rose Féart a d'abord chanté avec une délicatesse et un style remarquables l'air d'Agathe du Freischutz, en faisant valoir tout ce que ces pages déjà lointaines conservent de grâce et de fraîcheur.

Mais c'est surtout dans la *Mort d'Yseult* que l'artiste a donné la pleine mesure de son talent.

Elle s'y montra supérieure par la noblesse de son accent, par l'ampleur de la déclamation, par le sentiment de frémissante humanité qu'elle sut mettre dans ce suprême cri de douleur tragique.

Et tout concourut à cette rare puissance d'effet, la beauté de l'orchestration, la majesté souveraine de la symphonie, le lyrisme enflammé de l'interprète.

Une ovation enthousiaste a été faite à Mlle Rose Feart, qui, avec une exquise bonne grâce, a bien voulu ajouter un morceau au programme. Je l'ai presque regretté.

Il me plaisait de rester sous la sensation profonde des dernières notes de la mort d'Yseult. Combien maigriote nous est apparue, après le grand frisson d'art qui venait de nous envelopper, cette délicieuse petite chose, de Fauré, *Rose d'Ispaham* !

L'orchestre avait repris l'ouverture du *Freischutz* et il eut grandement raison. Weber se défend à merveille.

Son ouverture de *Freichutz* garde intacte sa sérénité toute classique. Si les fioritures à l'italienne de la fin « datent » un peu en rappelant les influences de l'école, ils n'en font que mieux apprécier par contraste la conscience et l'originalité du début, sa fraîcheur aimable et souriante.

Mais l'orchestre parut avoir surtout porté son effort sur la *Symphonie en ré mineur* de César Franck, qui était interprétée pour la première fois au Havre.

Œuvre sévère, naturellement, œuvre de haute et forte culture, où abondent les savantes et délicates combinaisons des thèmes et des timbres.

L'allegro et une large part de l'allegretto ne semblent même que justifier ces problèmes de technique aussi carrément posés que brillamment résolus.

Peut-être des esprits non prévenus seraient-ils tentés de découvrir là quelques longueurs. Elles existent. Et l'on doit le reconnaître, si fervente et si large que soit l'admiration franckiste.

Mais il faut reconnaître aussi la pure perfection et la pleine homogénéité du finale, sa cohésion intime, absolue, son mouvement résolu, nettement dessiné.

L'inspiration du maître s'est dégagée là des brumes germaniques ; elle se déploie en pleine lumière, en pleine clarté bien française, avec une chaleur, un éclat, une exaltation enfiévrée qui se soutiennent jusqu'au bout sans effort, sans boursouflure. C'est d'un art noble et vigoureux.

L'orchestre l'a d'ailleurs magistralement enlevé, ce finale, avec une étincelante richesse de sonorité et un ensemble que l'allegro n'eut pas toujours.

Les bravos sont allés aux instrumentistes, et aussi, en juste part, à M. Louis Revel, qui a conduit l'exécution avec un soin attentif et une fougue communicative.

La marche des fiançailles de *Lohengrin* a terminé cette excellente soirée où l'esprit s'est retrempé et revivifié aux sources vives d'un art immortel.

Exécution brillante, très enlevée, de ce fragment devenu classique, qui n'a rien, en effet, traduit par l'orchestre, de « ces arrangements plus ou moins recommandables confiés trop souvent à de piètres organistes pour des fins matrimoniales (?) ».

C'est la notice du programme qui parle ainsi... Ohé ! Ohé ! les bons amis ! Et la confraternité artistique, par Euterpe ! Messieurs, qu'en faites-vous ?

A.-H.

Nous rappelons qu'il sera donné 3 représentations consécutives du triomphal succès *Chaste Suzanne*, qui hier encore a été acclamée, rappelée et bissée par une salle comble, absolument enthousiasmée par un livret des plus amusants, une musique des plus entraînantes, le brio des artistes et une mise en scène luxueuse. Pour les soirées, bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2 ; pour la matinée, bureaux 2 heures, rideau 2 h. 1/2. Nous ne saurions trop conseiller aux personnes désireuses d'assister à ces représentations de s'assurer dès aujourd'hui leurs places au bureau de location.

Lundi, représentation populaire, moitié prix à toutes places, création de *La Mioche*, drame moderne en 9 tableaux. Bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2.

Salle des Fêtes de l'Eure

Mardi, le grand succès *L'Enfant du Ruisseau.* Bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

Aujourd'hui samedi, à 9 heures, représentation du merveilleux film historique en 5 parties **Marc Antoine et Cleopatre**, merveilleux chef-d'œuvre cinématographique mondial, reconstitué sur les lieux mêmes et interprété par les plus grands artistes des théâtres de Rome.

Le programme est complété de vues instructives, amusantes et en plus des dernières actualités du *Pathé-Journal* : **Les Obsèques de M. Paul Déroulede.**

Demain dimanche, grande matinée à 3 heures, soirée à 9 heures. Pour ces trois représentations, il est prudent de retenir ses places à l'avance. Le bureau de location étant ouvert de 10 heures à midi 1/4, et de 1 h. 1/2 à 6 heures.

Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Un nouvel Acte bien monté

Plus n'est besoin de vanter le charme de ces soirées auxquelles nous convient les Folies Bergère avec sa revue locale *A la Gare !* d'Albert René et de l'Hôte Albert. Nous en avons fait l'éloge à plusieurs reprises déjà depuis les premiers débuts.

Mais nous devons aujourd'hui mettre un mot bien spécial pour quelques fantaisies nouvelles qui ont connu hier soir un franc succès.

Il s'agit de huit scènes empruntées aux faits d'actualité, aux sujets que la mode exalte, et que le parodiste a présenté avec esprit dans le genre le plus amusant. Ces nouvelles scènes forment maintenant le dernier acte de la revue et se passent dans un merveilleux décor représentant un coin de la Place de l'Hôtel-de-Ville, sous la neige.

Ceux qui ont eu le plaisir de voir la revue revoient, dans cet acte, le fameux Bibi du premier acte si comiquement présenté par Delpierre.

Bibi est devenu balayeur et il attend sa dulcinée, une balayeuse de la voirie municipale, personnifiée par l'amusant Le Pelletier.

Pendant ce temps, passe la dame à la mode ; elle porte la voilette moukère, qui lui cache le bas du visage, et Bibi lui lance son petit couplet ; elle riposte par un second et la charmande commère Mlle Simonne Kotebrune termine par le sien.

Mais voici la danse à la mode, La Très Moutarde, qui détrônera le tango, où les « jolly girls » se trémoussent tant et tant que l'on finit par être convaincu que c'est, en effet, plus que de la moutarde, car Bibi, de son côté, a empoigné la balayeuse et « trémoutarde » avec elle d'une façon irrésistible qui amène le fou-rire.

Enfin, Mlle Rainville présente les adieux de la Semeuse avec charme, puis l'architecte de la Nouvelle Douane amène sur la scène la maison du douanier célibataire : un petit chef-d'œuvre.

Mais la nuit tombe et le décor s'illumine, la neige scintille, c'est une féerie qui est un digne prélude à l'apothéose finale.

G. M.

Ce soir, même spectacle à 9 heures. Revue **« A la Gare »**, avec ses nouvelles scènes et son décor sensationnel.

Location de 11 heures à midi et de 1 h. 1/2 à 5 heures.

Tramways à la sortie. Directions : Graville et Grands Bassins.

Cinéma Gaumont

Spectacle nouveau

Grande soirée de gala, hier, au Cinéma Gaumont, pour les débuts du nouveau programme de la semaine.

La nombreuse assistance qui garnissait la salle apprécia vivement toute cette nouvelle série de films de valeur.

Le plus brillant succès fut réservé au drame *l'Homme qui vola*, dont l'intrigue est très attachante, la mise en scène très soignée et l'interprétation digne des plus grands éloges.

Non moins chaleureux a été l'accueil réservé au drame américain : *le Coloss de la mer*, l'un des films les plus extraordinaires que le cinéma ait présenté.

Par sa mise en scène remarquable, tant au point de vue richesse qu'habileté, ce drame très palpitant captivera les spectateurs et leur laissera la plus parfaite illusion d'un drame vécu.

L'interprétation est, là encore, de toute première valeur.

La direction du Gaumont Havrais, qui sait être agréable au public assidu de ses représentations, a ajouté au programme nouveau un drame très émouvant : *Le Bijou tragique*, où Mlle Suzanne Grandais joue le rôle principale.

La gracieuse artiste, dont nos concitoyens ont déjà apprécié le talent si souple, fait valoir dans ce drame toutes ses qualités de comédienne habile.

Quelques films intéressants comme : *La Métallurgie du Fer* et les *Paysages Ecossais* augmentent l'attrait du spectacle, auquel s'ajoutent encore de nombreuses scènes humoristiques, et le toujours très apprécié journal *Gaumont-Actualités*.

Comme on le voit, ce programme est en tous points digne du succès qui lui sera sans nul doute réservé.

La direction annonce pour prochainement *Napoléon* : les Cent jours ; La fin de l'Epopée.

Association des Anciens Elèves et Amis de l'Ecole rue Emile-Zola

Cette Société offrira demain dimanche, à 2 h. 1/2 du soir, dans la salle de la « Société d'Enseignement Musical », 10, rue Auguste-Dollfus, son Concert annuel aux familles de ses membres honoraires et participants, avec le gracieux concours de Mme Brun-l'Ange, de Mme Marthe Viguier, de M. Joubert, du Grand-Théâtre ; de Mlle Magui, du Cercle Lyrique ; de M. Derlys, comique, de Fantasio ; de MM. Bébin, H. Dragon et René Bar, des concerts havrais.

Au programme :

Carnaval et Charité, par Mme Brun-l'Ange.

Le Passant, pièce en un acte et en vers, de François Coppée, par Mmes Brun-l'Ange et Marthe Viguier.

La Bénédiction, de François Coppée, par M. Joubert.

Un Mariage au Téléphone, comédie en un acte, de Maurice Hennequin, par MM. Dragon et Bar.

Les dames sont priées d'adopter une coiffure qui ne puisse gêner les autres spectateurs. En cas de réclamation, elles seraient invitées à se décoiffer.

FRASCATI

Grande Matinée du Dimanche 8 Février

La réunion très artistique qui aura lieu dimanche prochain dans les grands salons de Frascati s'annonce sous les plus heureux auspices.

Nous avons signalé dans notre précédent numéro quel intérêt présentent pour les amateurs les œuvres portées au programme. Leur interprétation s'annonce également comme devant être très brillante. Ne voyons-nous pas à l'affiche les noms de M. Delgal, le délicat ténor du Trianon-Lyrique ; de Mlle Edwards, de Covent-Garden ; de Mlle Dumaine, du Théâtre des Capucines ; de Mlle Amorette, accompagnatrice du Conservatoire ; de M. Royer, de la Gaîté-Lyrique, et de M. Feilas, du Vaudeville.

Un programme très varié, des interprètes remarquablement choisis, voilà de quoi assurer une après-midi charmante à tous les amateurs d'art.

AUDITIONS DE PIANOLA

Afin de satisfaire à toutes les demandes, le représentant de la Co **Aeolian** a décidé de continuer ses auditions gratuites samedi et dimanche, de 3 à 6 heures, dans les salons des **Magasins Desforges**, ce qui évitera des regrets aux personnes qui n'ont pu trouver de place au concert si apprécié ce 3 écoulé.

Dimanche 8 Février 1914

Salle de la Lyre Havraise, Matinée dansante à 2 h. 1/2 précises. — Entrée : 0 50.

Block-Notes de la Danse

Comité Saint-Roch

Samedi 7 février 1914, à neuf heures du soir, salle de la Lyre Havraise, *Concert et Grand Bal*. Entrée : 1 fr. et 0 fr. 60.

Société des Sauveteurs de la Ville du Havre

On sait que notre Société locale de Sauveteurs, ne procède que tous les deux ans, à la remise solennelle des récompenses qu'elle attribue aux personnes courageuses mais qu'elle réserve durant les années intermédiaires, quelque agréable réunion à ses adhérents.

Dans cette pensée elle organise, pour le dimanche 19 avril, une grande matinee dansante qui sera offerte aux membres honoraires.

Cette fête, qui aura pour cadre la Lyre Havraise, commencera à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

Il n'y a qu'un **PIANOLA**
Fabriqué et vendu exclusivement par
THE ÆOLIAN COMPANY
32, Avenue de l'Opéra, Paris
AGENT RÉGIONAL :
DESFORGES
45, Rue Thiers, Le HAVRE
Facilités de Paiement

Les CHAUSSURES "Succès" vendues **61, rue de Paris**, Le Havre s'imposent par leur qualité extra. Séries Succès pour Messieurs 10 90 ; pour Dames, 9 90 et 10 90.
Séries **F. A.** *sup. pr Messieurs*, 18 50 ; *pr Dames*, 17 50

Bulletin des Sports

Football-Association

Havre Sports (2) contre Havre Athletic Club (2) à 1 h. 30

Havre Sports (1) contre Havre Athletic Club (1) à 3 h.

Demain, Terrain du Havre Sports

Demain la pelouse du H-S sera encore le rendez-vous de tout le Havre sportif pour voir la rencontre des deux grands clubs locaux. Les deux équipes seront au grand complet et se présenteront sur le terrain dans la formation suivante :

H A C — But : F. Cavanagh ; arrières : J. Garré et H. Talbot ; demis : R. Steinhauser, R. Hutchinson et P. Six (cap) ; avants : J. Dumont, R. Thorel, J Richer, G. Lang et X. Bony. — Remplaçant : Mauger.

H-S. — But : M. Baudry ; arrières M. Le Maitre et E. Billard ; demis : J. Boucher, K. Kaas, P. Boulier ; avants : R. Duval, A. Parrisse, W. Jackson (cap.), P. Anquetil et R. Bazaud. — Remplaçant : H. Barthélemy.

Arbitre : M. Taylor

Le match des équipes deuxième qui commencera à 1 h. 30 sera un lever de rideau exceptionnel car ce sera la finale du championnat de Haute-Normandie (équipes secondes). C'est donc a une matinée de gala que les amateurs du ballon rond sont conviés et le coquet terrain du H-S verra sans aucun doute la grande foule autour de ses barrières demain après-midi.

Les équipes secondes ont été composée avec soins et une seule défection est à signaler du côté H-S, Dufils étant remplacé par Delamare, Tanner jouant à l'arrière.

HAC. — Drancour, Sauquet, Fields, R. Cavanagh, Bresciani, H. Cavanagh, A. Richer, Farcis, Bequet, Beaufils, Millet, Hawes et Lehéricy.

H-S. — Boulier, Lebiez, Tanner, Delamare, Vaudry, Calentier, Lefèvre, Corin, Fouquier, Maridor, Philippe.

CHSA contre ASFB. — C'est demain qu'aura lieu le match retour du championnat de 2e série entre le CHSA et l'ASFB, sur le terrain du Plein Air, à Bléville, à 2 h. 1/2.

Le premier match joué il y a quinze jours fut gagné par le CHSA après une partie des plus disputées. Il est certain que l'ASFB fera tout son possible pour prendre sa revanche, une victoire lui faisant partager la première place du classement avec son adversaire de demain et lui permettant de disputer une 3e manche qui pourrait lui être définitivement favorable.

De son côté, le CHSA, rendu confiant par son premier succès, espère bien le renouveler, et ce d'autant plus que le match se jouera sur son terrain.

Nul doute qu'un nombreux public ne fasse le déplacement du Plein Air pour assister à cette finale, car le jeu fourni par les deux équipes ne déparerait pas celui d'une rencontre de 1re série, et les spectateurs ne regretteront certainement pas d'être venus encourager les joueurs des deux Clubs.

Club Havrais des Sports Athlétiques. — CHSA (1) contre ASFB (1), à 2 h. 1/4 au Plein Air :
R. Frémont, Capron, Pottier, Henneveux (cap.), Cauchois. J. Frémont, Fillastre, Barbey, X..., Arnaud et Tomin. — Réserve : Simon.
CHSA (2) contre ASFB (2) à 2 h. 1/4 au Bois :
Collet, Léost, Delarue, André, Coignet, Haubert (cap.), Pinchon, Gressent, Sansom, Hauville et J. Delarue. — Réserve : Giron.
CHSA (3) contre ASFB (3), à 1 h. au Plein Air :
Lejeune, Bellet, Riou, Baril, Lebaron (cap.), Jolly, Liard, Vasse, Ouin, Nagel, Giron, Beauregard, Lecordier
MM. Jolly et Delarue pour marquer le terrain.

Association Sportive Havraise — ASH (1) contre JSH (1). Sont convoqués dimanche à 2 heures, vestiaire Pelfrêne : Bellery, Red, Blomfield, Poulain, Bourisse, Delafosse, Lerenard, Laurent, Baltazard, Mutel, Thuillier.
ASH (2) contre Canteleu Sports. Sont convoqués dimanche à 2 h. 1/4 au Bois : Carluer, Perrot, Bertal, Mutel, Dumerval, Francisque, Langlois, Cousin, Velly, Euran, Petit, Rochard, Pigeon.

Association Sportive Frédéric-Bellanger. — 1re équipe CHSA (1), au Plein Air, à 2 heures :
Le Prevost, Levitre, David, Asselin, Lemaire, Roy, Morello, Doudement, Roques, Renier, Lebas.
2e équipe contre CHSA (2) au Bois, à 2 heures :
Durand, Ducreux, Boudin, Dufils, Rose, V. Maugendre, Petit, Détournay, Dinet, Hurault, Lemaire, Lemaitre, Boutillon.
3e équipe contre CHSA (3) au Plein Air, à 1 heure précise :
Havard, Suchet, Grivel, Vanneur, Chevallier, Ferment, Penau, Lebas, Harel, Poindefer, Baron, Vattier.
4e équipe contre HAC (6) à la Sous-Bretonne, à 2 heures :
Bellanger, Delamare, Lesaint, Bousquet, Omnès, Lelièvre, Lambert, Fontaine, Bonami, Lericle, Fedel, E. Maugendre.

H. A. C. — 1re équipe contre Havre-Sports, à 3 heures :
Cavanagh, Talbot, Carré, Six, Hutchinson, Steinhauser, Richer, Lang, Bony, Thorel, Dumont, Legentilhomme, Mauger, Burkhardt.
6e équipe contre ASFB (4), à 1 h. 1/2, à la Sous-Bretonne.

Amicale Sportive de l'Ecole Primaire Supérieure — Résultats des matches du 1er février :
ASEPS (1) bat CHSA (2) par 5 buts à 0.
ASEPS (2) bat ASA (2) par 3 buts à 0.
Matches du 8 février :
ASEPS (1) contre 129e (2), à 2 heures, au bois :
Cauchois, Ferret, Lesout, E. Tison, Primaud, Romain, Callemin, Penaud, A. Tison, Carpentier, Chauwin, Defaix.
ASEPS (2) contre PLG (2), à 1 heure, au Bois :
X..., Le Dart, Samsom, Maréchal, Ameline, Perdriel, Guiné, de Monvel, Lamort, Demoy, Pique, Ronnie, Champoux, Pupin.

Patronage Laïque de Graville. — Dimanche prochain, la 1re équipe du PLG rencontrera la 1re équipe des Galeries Sportives Havraises, terrain de cette dernière, à 3 heures, au Haut Graville.
Sont convoqués à 2 heures au château Dean : Talbot, Demerier, J. Brard, Houel, Moison, Deschamps, Lemaistre, Brard, Jouen, G. Beaugead, Lemer.
2e équipe contre la 2e équipe des Galeries Sportives Havraises, terrain du PLG au Bois, à 3 heures.
Sont convoqués à 2 heures au château Dean : Boisivon, Marais, Auzou, Lecop, Blondel, Gille frères, Leblig, Déveder, Pillard, Havel, Blard.
Les joueurs des GSH sont priés de se trouver à 2 heures au Château-d'Eau.

Association Amicale Harfleuraise. — La 2e équipe matchera l'équipe du HAG (5) à Sanvic, à 1 h. 1/2.
Sont convoqués à l'église d'Harfleur pour midi 15. But : Malot ; arrières : Bertheram, Bretteville (cap.) ; demis : Courcher, Dumas, Bruyères ; avants : Malandain, Delorme, Gontier, Lechevallier, Fleury ; remplaçants : D. Carbonnier, Renault, priére de monter.

Amicale Sportive de Bléville. — Dimanche 1re équipe contre U. Sportive Fecampoise à trois heures au " Plein Air " : L. Vedieu (cap.) ; Godfrin, Dumouchel ; Etienne ; E. Lestrelin ; Lemercier ; Jumel ; E. Vedieu ; P. Lestrelin ; Crochemore ; Simon ; Monmert ; Rafaël.
2e équipe, contre H. A. C. (4) terrain du H A C. à Sanvic. Sont convoqués à 3 heures : Barray ; Delaunay ; Goubert ; Vaudry ; Voisin (cap.) ; Haubourg ; Olivier ; Homont ; Poupel ; Aubry ; Brenier.
Dimanche 15. — 2e équipe contre U. S. F. (3) au " Plein Air ". La 1re équipe demande match pour le 15 avec équipe de 3e série. Ecrire à L. Vedieu, 12, rue de l'Union à Sanvic.

Football Rugby

Havre Athletic Club. — Plusieurs joueurs se trouvant dans l'impossibilité d'effectuer le déplacement de Compiègne, et cette garnison, par suite d'une épidémie de scarlatine, étant consignée aux militaires, le H A C s'est vu dans l'obligation de déclarer forfait pour la partie d'entraînement qu'il devait disputer contre le R C Compiégnois ; l'équipe première ne restera pas malgré cela inactive et rencontrera à 2 h. 1/2, à Bléville, l'excellente équipe des P T T, qui vient de remporter le championnat de Haute-Normandie de deuxième série. Ce sera un entraînement pour le club doyen huit jours avant la rencontre de la sélection de Haute-Normandie contre son champion, sur le terrain du H A C, à Sanvic. Les joueurs suivants sont donc convoqués demain, à 2 h. 15, à Bléville : MM. Ducasse, Engelbach, Favrel jeune, Gardet, Guéroult, Chausson, Gorce, Tinel, Allen, Coïcadan jeune, Coïcadan aîné, Beer, Nerbeuf, Boivin, Favrel aîné, Lewis, Girardet. L'équipe seconde est convoquée également pour s'entraîner, à l'issue du match H A C contre P T T, avec les joueurs disponibles des P T T (2) et H A C (3).

Havre-Rugby-Club. — Le HRC se rendra dimanche prochain à Elbeuf, pour rencontrer la 1re équipe des Touristes Elbeuviens.
Les équipiers dont les noms suivent sont priés de se trouver à la gare de départ à 5 h. 45 très précises. (Départ Express de 6 heures).
MM. F. Salesse, Bellanger, Ribeil, Wirz, Chardine, Cardine, Ed. Salesse, Terny, Camettes, Lefebvre, Belloc, Lamuré, Carpentier, Bobée, Delorme, Nancy.
Demain matin, un ballon sera à la disposition de équipiers n'allant pas à Elbeuf, à 9 h. 1/2, à Bléville.

Association Sportive des P.T.T. — Dimanche prochain, l'équipe première des P.T.T. rencontrera l'équipe correspondante du HAG, à 2 h. 30, terrain de Bléville.
Sont convoqués à 2 h. 15 précises : MM. Billard, Cabaynes, Grimal, Poumeyrol, Crépin, Guivarch, Capdeville, Lafon (cap), Viadère, Vigroux, Petton, Mano, Grozat, Fer, Lejeune. — Remplaçants : Zimmermann, Legay, Fierville.

Véloce Club Havrais. — Dans son assemblée générale de jeudi dernier, le VCH a fixé comme suit son calendrier de 1914 :
Courses. — Championnat vitesse, 3 prix : 15, 10, 5 francs.
Championnat fond, 60 kilom., 5 prix : 20, 15, 10, 5 fr. et médaille bronze.
Course cyclo-pédestre : 5 médailles et objets.
Tourisme. — Excursion de 3 jours à la Fête Nationale avec 200 fr. d'allocation.
Excursion de 2 jours à la Pentecôte, allocation 100 fr.
Excursion de 2 jours à l'Assomption, allocation 100 fr.
Trois excursions d'un jour avec 50 fr. d'allocation à chacune.
Concours de récits d'excursions, 30 fr. espèces et deux médailles.
Banquet offert par la caisse du Club.
En dehors des excursions officielles ci-dessus, il sera fait chaque mois une excursion sans allocation du Club.
Nous donnerons bientôt les buts et itinéraires des excursions officielles et autres.
Excursion pédestre du 8 février : chemin de fer de 6 h. 10, par Nointot, puis Beuzevillette, le Val Rouville, Lillebonne (déjeuner). Retour à Bréauté Beuzeville par la rive droite de la rivière.

Cyclisme

Union des Sociétés Cyclistes d'Amateurs de l'Arrondissement du Havre

Grande Course Cyclo-Pédestre du 15 courant

Nous rappelons que pour cette intéressante épreuve qui est ouverte aux membres des Clubs affiliés et aux coureurs n'ayant fait partie d'aucune Fédération, les inscriptions sont prises auprès du président de chaque Club ou au siège social, 11, rue Berthelot.

Droit d'engagement : 0 fr. 50 pour les membres du Comité et 0 fr. 75 pour les cyclistes débutants.

De nombreux prix doteront cette course, qui promet d'obtenir un grand succès.

Moto-Velo-Club Havrais. — Les membres de la Société prenant part au banquet sont priés de prendre note que celui-ci sera servi dans les salons de l'Hôtel Moderne, ce soir, à 9 heures.

Rendez-vous à 8 h. 3/4, au café de l'Hôtel Moderne.

Poids et Haltères

Haltérophile Club du Havre. — Ce soir, entraînement pour tous les membres de la Société de 9 heures à 10 h. 1/2.

Poids et haltères, lutte, gymnastique suédoise, boxe, escrime.

Pour faire partie de la Société s'adresser au siège social, 33, rue Jules-Le-Cesne.

Cross-Country

Patronage Laïque Havrais. — Demain matin, entraînement sur 12 kilomètres en vue du Grand-Prix du PLH qui aura lieu le 15 février.

Les nouveaux membres de la section sont spécialement convoqués à cet entraînement.

Rendez-vous à 9 heures précises au Moulin Joyeux.

Hands-Ball

Dimanche 8 février, à 9 h. 1/2, réunion des équipes de l'ASSM au siège social, 12, rue Montesquieu.

Un match devant avoir lieu avec la 1re equipe du PSM, les joueurs suivants sont convoqués à 2 heures, au vestiaire de la Société :

L. Hunault, Vasseur, Cauchois (cap), Lebreton, Bouillier, Dubuc, Malétras, Marie, R. Hunault, Carel.

Courses à Vincennes

Vendredi 6 février

PRIX D'AIREL (au trot monté), 2,500 fr. — Distance : 2,800 mètres. — 1. Kirira, à M. L. Olry-Rœderer (Lintanf). — 2e Kroumir (L. Pottier). — 3e Kali (Vivet).

Non placés : Kino, Katharina, Kermesse, Karlette, Kaslo.

PRIX DE CHEVREUSE (au trot attelé, à réclamer), 2,000 fr. — Distance : 2,900 mètres. — 1. Hygie, à M. Buffard (Visa). — 2. Hulan (Willemsen). — 3. Gracieux (J. Sourroubille).

Non placés : Hauterive, Glaneur, Girondin, Héraclite, Herbillon, Hidalgo, Honorine, Hernani.

PRIX DE MARLY (au trot monté). — 2 500 francs. — Distance : 2 500 mètres. — 1. Kiosciusko, à M. L. Olry-Rœderer (H. Picard). — 2. Jasmin (L. Boudet). — 3. Kharthoum (M. A. Forcinal).

Non placés : Iscariote, Eclaireur, Kali Jolie, Irma, Ixia, Iova, Kaboul, Irisrarry, Jachère.

PRIX D'ARPAJON (au trot attelé). — 2.500 fr. — Distance : 2,500 mètres. — 1. Lang Kek, à M. A. Reynier (Masson). — 2. Kyrielle (Simonard). —/3. Kyrielle II (M. J. Cavey).

Non placés : Gentil, Kaolin, Kléber, Kernevel, Quelle Veine, Karénine.

PRIX DE LIMOURS (Au trot monté). — 2,500 fr. — Distance : 2,300 mètres. — 1. Iris, à M. L. Lamborot (J. Poirier). — 2. La Jamaïque (H. Picard). — 3. Jacasse (Lintanf).

Non placés : Joliette, Iris, Iowa, Jeannine, Ivraie.

PRIX DE DOURDAN (Au trot monté). — 2,500 fr. — Distance : 2,800 mètres. — 1. Kydia, à M. L. Jariel (M. de Wazières). — 2. Kaiser (Gardy). — 3. Kermesse (Lepelletier).

Non placés : Keepsake, Kerlilon.

PRIX DE MONTFORT (Au trot attelé). — 3,000 fr. — Distance : 3,000 mètres. — 1. L'Ingénue, à M. H. Lefebvre (Vandenbulcke). — 2. Intrépide (Vivet). 3. Hoche (J. Sourroubille).

Non placés : Hauterive, Hanneton, Imberbe, Janville, Gaulois.

Résultats Pari mutuel

CHEVAUX	Pesage 10 fr. Gagnants	Pesage 10 fr. Placés	Pelouse 5 fr. Gagnants	Pelouse 5 fr. Placés
1re Course. — 8 part.				
Kirira	46 —	12 50	31 —	8 50
Kroumir	— —	12 50	— —	10 50
Kali	— —	12 50	— —	8 50
2e Course. — 11 part.				
Hygie	33 —	15 50	17 —	6 50
Hulan	— —	34 50	— —	17 —
Gracieux	— —	16 —	— —	7 —
3e Course. — 12 part.				
Kosciuszko	19 50	11 50	11 50	6 50
Jasmin	— —	16 50	— —	9 —
Khartoum	— —	20 —	— —	24 50
4e Course. — 9 part.				
Lang Kep	92 —	30 —	56 50	21 —
Kyrielle	— —	79 50	— —	35 50
Kyrielle II	— —	43 —	— —	29 —
5e Course. — 8 part				
Iris (Lamborot)	46 —	13 50	19 —	6 50
La Jamaïque	— —	13 50	— —	7 —
Jacasse	— —	15 50	— —	9 —
6e Course. — 5 part.				
Kydia	47 —	21 50	16 —	8 —
Kaiser	— —	51 —	— —	18 —
7e Course. — 8 part.				
L'Ingénue	22 50	12 —	11 —	6 50
Intrépide	— —	22 —	— —	10 50
Hache	— —	27 50	— —	11 50

Demain Dimanche, 8 Février, Courses à Vincennes

TRIBUNAUX

Tribunal Civil du Havre

Audiences des Criées du 6 février 1914

VENTE VAUTIER

Une Maison sise à Graville-Ste-Honorine au lieu dit " Les Prés Colombel ", rue de Mieulle. Mise à prix 1.500 fr., adjugé pour 5.50 fr. à Me Lepany, avoué, sous réserve de déclarer command.

VENTE LEVAILLANT DU DOUET

1er lot : une propriété située à Paris, rue Copernic, n° 33. Mise à prix, 150.000 fr., adjugée pour 23..200 fr. à Me Roussel, avoué, sous command.

2e lot : Une grande ferme sise à La Chaume Millour, commune de Chailuy (Nièvre). contenant 225 hectares, 34 ares, 42 centiares. Mise à prix 150.0 0 fr., adjugé pour 236.100 fr. à Me Roussel, avoué, sous command.

3e lot : Une ferme, sise à Graville-Ste-Honorine et en partie sur Sanvic, hameau de la Mare-aux-Clercs, contenant 2 hectares, 77 ares. Mise à prix 5.000 fr., adjugé pour 21.500 fr. à Me Roussel, avoué, sous command.

AUX MÉRINOS
SOLDES
APRÈS INVENTAIRE

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic

Véloce Club Sanvicais — Dans sa réunion générale du 4 février dernier, le calendrier cycliste 1914, a été définitivement arrêté.

Cette Société n'organise que des promenades de tourisme où les dames pourront prendre part, son seul but étant de développer le sport cycliste et la bonne harmonie entre tous ses membres.

Les personnes désirant faire partie de la Société, sont priées de bien vouloir demander leur admission au siège social, 4, rue de la République, où le meilleur accueil leur est réservé.

Le calendrier leur sera communiqué. Il a d'ailleurs été remis à tous les sociétaires.

Bléville

Comité d'Action Républicaine Laïque. — Les membres du Comité sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu dimanche 8 février, à 11 heures du matin, au siège social, rue Léon-Hallaure.

1° Conférence Briand, Barthou et Chéron.

2° Encaissement des cotisations échues.

La Patriote Bléovillaise. — Demain dimanche 8 février, de 9 heures à midi, au stand du gymnase, continuation du concours de tir entre les sociétaires.

De service : Auguste Adam, André Haulot, Rousselin, trésorier.

Graville-Sainte-Honorine

Patronage Laïque de Graville. — Nous rappelons aux jeunes gens suivant les cours de la section de préparation militaire que la deuxième séance de tir réel à distance réduite, à l'arme de guerre, aura lieu demain dimanche, au stand de Tourneville, de 8 heures à 10 heures. Départ du local (propriété communale Cody), à 6 h. 1/2 précises.

Les jeunes gens désireux de suivre les cours de la section pour l'obtention du brevet d'aptitude militaire sont priés de se faire inscrire de suite, afin de participer aux épreuves complètes du programme.

Tirs réduits et longue distance ; marches ; topographie sur le terrain ; hygiène et gymnastique spéciale.

Les cours, dirigés par des officiers de réserve et professés par des moniteurs brevetés, ont lieu tous les dimanches matin, de 9 heures à 11 h. 1/2, et les mardis soir, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2, aux locaux de la Société (propriété communale Cody).

Mauvais fils. — M. Théophile Deschamps, âgé de 53 ans, demeurant 206, rue d'Etretat, vit rentrer son fils André, âgé de 25 ans, en état complet d'ivresse dans la nuit du 1er au 2 février. Il refusa de lui ouvrir la porte, mais le fils arracha un volet de la fenêtre, cassa un carreau et put ainsi entrer dans la maison. Fou de colère et de boisson, il voulut faire un mauvais parti à son père, mais celui-ci, qui connaissait le caractère de son fils, s'était réfugié chez son voisin, M. Bénard, où il passa le reste de la nuit.

M. Deschamps a porté plainte à la gendarmerie. Les dégâts s'élèvent à la somme de 10 francs.

Une enquête est ouverte.

Montivilliers

Anciens élèves de l'école laïque. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la 12e fête annuelle organisé par l'Amicale des anciens élèves de l'école laïque, aura lieu le dimanche 8 février 1914, à 2 h. 3/4 précises de l'après-midi, dans la Salle des Fêtes de Montivilliers.

Cette fête sera donnée avec le concours de : Les Félibres, duettistes-comédiens ; Sir Blackson, act. musical.

Mme Dernonville, jeune première de comédie. M. Syblin, chanteur de genre ; M. Bryeau, comique grime ; M. Eymas, diseur ; M. Max Follain, monologuiste ; M. Hem-Hill, genre Vaunel ; M. Robert D., genre Mayol ; M. Maxime, typique, et un orchestre symphonique, sous la direction de M. Voisin.

Le programme est ainsi fixé :

PREMIÈRE PARTIE. — *La Marseillaise* (Rouget de l'Isle), orchestre. — Discours du président. — Distribution des prix des concours de tir.

1. *La Fifille à sa Mère*, marche (Marinier), orchestre. — 2. *Une Fête à Trianon*, suite d'orchestre (Popy), orchestre. — 3. *Le Petit Chapeau*, chansonnette (Brunin), M. Maxime. — 4. *L'incendiaire*, récit (Richard), M. Max Follain. — 5. *Je vous aime toutes* (Gavroche), M. Robert D. — 6. *Le Théâtre de mes Fournisseurs*, imitation (Doubis). — 7. *Miralda*, valse (Bosc), orchestre. — 8. *Le Grand Rouquin*, scène vécue (Benech), M. Syblin. — 9. *Per Caspera ad Astra*, marche (Urbach), orchestre. — 10. SIR BLACKSON, mucal act.

Entr'acte.

Une quête sera faite pendant le concert.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. *Silvio Pellico*, ouverture Zerco), orchestre. — 2. *Poppies*, fantaisie (Gracey), orchestre. — 3. *Le long du Missouri* (Christine), M. Robert D... — 4 *La Saint-Boniface*, imitation (Vaunel), M. Hem-Hill. — 5. *Aubade à Carolina*, chansonnette (Minstrel), M. Maxime. — 6. *C'est mon Gas pourtant*, vieux souvenirs (Blétry), M Syblin. — 7. *Le Naufragé*, récit (F. Coppée), M. Max Follain. — 8. Les Félibres, dans leurs scènes de la vie caserne. — 9. *Le plus joli Rêve* (Arezzo), orchestre.

Cancrelas, bouffonnerie en un acte de Mouezy-Eon. — Distribution : Cancrelas, M. Bryeau ; Sabin Traquemol, M. Eymas ; Georges, M. Follain ; Madame Barbe, M. Syblin ; Chichette, Mme Dernonville.

Etat civil. — *Naissances.* — Du 26 janvier : Maurice Argentin, rue aux Chats ; Marie-Louise Dumont, rue de Gournay. — Du 30 : Fernand Fleury, rue Lesueur. — Du 31 : Maurice Crochemore, rue Vattelière ; Henriette Ternon, rue du Pont-Callouard. — Du 2 février : Auguste Leseigneur, rue Lesueur ; Marguerite Nihoul, rue Lesueur. — Du 5 : Louise Cléron, rue Cardot.

Promesses de mariages. — Georges-Henri Déculot, domestique, et Thérèse-Eugénie Saunier, modiste ; Georges-Henri-Emile Boivin, boulanger, à Montivilliers, et Valentine-Claire Drouet, sans profession, à Sainneville-sur-Seine ; Arsène-Joseph Pingeon, cultivateur, à Sainneville-sur-Seine, et Germaine-Suzanne Leroy, sans profession, au même lieu.

Mariage. — Du 31 janvier : Henri-Augustin-Ernest Barbereau, ouvrier d'usine, et Juliette-Madeleine Richer, sans profession.

Décès. — Du 30 janvier : Elisa Montier, veuve Lorin, 84 ans, sans profession, rue du Docteur-Ducastel, 7. — Du 1er février : Léon Delalandre, 11 mois, rue Deschamps. — Du 2 : Joseph Vallée, rentier, 84 ans, rue du Docteur-Bonnet. — Du 4 : Anaïse Hauchecorne, veuve Périer, 73 ans, rentière, rue du Havre ; Germaine Selle, 7 ans, rue des Lombards. — Du 5 : Germaine Bellefort, épouse Argentin, lingère, 19 ans, rue aux Chats.

Harfleur

Abus de confiance. — Plainte a été portée à la gendarmerie par un commerçant d'Harfleur, contre un de ses employés qui aurait omis de lui remettre une somme de 300 fr. encaissée la semaine dernière.

Le coupable a pris la fuite dimanche dernier. Son arrestation est imminente.

Octeville-sur-Mer

Etat civil. — *Naissances.* — Du 2 janvier : Marcel Ouf, hameau de St-Andrieux ; Jacqueline Girard, quartier du Bourg. — Du 4 : Marie-Louise Goument, hameau d'Ecqueville. — Du 5 : Suzanne Roussel, hameau de Dondeneville. — Du 7 : Madeleine Stil, hameau d'Ecqueville. — Du 29 : Germaine Montier, hameau d'Ecqueville.

Mariage. — Du 17 janvier : Georges-Emile Goubert, camionneur à Octeville, et Marie-Thérèse Pohu, cuisinière à Sanvic.

Promesses de Mariage. — Fernand Loisel, cultivateur à Octeville-sur-Mer, et Marie-Thérèse Samson, sans profession à Sainneville-sur-Seine.

Décès. — Du 13 janvier : Jeanne Varin, 15 mois, hameau du Bourg. — Du 19 : Placide Picard, 73 ans, garde champêtre, quartier du Bourg. — Du 26 : Mélina Lachèvre, veuve Gosselin, 71 ans, sans profession, quartier du Bourg. — Du 26 : Suzanne Maison, épouse Pigeon, 44 ans, sans profession, hameau de Saint-Andrieux. — Du 26 : Louise Eudes, 3 mois, quartier du Bourg. — Du 31 : Henriette Malandain, 21 ans, sans profession, quartier du Bourg.

Rouelles

Vol. — Un commis de M. Léon Thomas, agriculteur à Rouelles, nommé Godreuil, qui était allé porter le lait au Havre, en était revenu avec une somme de 37 fr. 30.

En rentrant à la ferme, vers onze heures du matin, il déposa sa vareuse dans la laiterie où se trouvait un autre domestique, Pierre Lacorne, âgé de 57 ans.

Godreuil s'absenta cinq minutes et, lorsqu'il revint, son portemonnaie avait disparu.

On pense que le voleur n'est autre que Lacorne qui n'a pas reparu à la ferme depuis cette date. On sait qu'il logeait à Montivilliers, chez Mme Fleury, rue des Mégissiers, 3.

La gendarmerie le recherche.

Saint-Romain-de-Colbosc

Soins aux nourrissons. — Mme Hauguel, née Agathe Ouf, demeurant rue d'Oudalle, vient d'obtenir une allocation de 15 francs du département de la Seine-Inférieure, pour ses bons soins aux nourrissons qui lui ont été confiés.

Bolbec

Manifestation de sympathie en l'honneur de M. le capitaine Deschamp. — Un Comité vient de se constituer pour organiser une manifestation en l'honneur de M. Victor Deschamp, capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers, qui vient de recevoir du gouvernement de la République la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le Comité est ainsi constitué : Présidents d'honneur, MM. Brelet, préfet de la Seine-Inférieure, et Georges Bureau, député ; président, M. le docteur Augé, maire de Bolbec ; vice-présidents, MM. Louis Leseigneur, conseiller général, Jules Baudin et G. Avenel, adjoints au maire de Bolbec ; secrétaire général, M. Dumesnil, lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers ; secrétaires adjoints, MM. Depoilly et H. Grandval ; trésorier, M. A. Deshayes, conseiller municipal ; trésoriers adjoints, MM. Levieux et Gautier, lieutenant et adjudant de la compagnie des sapeurs-pompiers ; membres, MM. G. Duflo, A. Bouju, D. Lasne, Yvon, Orange.

Une souscription sera faite pour l'achat d'un objet d'art qui sera remis au capitaine Deschamp au cours d'un banquet qui sera organisé également par souscription le dimanche 22 mars prochain, vers midi, sous la présidence de M. Brelet, préfet.

Le prix du banquet est fixé à 6 francs. On peut, dès maintenant, verser les souscriptions pour le souvenir et le banquet entre les mains des membres du Comité.

En raison du caractère général de la manifestation projetée, le présent avis tiendra lieu d'appel et il ne sera pas envoyé de lettres particulières.

Station des étalons. — La station de Bolbec des étalons du Haras du Pin pour l'année 1914, dont l'ouverture aura lieu le mercredi 11 courant, est ainsi composée :

Gaulois II, demi-sang, trotteur, par *Trinqueur* et *Norice* ; *Kranne*, demi-sang, par *Coq d'Or* et *Nerveuse* ; *Jalem*, trait, gris ; *Graissey*, trait, bai brun. Deux étalons nouveaux

La monte aura lieu tous les jours, de huit heures du matin à quatre heures du soir, et sera close le 14 juillet.

Etat civil. — *Naissances.* — Du 31 janvier : Marie-Louise-Colette Capelle, rue P.-F.-Lemaître, 91. — Du 1er février : Suzanne Legrand, rue Mme Selingue, 7.

Promesses de mariage. — Joseph-Abel Chéron, employé de commerce, à Rouen, et Susanne-Adrienne-Cécile David, sans profession, à Bolbec.

Mariage. — Henri-André-Adrien Delamare, couvreur, et Germaine-Yvonne-Louise Gréaume, lamière.

Décès. — Du 31 janvier : Marie-Louise Vautier, 70 ans, rue J.-Grévy, 18. — Du 1er février : Eugène Lambert, 69 ans, rue Ch.-Sorieul (cité Lemaître). — Du 2 : Aimée-Claire Vimare, 83 ans, rue Pasteur, 23.

Lillebonne

Une nouvelle société locale. — Une nouvelle société vient d'être constituée en notre ville. Il s'agit d'une association pour le développement des sports athlétiques qui prend le nom d' « Union Sportive de Lillebonne ». La cotisation des membres actifs a été fixée à un franc par mois avec un droit d'entrée de 0 fr. 50. Les membres honoraires paieront 5 francs par an.

Le succès de cette société ne paraît pas douteux, si l'on tient compte que dès sa constitution 27 adhésions de membres participants ont été recueillies.

M. Lambert fils, agriculteur, a mis à la disposition des sociétaires, gracieusement, un terrain où dès dimanche prochain 8 courant, s'effectueront des exercices en plein air. A deux heures et demie démonstration du football association.

Petiville

Vol. — M. Joseph Protais, journalier à Petiville, a porté plainte à la gendarmerie de Lillebonne contre les nommés Henri Nolent et Augustin Beaudouin, journaliers à Norville, au sujet d'un vol que ceux-ci avaient dû commettre à son préjudice dans une maison qu'il habitait à Norville précédemment et qu'il tient encore en location jusqu'au 29 mars prochain.

Plusieurs objets se trouvaient encore dans cette maison et, en venant à son jardin, M. Protais constata leur disparition. Des voisins l'informèrent qu'ils avaient vu les nommés Nolent et Beaudouin dans le jardin et, par suite, ces derniers furent soupçonnés.

L'enquête ménée par M. Bardet, maréchal des logis, permit de retrouver chez eux la plupart des objets volés, qui représentaient environ une valeur de 15 francs.

Procès-verbal a été dressé.

Saint-Jouin-sur-Mer

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire mercredi dernier, à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Louis Besnard, maire.

Tous les membres du Conseil étaient présents.

M. le maire déclare la séance ouverte et fait l'éloge de M. Lamuré, conseiller municipal, récemment décédé. Puis la séance est suspendue quelques instants en signe de deuil

La séance est ensuite réouverte et M. Aubourg est élu secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté sans observations.

Relativement à l'installation d'une boîte aux lettres au hameau d'Ecrépintot, au lieu dit la Forge, et dont il a été question lors de la précédente réunion, le Conseil adopte cette installation et vote un crédit de 34 fr. 50 pour faire face aux frais qu'elle nécessitera.

Le Conseil établit une liste de contribuables faisant l'objet d'un rôle supplémentaire de diverses contributions.

En ce qui concerne la liberté du vote, la loi exigeant un isoloir par 300 électeurs, la commune de Saint-Jouin se trouve dans l'obligation de posséder deux isoloirs. Le Conseil en vote l'acquisition au prix de 27 fr. 50 l'un, soit une dépense de 55 francs. L'Etat ou le département accordant aux communes une somme de 15 francs par isoloir, cette acquisition coûtera donc 25 francs.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Jules Guérard, garde champêtre de la commune, demandant une augmentation de traitement de 50 fr. par an, ce qui porterait son traitement actuel de 250 à 300 fr.

Cette question est renvoyée pour étude à la session de mai.

Lecture est également donnée d'une lettre émanant de M. le secrétaire de Mairie, demandant aussi une augmentation de traitement à compter du 1er janvier 1914. Cette demande est également renvoyée pour étude à la session de mai.

M. le maire donne connaissance d'une lettre adressée par MM. Leroy, Marot, Bonnet et Ce, 80, rue de Cléry, à Paris, directeurs d'une Compagnie de transports automobiles (voyageurs et marchandises) sollicitant une subvention en vue de la création d'un service de ce genre entre Etretat et Le Havre. Le Conseil refuse la subvention demandée.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le maire de Criquetot-l'Esneval relative au vœu émis par le Conseil municipal de cette commune dans une de ses précédentes réunions tendant au rétablissement et au maintien pendant toute l'année du train 612 partant du Havre à 18 h. 10, à destination des Ifs, et existant seulement pendant les mois de juillet, août et septembre. Le Conseil s'associe à la municipalité de Criquetot et émet également le même vœu.

Ensuite, après avoir entendu la lecture d'une circulaire de M. le préfet visant le cumul des fonctions d'instituteur et secrétaire de mairie, le Conseil est appelé à donner son avis à ce sujet.

M le maire expose au Conseil les inconvénients qui lui paraissent devoir résulter de la suppression à l'instituteur des fonctions de secrétaire de mairie.

M. Régnier fait remarquer qu'un secrétaire spécial nécessitera un traitement plus élevé.

On va donc procéder au vote du maintien de l'instituteur aux fonctions de secrétaire de mairie.

Le vote a lieu au bulletin secret et le maintien est voté par 9 voix contre un bulletin blanc et une abstention.

Une demande est présentée au Conseil par M. Piedfort, relativement aux ruisseaux servant à l'écoulement des eaux du chemin numéro 14 et amenant dans la mare de sa propriété, tant les eaux sales que les eaux provenant des pluies, ce qui porte préjudice à la salubrité de sa cour.

M. le maire rappelle à ce propos la question d'installation à Saint Jouin de l'eau sous pression, au moyen de la source existant dans cette commune, et annonce au Conseil que l'étude de cette affaire est sur le point d'être terminée et que cette installation d'eau viendra obvier aux inconvénients résultant pour l'hygiène publique du mauvais état de certains ruisseaux.

Néanmoins, revenant à la question soulevée par M. Piedfort, le Conseil décide faire venir sur place l'agent-voyer du canton pour étudier les travaux à faire, afin de pouvoir solutionner cette affaire à la prochaine session.

Une demande d'assistance aux familles nombreuses, renvoyée à Gonneville-la-Mallet dans une des précédentes réunions, revient de cette commune pour que le Conseil de Saint-Jouin donne son avis, le demandeur n'étant pas suffisamment connu à Gonneville. Le Conseil donne un avis défavorable.

Il a été dépensé 21 fr. en plus du crédit ouvert au Bureau de bienfaisance pour la fourniture du pain aux indigents. Le Conseil vote cette somme.

Ensuite le Conseil établit la liste des personnes qui seront admises à l'assistance médicale gratuite.

M. Emard Aubourg demande que le nécessaire soit fait pour la réparation du chemin allant de l'Epine au Grand-Hameau, et qui est très endommagé, notamment depuis le dégel. Satisfaction lui est accordée.

M. Régnier demande la création d'un poste de deuxième cantonnier, à quoi M. Delahaye répond que cette question ne devra être étudiée qu'après le vote du budget de 1915 et la balance du budget de 1914.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à cinq heures et quart.

Fécamp

Examens. — Lundi dernier ont eu lieu à Fécamp les examens pour l'obtention du brevet de patron au bornage et de maître au cabotage.

La Commission était composée de : MM. Mesny, professeur d'hydrographie de 1re classe ; Vignole, administrateur de l'inscription maritime ; Bernadac, capitaine au long-cours, inspecteur de la navigation, et Dutriau, capitaine au cabotage, maître de port.

Voici les résultats de ces examens :

Bornage. — Reçus : MM. Louis Ledun, inscrit n° 7034, de Saint-Martin-aux-Buneaux ; Jacques Monnier, n° 7004, de Saint-Pierre-en-Port ; Arthur Restieu, n° 4109, de Fécamp.

Cabotage. — Théorie et pratique. — Admissible : M. Léopold Grisel, de Saint-Martin-aux-Buneaux.

Théorie. — Admis : MM. Eugène Desjardins, de Saint-Pierre-en-Port ; Florentin Fallu, de Clasville ; Victor Terrier, d'Heucqueville ; Emile Laugier, de Marseille ; Alexandre Delassise, de Fécamp ; Marcel Joly, de Malleville-les-Grès

Pratique. — Admis : MM. Alexandre Delassise et Eugène Desjardins.

Accidents. — Louis Bourdeau, âgé de 26 ans, homme d'équipe à la gare de Fécamp, en faisant l'évolution de la machine du train 3233 sur laquelle il était monté, a glissé et est tombé sur la voie, se faisant de sérieuses contusions à la main droite.

— Le nommé Pierre-Louis Quéquen, âgé de 36 ans, se trouvait à la scierie Jouette et Piot, pour prendre livraison de planchettes, lorsqu'en descendant un escalier il est tombé et s'est fait de fortes contusions dans le côté. Le blessé a reçu les soins du docteur Maupas.

EURE

Evreux

Bizarre accident. — Un jeune homme de dix-huit ans, Benoit Chennebault, était grimpé au sommet d'un poteau télégraphique, pour procéder à certaines réparations de fils, lorsque ce poteau, pourri à sa base, se renversa.

Précipité à terre, Chennebault, malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, a succombé deux heures après son arrivée à l'hôpital de Nonancourt.

CALVADOS

Deauville

Distinction honorifique. — Une médaille d'argent de 2e classe est décernée à M. Léon-Eugène Cornuche, restaurateur à Deauville, pour actes de dévouement.

AUX DOCKS DE L'AMEUBLEMENT
SOLDES
après Inventaire

Nouvelles Diverses

L'Assassinat de M. Cadiou

Nous avons dit que le juge d'instruction a fait subir un long interrogatoire à M. Pierre. Très calme, très maître de lui, l'ingénieur de l'usine de la Grande-Palue a persisté à nier sa culpabilité.

— Je comprends, a-t-il dit, que certaines charges semblent peser sur moi, mais je suis innocent du crime dont on m'accuse et mon innocence finira bien par éclater.

Le parquet a, d'autre part, reçu les dépositions de plusieurs témoins qui, le 30 décembre, ont vu dans la matinée M. Paul Cadiou et M. Pierre se rendant de l'usine vers le moulin. Une perquisition a été opérée dans la chambre qu'occupait au premier étage de la maison dite du moulin M. Pierre, et celle-ci a amené la découverte d'un brouillon de lettre dans lequel l'ingénieur desservait M. Paul Cadiou et tentait de lui nuire. A côté de ce brouillon de lettre se trouvait une lettre adressée à M. Pierre par une certaine personnalité et répondant audit brouillon.

Les magistrats ont aussi interrogé la bonne de M. Pierre, une jeune fille de 24 ans, qui leur a déclaré qu'elle considérait son maître comme incapable d'avoir commis le crime dont on l'accuse. Ils vont tirer au clair l'affaire de la consultation de la cartomancienne de Nancy, au sujet de laquelle ils se sont montrés, on le comprend, plus que sceptiques.

M. Pierre a été maintenu en état d'arrestation. Il a été transféré, escorté de deux gendarmes, à Brest, où il a été écroué à la maison d'arrêt. Aucune nouvelle arrestation n'a encore été opérée.

Mme Cadiou, veuve de l'administrateur de l'usine de la Grande-Palue, est attendue à Brest. Les commissaires spéciaux continuent de leur côté leur enquête.

— Un coup de théâtre pourrait bientôt se produire, a-t-on dit.

Le procureur de la République a fait saisir le couteau dont M. Louis Pierre était porteur, couteau à lame recourbée avec un manche de bois.

La Vengeance d'une Femme

Un drame a mis en émoi le paisible et élégant quartier de Passy. Une femme trompée a tué son mari d'un coup de revolver.

Il était cinq heures de l'après-midi quand une jeune femme qui stationnait depuis un long moment sur la place de Passy, entra dans un hôtel situé au n° 3. Elle savait que son mari s'y trouvait avec un camarade et leurs deux amies. Lasse d'attendre, elle allait chercher l'infidèle.

Elle ne devait pas se contenter que de reproches. Aussitôt qu'elle se trouva en sa présence, elle sortit un revolver de son manchon et le brandit sur le quatuor. Elle ne tira qu'une balle, mais celle-ci vint frapper l'époux en plein cœur.

Il n'est pas besoin de dire l'effroi que produisit cette courte scène. Les jeunes femmes s'étaient enfuies et l'ami ne savait trop quelle contenance tenir, lorsque le personnel de l'hôtel se saisit de la meurtrière.

Conduite chez M. Bordes, commissaire de police de la Muette, la prisonnière déclina son identité : Mme Fernande Debiesse, femme d'un commissionnaire en marchandises, demeurant 46, boulevard Exelmans. Elle expliqua « qu'elle ne pouvait plus souffrir les trahisons de son mari, et qu'elle était trop malheureuse depuis son mariage. »

C'est M. le juge Bouchardon qui est chargé d'instruire ce drame.

Le corps de M. Debiesse a été transporté à la Morgue, où le docteur Socquet pratiquera l'autopsie.

Un Infirmier assassiné par un Détenu

Un jeune homme de dix-huit ans, Robert Sabre, originaire de Paris et inculpé de cambriolages multiples à main armée, à Cours et à Villers-sur-Nohain, avait été transféré à la prison de Nevers, pour passer aux prochaines assises. Se prétendant malade, il fut transféré à l'hôpital. Mais comme il s'était déjà évadé une fois de la prison de Cosne, en escaladant un mur de douze mètres de hauteur, et en traversant à la nage la Loire en pleine crue, on l'enferma dans un cabanon, les pieds entourés par une chaîne, et on lui passa la camisole de force. Enfin on plaça près de lui un infirmier pour le surveiller.

Le matin, à quatre heures, cet infirmier ayant à s'absenter, chargea son camarade Bontemps, aide-infirmier, de le remplacer. Mais, au moment où Bontemps pénétrait dans la cellule, Sabre, qui avait réussi à se débarrasser de sa camisole de force et des entraves, lui asséna sur le crâne un formidable coup du paquet de chaînes. L'infirmier tomba assommé. Le bandit fouilla dans les poches du malheureux, y prit un couteau et lui coupa la gorge.

Il s'habilla alors, sauta un mur derrière les bâtiments de l'hôpital et disparut.

Il a été arrêté hier matin, à 6 heures, à à Montigny-aux-Amognes (Nièvre), où il s'était caché dans la grange d'un aubergiste.

Comme son signalement correspondait à celui donné par la gendarmerie, l'aubergiste voulut l'arrêter, mais Sabre prit la fuite. Il fut poursuivi par un grand nombre d'habitants armés de fourches et de fusils. Rejoint par eux, il fut gardé à vue, en attendant l'arrivée des gendarmes, dans une chambre d'un vieux château.

Il avait la chemise toute maculée de sang et l'on trouva sur lui un porte-monnaie contenant 29 francs, qu'il avait dérobé à sa victime.

La gendarmerie de Guérigny l'a transféré en voiture, sous bonne escorte et solidement ligoté, à la prison de Nevers.

Sur le passage du jeune assassin, les habitants de toutes les localités traversées poussaient des cris de mort et voulaient le lyncher. Les gendarmes eurent toutes les peines du monde à le protéger.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 février.

Le marché a présenté aujourd'hui peu d'animation et la tendance a été généralement plus lourde.

Notre 3 0/0 s'inscrit à 87 35.

Les fonds d'états étrangers perdent un peu de terrain. L'Extérieure espagnole cote 90 70, l'Italien 96 95, le Portugais 62 40 le Turc 86 60 et le Serbe 82 20. Le Russe 3 0/0 1891 termine à 77 05, le 1896 à 74, le 5 0/0 1906 à 103 60, le 4 1/2 1909 à 97 50 et le Consolidé à 91 35.

Nos Sociétés de crédit se négocient : la Banque de Paris à 1,713, le Comptoir d'Escompte à 1,061, le Crédit Foncier à 901 et le Crédit Lyonnais à 1,708.

Parmi les chemins français, le Lyon fléchit à 1,295 et le Nord à 1,712.

Le Rio-Tinto recule à 1,839.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 6 février. — Emilienne HERVIEUX, rue Bourdaloue, 16 ; Georges VARIN, rue François-Mazeline, 40 ; Robert CAPET, rue de la Mailleraye, 105 ; Jacqueline AUBRY, rue du Champ-de-Foire, 28 ; Albert COLMICHE, rue Bayard, 18 : Marie LIARD, rue Bazan, 33 ; Angèle LIMOGES, rue Saint-Julien, 22 ; Jacqueline DELAFENÊTRE, place Saint-Vincent-de-Paul, 2 ; Daniel LEFEBVRE, rue Bourdaloue, 48.

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
Agent de A. A. TUNMER & Ce
ARTICLES DE SPORTS

A l'Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE
LETTRES DE MARIAGE
Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 6 février. — Alexandre BLONDEL, 25 ans, journalier, rue Denis-Papin, 12 ; Louise LECOURT, 3 mois 1/2, rue Suffren, 15 ; Maria PALFRAY, veuve FÉRAILLE, 71 ans, sans profession, rue Demidoff, 21 ; Adrienne ALLAIN, 1 an 1/2, rue Saint-Vincent-de-Paul, 5 ; Adèle SAUVAGE, veuve LECONTE, 68 ans, sans profession, rue Dumé-d'Aplemont, 23 ; Charles SÉNÉCAL, 72 ans, sans profession, rue Mogador, 18 ; Alfred MOREAU, 77 ans, marchand, quai Colbert, 1 ; Pierre MORVAN, 57 ans, journalier, rue d'Iéna, 22 ; SAUTREL, mort-né (masculin), boulevard Amiral-Mouchez, 127 ; DUPUIS, mort-né (masculin), rue de Phalsbourg, 66 ; Henri PÉLIGRIN, 2 mois 1/2, rue Flore, 35 ; Théophile GUILLAS, 18 ans, journalier, quai Lamblardie, 28.

Feuilleton du PETIT HAVRE 115

LE Roman d'une Etoile

PAR

Daniel LESUEUR

QUATRIÈME PARTIE

PAR LA MORT, POUR LA VIE

— Tu m'as obéi, au moins. Tu ne l'as pas rudoyé, ce pauvre moutard ?

— Oh ! ma foi, non.

Boris fixa des yeux sévères sur le cruel et sournois visage. Puis il reprit légèrement :

— Bast ! tout ça en fera un homme. Il n'aura pas cette éducation de poule mouillée qu'on donne aux marmots français.

Et. rêveur, il ajouta :

— Plus tard... Si je n'ai pas de fils... On pourra voir.

— Comment ! cria Flatcheff stupéfait. Votre Haute Noblesse aurait l'idée ?...

— Tu n'a pas remarqué ?... reprit le prince du même ton songeur. C'est tout le portrait de mon frère Dimitri.

— Oh ! Excellence... Alors, les Kourgane ?

— Défends-leur de quitter Arles tout de suite.

— Quelle imprudence ?

— Assez Flatcheff. Ecoute-moi. Tu vas conduire là-bas la femme et l'enfant. En auto. Ne prends pas le train, Je te donne Sémène pour ton service. A Arles, tu verras comment vivent ces gens, ce qu'ils désirent. Tu m'en aviseras avant de rien décider. Je vais réfléchir. L'Europe est assez grande pour qu'on trouve un endroit perdu où l'on puisse les installer, les surveiller...

— Mais Votre Haute Noblesse avait résolu...

— De me débarrasser absolument de ce petit. Eh bien... Je ne sais plus... J'y penserai .. Il ressemble trop à mon frère.

— Vous le haïssiez, votre frère Dimitri. Vous avez été si content de sa disgrâce. . de sa...

— Tais-toi, vieux bandit, où je t'écrase ! avait crié le prince dans une de ces soudaines fureurs qui montaient en lui surtout aux minutes où il n'était pas d'accord avec lui-même.

Et comme il s'irritait surtout de se sentir démonté, troublé, il donna à Flatcheff un ordre de départ immédiat.

— Que je ne te vois plus, ni le mioche, ni cette Arlésienne ! Moi je pars en auto également, pour rejoindre à Cologne mon personnel et mes bagages. De là, par le Nord-Express... à Petersbourg. Que je trouve un télégramme de toi, n'est-ce pas ? Pour la suite, attends mes ordres. Ne bouge pas d'Arles. Je... je t'y enverrais peut-être d'autres instructions.

Il hésita, puis rapidement, tout bas :

— Tu as sans doute raison, pour le petit. Mais, diable, un enfant !... Ah ! j'aurais dû avoir plus de résolution au moment de sa naissance, quand il n'était qu'une petite chose informe, sans véritable existence.

Flatcheff eut une toux brève.

Les regards des deux hommes se croisèrent puis se détournèrent aussitôt.

C'est moins d'une demi-heure après cette conversation que Flatcheff, près de sortir du parc, avait rencontré Flaviana à la grille.

Comme le parc ne possède pas d'autre issue possible pour une auto, à cause des accidents de terrain, des hauteurs, des déclivités abruptes où il aboutit presque de toutes parts, c'est à cette même grille que Flatcheff revint, après avoir donné le change à sa visiteuse.

L'apparition de Katerine, tout d'abord, le terrifia.

Comme tous les êtres capables de trahison, cet homme était lâche. En outre, quelle stupeur ! Avec ses maquillages savants, la transformation complète de sa physionomie, sa retraite au Vieux-Moutier, la légende de sa fuite à l'étranger établie par la police, la protection dont l'entouraient les agents russes aux ordres d'Omiroff, comment imaginer qu'à peine sortie de prison, une de ses victimes se dresserait en face de lui ?...

Accablante minute.

Katerine eut tout le loisir de jeter la bombe, là, dans l'avant de l'auto, aux pieds mêmes du conducteur. Avec quelle joie forcenée elle eût accompli l'acte. Peu lui importait sa vie, à elle ! Ainsi, elle sauvait Tatiane, en accomplissant à sa place l'œuvre de sécurité pour leurs frères, l'œuvre de justice : l'anéantissement de l'abominable agent provocateur.

Oui, elle sauvait Tatiane. Et elle la vengeait. Elle vengeait la fiancée de Pierre Marowsky, séparée pour cinq ans — peut-être pour toujours : leur vie était si hasardeuse ! — de celui qu'elle aimait.

Quelle tentation !... Mais elle avait aperçu l'enfant dans la voiture. Elle n'avait pas pu lancer l'horrible engin. Et alors une autre idée lui était venue.

Elle ne se souciait guère de la cause, ni du martyr déchiqueté à la Petite-Barrerie, ni de l'exemple, terrifiant pour les traîtres, que devrait être le châtiment du faux Toulénine...

Tatiane... Il n'y avait que Tatiane.

C'est pour elle que Katerine avait trouvé en soi de telles ressources d'adresse et d'audace. Pour elle que, sous des vêtements d'homme, qui la rendaient à la fois méconnaissable et plus alerte, la sauvage fille avait rôdé, épié, guetté, — souple, cauteleuse, comme une maigre louve des steppes.

Ce matin, à la gare du Nord, elle avait eu cette chance de reconnaître, dans le valet de chambre du prince, un garçon de son pays, et elle l'avait conquis tout de suite en se faisant passer pour le jeune frère d'un ancien camarade à lui, en rappelant ces choses d'enfance, de village natal, auxquelles nul cœur ne résiste.

Déjà renseignée par Anna Louboff, Katerine, grâce au coup de téléphone, à l'indication de l'annuaire, identifia cette retraite campagnarde, qui devait être la maison mystérieuse du prince.

Là, sûrement, se terrait le Judas de la Petite-Barrerie, Toulénine-Flatcheff, le sinistre factotum d'Omiroff.

Mais comment se rendre là-bas ? Comment y arriver à temps ? Car, sans doute, le maître et le misérable valet repartiraient ensemble pour la Russie.

Katerine, désespérée, ne possédait même pas sur elle de quoi prendre le train.

A tout hasard, elle courut à l'hôtel de l'avenue de Messine. Du moins, elle pénétrerait dans cette demeure, elle s'y assurerait ses entrées en se liant avec l'ami du valet de chambre, auquel celui-ci l'adressait...

Sur le seuil, elle avait rencontré Flaviana.

Et voici pourquoi, quelques heures plus tard, entre les futaies pleines de nuit, sur la route forestière entrevue dans le cercle lumineux des phares, à côté de l'auto, où gémissait et s'encolérait une voix enfantine, Katerine, en face de Flatcheff et de Sémène, crut sa dernière heure venue.

On la fouilla consciencieusement. Les deux hommes à qui elle avait affaire ne se souciaient guère d'épargner sa délicatesse féminine. A vrai dire, ils ne s'occupèrent pas plus de ce détail que si elle avait été le garçon, dont elle portait le costume.

D'ailleurs, ce n'était pas cela non plus qui pouvait contrister ou effaroucher la pauvre fille. Hasardeuse créature, elle en avait vu bien d'autres.

Rester vivante. Ne pas livrer les secrets de Tatiane. Atteindre le terrible but dont elle s'hypnotisait. Voilà ce qui tendait et enflammait l'âme primitive, dans ce pauvre corps, précocement usé, que maniait la hardiesse soupçonneuse des mains masculines.

Quand Flatcheff se fut bien assuré que les vêtements de Katerine Risslaya ne cachaient aucun explosif, aucune arme, aucun papier inquiétant, qu'elle s'était vraiment livrée à lui sans possibilité de lui nuire ou même de se défendre, sa prudence accepta ce dont tout d'abord sa vanité s'accommodait.

Cette fille restait entièrement sous sa puissance. Il l'avait fanatisée. Elle revenait à lui aussitôt libre. Et pour lui plaire, elle trahissait.

Quoi de plus acceptable pour un être pareil ? La vilenie des autres semblait la seule évidence possible pour sa vilenie à lui. Et suivant sa logique, une Katerine Risslaya, ramassée dans la boue par Tatiane, devait se retourner tôt ou tard contre sa bienfaitrice.

Il eut un rire de joie affreuse, dont se troubla le sommeil des arbres, aux branches desquels se fixaient une à une, brodées par une fée mystérieuse, les petites étoiles du givre.

— Eh bien, Katinka, tu es une fameuse luronne. Bravo, ma fille. Tu n'y perdras rien. On ne manque pas de braise au service d'Omiroff. Excepté ici, où elle ne chauffe guère...

Et il rit plus fort, de son à peu près sur le mot « braise », qu'il venait de prononcer en français.

— On gèle, ajouta-t-il. Mais grimpe tout de même sur le siège, à côté de moi. Car j'ai encore à te parler. Tout à l'heure, Sémène te cédera la place à l'intérieur.

(A suivre)

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

M. Arthur LECONTE ; M. et Mme Henri BALIER, née LECONTE et leurs Enfants ; M. et Mme Charles SAUVAGE ; M. Pierre FASSEY et ses Enfants ; la Famille et les Amis, prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister aux convoi et inhumation de

Madame Veuve LECONTE
Née Adèle-Maria SAUVAGE

qui auront lieu le dimanche 8 courant, à neuf heures et demie du matin.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire, rue Dumé-d'Aplemont, 23.

Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. ?( )

M. et Mme Georges CANTAIS, 2, rue de Sainte-Adresse, Le Havre ;
M. Maurice CANTAIS, son frère ;
Mme Veuve CANTAIS, M. Pierre COURCHEY, ses grands-parents ;
Les Familles CANTAIS, COURCHEY et les Amis,
remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Antoinette-Denise-Agnès CANTAIS

Mme veuve Louis SIMENEL, née GRAVÉ ;
M. et Mme Emile LESAULNIER, née SIMENEL ;
M. et Mme Louis SIMENEL ;
M. et Mme Maurice SIMENEL ;
Mlle Suzanne SIMENEL ;
Mlle Madeleine et M. Emile LESAULNIER ;
Mme Veuve H. GRAVÉ ;
Et toute la famille
Remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Louis-Henri SIMENEL

M. et Mme Eugène DUBUC et leurs Enfants ; M. et Mme PLANQUETTE et leurs Enfants, et les autres membres de la Famille et les Amis, remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi et inhumation de

Madame Veuve Pierre PÉRIER
Née Anaïs HAUCHECORNE

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames
A LA DRAPERIE D'ELBEUF
Fournisseur de l'Union Economique

Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, Rue Fontenelle, 35
LETTRES DE DÉCÈS
Depuis 6 francs le Cent
LIVRAISON EN UNE HEURE

La santé rétablie sans régime coûteux : la
REVALESCIÈRE DU BARRY
de Londres, guérit les constipations, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, dysenteries, entérites, glaires, aigreurs, acidités, nausées et renvois, diarrhée, coliques, grippe, épuisement, anémie et chlorose, et tous désordres des reins, des intestins, du foie, de la vessie et du sang. (En usage dans les hôpitaux anglais depuis 60 ans.) Dans toute pharmacie et bonne épicerie, ainsi que la délicieuse Revalescière Chocolatée.

CONSEIL MÉDICAL

Le Catarrhe Bronchique se développe après plusieurs bronchites Il est caractérisé par l'évacuation de liquide incolore, filant, transparent, écumeux en partie, semblable au blanc d'œuf délayé dans l'eau avec ou sans crachats épais rarement colorés, expectoration et crises d'étouffement intermittentes, accès soir et matin. Comme pour l'asthme et l'emphysème, un seul remède calme instantanément et guérit progressivement : c'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

GRAND-THÉATRE DU HAVRE

Direction A. VIGUIER

Bureaux 8 h. », » | Samedi 7 Février | Rideau 8 h. 1/2

L'IMMENSE SUCCÈS

LA CHASTE SUZANNE

Opérette en 3 actes, musique de Gilbert

THEATRE-CIRQUE OMNIA

Boulevard de Strasbourg

AUJOURD'HUI
CINÉMA OMNIA PATHÉ
A 8 h. 3/4, Soirée

Matinée : DIMANCHES et JEUDIS à 3 h.

Compagnie Normande

DE NAVIGATION A VAPEUR
entre
LE HAVRE, HONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN
par les beaux steamers
Augustin-Normand, Gazelle, Hirondelle, La-Dives, La-Touques, Rapide, Trouville, Deauville, La-Hève, Ville-de-Caen, Castor Ville-d'Isigny

Février		HAVRE			HONFLEUR		
Samedi...	7	7 45	16 45	— —	9 45	18 »	— —
Dimanche.	8	7 45	17 30	— —	10 »	18 45	— —
Lundi.....	9	7 45	— —	— —	11 »	— —	— —

Février		HAVRE			TROUVILLE		
Samedi...	7	7 »	16 45	— —	8 15	18 »	— —
Dimanche	8	7 30	17 30	— —	10 »	18 30	— —
Lundi.....	9	7 30	— —	— —	11 »	— —	— —

Février		HAVRE			CAEN		
Samedi...	7	5 30	— —	— —	6 45	— —	— —
Dimanche.	8	6 45	— —	— —	7 45	— —	— —
Lundi.....	9	7 »	— —	— —	8 »	— —	— —

En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

BAC A VAPEUR

Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME

Mois de Février

Premier départ de Quillebeuf à 6 heures du matin. dernier départ de Quillebeuf à 6 heures du soir.
Premier de Port-Jérome à 6 h. 30 du matin ; dernier départ de Port-Jérome à 6 h. 30 du soir.

A l'exception des arrêts ci-dessous indiqués :

7	Pas d'arrêt.	12	Arr. de 8 h 25 à 10 h 25
8	dito	13	Arr. de 9 h »» à 11 h »»
9	Arr. de 6 h. 05 à 8 h. 05 Dern dép 6 h 25 soir	14	Arr. de 9 40 à 11 40
10	Arr. de 7 »» à 9 »»	15	Arr. de 10 h 15 à 12 h 15
11	Arr. de 7 h. 40 à 9 h. 40	16	Arr. de 10 h 55 à 1 h »»
		17	Arr. de 11 » 35 à 1 h. 35
		18	Pas d'arrêt.

Pendant les heures d'arrêt, le service des voyageurs est assuré par une barque.

ADMINISTRATION DES POSTES

— La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Curaçao, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-Miquelon, Tahiti, les îles Marquise, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot *La-Savoie*, sera faite au Havre, bureau principal, le 7 fév., à 15 h. 30.

— La dernière levée des correspondances pour le Brésil, la Plata et le Chili, via Magellan, par paquebot anglais partant de La Pallice, sera faite au Havre, bureau principal, le 7 fév., à 12 h. 5.

— La levée des correspondances pour les Antilles et Mers du Sud, par paquebot anglais partant de Cherbourg, sera faite au Havre, bureau principal, le 10 fév., à 18 h. 10.

Liste des Paquebots prenant la Poste qui doivent quitter le Havre pendant les Mois de Février et Mars

Dates des Départs	PAQUEBOTS	ARMATEURS	DESTINATIONS
7 Fév.	*Corinthian*	MM. Currie	St-John (N.-B.).
11 —	*Ville-de-Rouen*	Chargeurs Réunis	Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Santos, Sao-Paolo, M.-Video et B.-Ayres
16 —	*Paranagua*	Booth et Cᵒ	Maragnan, Ceara et Parnahyba
17 —	*Justin*	Booth et Cᵒ	Para et Manaos
17 —	*Kronprinz.-Cecilie*	MM. Vairon, Schwenn et Cᵒ	Havane, Vera-Cruz, Tampico et Puerto-Mexico.
18 —	*Ouessant*	Chargeurs Réunis	Monte-Video et Buenos-Ayres.
21 —	*Colbert*	MM. Grosos	Rio-Janeiro, Punta-Arenas, Talcahuano, Valparaiso (Chili).
22 —	*Macedonia*	MM. Vairon, Schwenn et Cᵒ	Sao-Francisco do Sul, Rio-Grande du Sud, Pelotas et Porto-Alegre.
2 Mars	*Inca*	MM. Grosos	Rio-Janeiro (Brésil), Punta-Arenas, Talcahuano, Valparaiso (Chili).
3 —	*Corcovado*	MM. Vairon, Schwenn et Cᵒ	Havane, Vera-Cruz, Tampico et Puerto-Mexico.
4 —	*L.-Elgault-de-Genouilly*	Chargeurs Réunis	Montevideo et Buenos-Ayres.
10 —	*Rio-Pardo*	Booth et Cᵒ	Para, Manaos (Brésil).
13 —	*Manco*	Booth et Cᵒ	Iquitos (Pérou).
..	*X*	MM. Vairon, Schwenn et Cᵒ	Pernambuco et Bahia.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *Saint-Thomas* est parti de Bastia le 4 fév. pour Oran.

Le st. fr. *Thérèse-et-Marie*, ven. de Brest, est arr. à Bordeaux le 5 fév.

Le st. fr. *Sephora-Worms*, ven. du Havre, est arr. à Bordeaux le 5 fév.

Le st. fr. *Saint-André*, all. d'Anvers au Havre, est passé au cap Gris-Nez le 6 fév., à 11 h. 45.

Le st. fr. *Saint-Jacques*, ven de Barcelone, est arr. à Cette le 5 fév.

Le st fr. *Saint-Vincent* est parti d'Oran le 4 fév. pour Rouen.

Le st. fr. *Listrac* est parti de Rouen le 5 fév pour Hambourg.

Le st. fr. *Pérou*, all. du Havre à Colon, est arr. à Santander le 5 fév.

Le st. fr. *Malte* est parti de Monte-Video le 4 fév. pour Havre et Dunkerque.

Le st. fr. *Amiral-Ganteaume*, all. de B.-Ayres au Havre et Dunkerque, est rep. de Santos le 4 fév.

Le st. fr. *Ville-du-Havre*, ven. de Liverpool et Havre, est arr. à Talcahuano le 4 fév.

Le st. fr. *Ile-de-la-Réunion*, ven. du Havre, etc., est arr. à Majunga le 5 fév.

Le st. fr. *Amiral-Duperré*, ven. du Havre, est arr. au Cap Lopez le 3 fév.

Le st. fr. *Afrique*, all. de Matadi à Bordeaux et Havre, est arr. à Ténériffe le 5 fév.

Le st. fr. *Ville-de-Paris*, all. de Callao, etc., au Havre et Liverpool, est passé à St-Vincent (C-V), le 4 fév.

Terre-Neuviers et Islandais

Le voilier *Indépendant* est parti de Fécamp le 4 fév., à destination de l'Islande.

Marégraphe du 7 Février

PLEINE MER	6 h. 34	—	Hauteur	6 » 30
	19 h. 6	—	»	6 » 40
BASSE MER	1 h. 11	—	»	2 » 90
	13 h. 52	—	»	2 » 75

Lever du Soleil..	7 h. 25	P.L. 10 fév.	à 17 h. 44
Couc. du Soleil..	17 h. 4	D.Q. 17 —	à 9 h. 32
Lev. de la Lune..	12 h. 51	N.L. 25 —	à 0 h. 11
Cou. de la Lune..	5 h. 32	P.Q. 8 mars	à 5 h. 12

Vents S. — Jolie brise — Temps Nuageux
Mer Belle

OUVERTURE DES PONTS DU HAVRE
Du 7 Février 1914

LAMBLARDIE	7 h. 1/2	à	14 h. »/»
ANGOULEME	9 h. »/»		15 h. »/»
CITADELLE	6 h. 1/2		18 h. 1/2
EURE	6 h. 1/2		18 h. 1/2
VAUBAN	9 h. »/»		15 h. »/»
DOCK	10 h. »/»		16 h. »/»

Les ponts donnant accès sur l'avant-port, ouvrent généralement une heure et demie avant le plein de la mer.

Port du Havre

Février	Navires Entrés	ven. de
5	sloop fr. *Aurélie*, Prigent	Ile-Grande
—	st. fr. *Ville-d'Isigny*, Horlaville	Isigny
—	st. fr. *La-Dives*, Bloch	Caen
—	st. fr. *Deauville*, Viel	Trouville
6	st. all. *Westerwald*	Mexique, etc
—	tr.-m. fr. *Le-Galion*, Legobien	Martinique
—	st. norw. *Nora*, J. Hansen	Cardiff
—	st ang. *Liverpool*, Ashcroft	Liverpool
—	st. ang. *Normannia*, Kernan	Southampton
—	st. fr. *Breton*, Advinent	Marseille
	Par le Canal de Tancarville	
5	st. fr. *Nord*, Chauvin	Rouen
—	ch. fr. *Drac*, Maillard	Rouen
—	ch. fr. *Paquebot-14*, Le Bihan	Rouen
—	ch. fr. *Panama*, Deuff	Rouen
—	ch. fr. *Janine*, Agaase	Rouen
—	ch. fr. *L'Idée*, Duchemin	Tancarville
—	ch. fr. *Notre-Dame-de-la-Garde*, Carré	Tancarville
—	st. fr. *St-Malo*, Viaud	Saint-Nazaire

Février	Navires Sortis	all. à
5	st. ang. *Duendes*, Chittenden	Mers du Sud
—	st. all *Rio-Grande*, Holtring	Hambourg
—	st. ang. *Portwood*, Martin	Cardiff
—	st. fr. *Ville-de-Dijon*, Hatt	Londres
—	st. fr. *Ville-de-Nantes*, Halgan	St-Nazaire
—	st. fr. *Deux-Frères*, Lepaumier	Calais
—	st. fr. *La-Hève*, Vanypre	Honfleur
6	st. ang. *Ploughwell*, Jones	Brême
—	st. all. *Altmark*	Hambourg
—	st ang. *Hantonia*, Holt	Southampton
—	st fr. *Amiral-de-Kersaint*, Privat	Dunkerque
—	sloop fr. *Père-Jean*, Beaudouard	La Mailleraye
	Par le Canal de Tancarville	
5	st. fr. *Andelle*, Pierrin	Rouen
—	ch. fr. *Eole*, Castel	Rouen
—	ch. fr. *Pilote*, Descraquin	Rouen
—	ch. fr. *Havre-Ivry*, Stands	Rouen

Montés à Rouen :

Le 5 : st norw. *Standford, Bastant* ; st. ang. *Berne, Mayu ood.*

Le 6 : st. suéd. *Pallas* ; st. dan. *Marie* ; st. all. *Constance-Catharina* ; st. fr. *Camille.*

Descendus de Rouen :

Le 5 : st. ang. *New-Pioneer.*

Le 6 : st. ang. *Trentwood, Yukon, Atalanta.*

En rade pour Rouen :

Le 6 : st. suéd. *Borg* ; st. esp. *Rapido*, ven. de Huelva ; st. ang. *Tosto, Combe, Constantine* ; st. fr. *Lutèce, Alice, Sylvie*, ven. d'Algérie ; st. norw. *Kalfond, Gaa-Paa, Svein-Jarl.*

Navires à Quai

6 Février, à 5 heures du soir

PARTIE RÉSERVÉE AUX YACHTS

Durandal	Eperlan	Adolphe-Marie
Louise-Alice	Velox	Bacchante
Vizir	Partner	Notre-Dame de la Mer
Lady-Mariette	St-Riom	Dinorah
Luciole	Lucy	Simone
Nereid	St-Jean	Hebé
Joyeuse	La Perle	Lista

Bassin du Commerce

QUAI D'ORLÉANS

Etoile-Filante (y)	N.-D. de-la-Garde	Katina (y)
	Berthe-Marie	

QUAI LAMBLARDIE

Ariane (y)	Dolphin (y)	Wanja

Bassin de la Barre

QUAI CASIMIR DELAVIGNE

Paris	St-Michel	Otto

Bassin de la Citadelle

DARSE NORD

Pontet-Canet	Margaux	Michel
St-Brieuc	Léon	Liverpool

DARSE SUD

Edouard-Corbière	Jean-Bart

PETITES FORMES

Océan	Ullvang

Bassin de l'Eure

QUAI DES TRANSATLANTIQUES

La-Lorraine	La-Savoie

GRANDES FORMES

La-Touraine	Ville-de-Rouen	Ville-de-Tamatave

QUAIS RENAUD ET MARSEILLE

Ville-de-Bordeaux	Bordeaux	Mississipi
Haïti	Niagara	St-Malo

Bassin-Dock

Issa Reïss (can. turq.)	Bourak-Reïss (can. turq	Haïr-Reïss (can. turq.)
Caraïbe	Le-Galion	

Bassin Bellot

PREMIÈRE DARSE

Am.-Charner	Oakhurst	Clan Macinnès
Tchad	Devonshire	Amiral-Hamelin
	Ashtree	

DEUXIÈME DARSE

Lingfield	Seistan	Franz-Fischer
Suzanne	Westerwald	Breton

Bassin Vauban

QUAI COLBERT

Nora

QUAI FRISSARD

Sirius	Ulla-Boog

Canal de Tancarville

Bougainville	François-Arago	Ste-Adresse
Edouard-Jéramec	Phryné	Carnmoney
Anne-Marie	Swanley	Esperanza-de Larrinaga
Tunstall	Meridian	Luilington
	Virginie	

COMMERCE

Havre, le 6 Février.

CAFÉS. — Les cours du terme accusaient à trois heures et quart, une baisse sur la veille de 50 centimes à 25 centimes.

Ventes 32,000 sacs.

A cinq heures et demie, on notait une nouvelle baisse de 25 centimes.

On a coté en disponible :

400 s.	Cap	64 — à	— —
100 —	Cap épierrés	69 —	— —
400 —	Cap triés	75 —	— —
100 —	Jacmel triés	78 —	— —
100 —	P.-au-Prince triés	77 50	— —
1.000 —	Santos	63 —	— —

(Le tout aux 50 kilos entrepôt).

Cours à Terme

Etablis par MM. les Courtiers de Marchandises assermentés près le Tribunal de Commerce

Havre, le 6 Février 1914.

MOIS	CAFÉS Préc.	Mat	Soir	LAINES FINES Prima B.-A. bon. cour. 36 0/0 Préc.	Matin	Soir
Février	63 75	63 —	62 25	195 —	195 —	195 50
Mars	62 75	63 —	62 25	195 —	195 —	195 50
Avril	63 —	63 25	62 50	195 —	195 —	195 50
Mai	63 —	63 25	62 50	195 —	195 —	195 50
Juin	63 —	63 25	62 75	195 —	195 —	195 50
Juillet	63 25	63 50	63 —	195 —	195 —	195 50
Août	63 50	63 75	63 25	195 —	195 —	195 50
Septembre	63 75	64 —	63 50	195 —	195 —	195 50
Octobre	64 —	64 25	63 75	195 —	195 —	195 50
Novembre	64 25	64 50	64 —	193 50	193 50	194 —
Décembre	64 25	64 50	64 —	193 50	193 50	194 —
Janvier	— —	— —	64 25	— —	— —	— —

MOIS	POIVRE SAIGON Préc.	Jour	TELLICHERRY Préc.	Jour	CUIVRE Préc.	Mat.	Soir
Fév	73 —	73 —	58 —	58 —	166 50	165 —	163 75
Mars	73 50	73 50	58 25	58 25	166 75	165 —	163 75
Avril	74 —	74 —	58 75	58 75	166 75	165 —	163 75
Mai	74 50	74 50	59 25	59 25	166 75	165 —	163 75
Juin	75 —	75 —	59 50	59 50	166 75	165 —	163 75
Juillet	75 50	75 50	60 —	60	166 75	165 —	163 75
Août	76 —	76 —	60 25	60 25	166 75	165 —	163 75
Sept	76 —	76 —	60 50	60 50	167 75	165 —	163 75
Octobre	— —	— —	60 75	60 75	168 —	165 —	163 75
Nov	— —	— —	61 —	61 —	168 —	165 —	163 75
Déc	— —	— —	61 25	61 25	168 —	165 —	163 75
Janv	— —	— —	— —	— —	168 —	165 —	163 75

Cours à Terme des Cotons

Publiés par la Caisse de Liquidation

MOIS	Précéd.	Matin	Soir
Février	83 5/8 X	82 3/4 PV	83 1/4 X
Mars	83 — PV	82 — PA	82 1/4 PV
Avril	82 5/8 X	81 1/2 PA	81 5/8 PA
Mai	81 7/8 PV	81 1/4 PV	81 1/4 A
Juin	81 1/4 X	80 7/8 X	81 3/8 PV
Juillet	81 1/4 V	80 3/8 PA	80 7/8 V
Août	80 1/4 A	79 7/8 PV	80 5/8 V
Septembre	78 7/8 V	78 — PA	78 1/4 X
Octobre	76 1/4 X	76 — PV	76 1/2 X
Novembre	75 3/8 X	74 7/8 PA	75 5/8 V
Décembre	75 — PV	74 1/4 A	74 3/4 PA
Janvier	74 3/4 V	74 3/8 PA	74 5/8 X

BULLETIN DES HALLES

MERCURIALES

HAVRE, (Marché Notre-Dame) le 6 février.

Cours des Légumes

Pommes de terre :

Saucisses du pays	les 100 kil.	16 —	18 —
Oignons	»	40 —	45 —
Carottes	»	8 —	9 —
Navets	»	8 —	9 —

ROUEN, vendredi 6 février

GRAINS ET FARINES. — Le blé a été vendu de fr. 24 — à 25 50 le quintal. Il était côté au marché précédent de fr. 24 — à 25 50 le quintal.

Le seigle a été vendu au prix de 19 fr. 50

L'avoine noire vendue de fr. 21 25 à fr. 23 50 le quintal (entrée d'octroi non comprise), a haussé de 0 fr. 05 au prix moyen de 22 fr. 42 le quintal.

L'avoine blanche, vendue de 19 fr. — à 20 fr. 25 le quintal (entrée d'octroi non comprise), a haussé de 0 fr. 74 au prix moyen de 19 fr. 70.

La farine a baissé de » fr. — par sac de 157 kil. nets, au prix moyen de 57 fr. 50, vendue de fr. 56 — à fr. 59 —. Le quintal est vendu de 35 fr. 67 à 37 fr. 57, au prix moyen de 36 fr. 62.

ESPÈCES	QUANTITÉS VENDUES hect.	quint.	PRIX COURS MOYEN l'hect.	LE QUINTAL 1ʳᵉ Q.	2ᵉ Q.	3ᵉ Q.
Blé	20	15	— —	25 50	— —	24 —
Seigle	4	3	14 02	—	19 50	— —
Orge	—	—	— —	— —	— —	— —
Avoine noire	82	39	10 67	23 50	22 42	21 25
— blanc.	—	13	— —	20 25	19 70	19 —

	PRIX MARCHÉ PRÉCÉDENT Sac de 157 k brut	Le quint.	MARCHÉ DE CE JOUR Sac de 157 k. brut	Le quint.
Farine de Froment	57 50	36 62	57 50	36 62

Place de la Rougemare

Le beurre a été vendu de fr 3 — à 3 40 le kilo.

Le beurre extra de Forges-les-Eaux a été vendu 3 80 le kilo.

Les œufs ont été vendus de fr. 14 50 à 15 50 le cent.

Les pommes de terre sont vendues sur le Vieux Marché dans les conditions suivantes :

Pommes de terre blanches..	8 —	l'hect.	
— — rouges....	11 —	—	
— — hollande...	12 —	—	

VILLE DU HAVRE

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN *(suivant les bases adoptées par la délibération municipale du 29 octobre 1902).*

Prix moyen de la farine	fr. 37 59	les 100 kil.
Frais de panification	12 »»	
Total	fr. 49 59	

PRIX DU PAIN
(au rendement de 130 0/0)

Le kilog	fr.	0 381
Les 6 kilog		2 28

Havre, le 7 février 1914.
Le maire, VIGNÉ, *adjoint*

FRUITS A CIDRE

Rouen, 6 Fév. — 523 hectol. de pommes ont été apportés sur le marché. Les transactions ont eu lieu aux prix de 3 fr. 20 à 3 fr. 50 l'hectolitre l'entrée d'octroi non comprise, s'élevant à 0 fr. 44 par hect.)

MARCHÉS AUX BESTIAUX

VILLE DU HAVRE
MARCHÉ AUX BESTIAUX DU VENDREDI 6 FÉVRIER 1914

ESPÈCES	AMENÉS	VENDUS Pour la Ville	Pour l'extérieur	PRIX du KILOG. de Viande nette sur place QUALITÉ 1ᵉ	2ᵉ	3ᵉ
Bœufs	49	21	2	1 90	1 85	1 80
Vaches	39	17	1	1 80	1 75	1 60
Taureaux	14	11	—	1 65	1 60	» —
Veaux	165	140	14	2 45	2 20	2 —
Moutons	383	290	69	2 85	2 60	2 30
Porcs	—	—	—	» —	» —	» —
Chèvres	—	—	—	» —	» —	» —
Veaux d'élevage..	18			de 25 à 40 fr.		
Totaux....	668	479	86			

PRIX EXTRÊMES	Bœufs	Fr. 2 —	à 1 60
	Veaux	2 60	2 —
	Moutons	3 —	2 30

PRIX MOYENS DES CATÉGORIES
Basés sur le Marché du Havre de ce jour

BŒUFS		MOUTON	
Aloyau .fr.	2 65	Gigots Côtelettes .fr.	3 35
Côtes fines, Queue, Noix, Naches	2 25	Epaules	2 75
Bas, Côtes, Epaules..	1 95	Cou, Poitrine, Ventre	2 15
Cou, Poitrine, Ventre, Jambes	1 60	Porc	» —
VEAU		CHEVAL (sans os)	
Derrière, Côtes, Rognons	2 95	Filet	1 —
Poitrine, Epaules	2 55	Beefteack	0 70 0 60
Cou, Jarret et Ventre	2 05	Le reste	0 30

Le maire, VIGNÉ *adjoint.*

ROUEN, vendredi 6 février

BESTIAUX	Amenés	Vendus	PRIX DU KILOGR 1. Q.	2. Q	3. Q.	PRIX extrême
Veaux....	243	243	2 50	2 35	2 20	2.70 2.—
Moutons..	—	—	».—	».—	».—	».— ».—
Porcs....	295	294	».—	».—	».—	».— ».—
Prix en viande nette avec tête			155	150	140	160 à 135

— au poids vif de 90 fr. à 115 fr.

PARIS (La-Villette), vendredi 6 février

BESTIAUX	Amenés	Vendus	Invendus	Poids moyen
Veaux	124	114	10	96 kil.
Qualités	1ʳᵉ qté	2ᵉ qté	3ᵉ qté	Prix extrêmes
Prix du kilog..	—	—	—	1 60 à 2 80

PARIS 6 Février

MOIS	AVOINES Précédente	Clôture	SEIGLES Précédente	Clôture
Courant	19 05 — —	19 — — —	18 75 — —	18 75 — —
Prochain	19 40 — —	19 20 — —	18 75 — —	18 75 — —
4 premiers	— —	— — — —	— — — —	— — — —
Mars-Av.	19 50 — —	19 30 — —	18 75 — —	18 75 — —
4 de Mars	19 70 19 75	19 65 — —	18 75 — —	18 75 — —
4 de Mai.	20 05 — —	19 90 20	18 75 — —	18 75 — —
Tendance	calme	lourde	calme	calme

MOIS	BLÉS Précédente	Clôture	FARINES Précédente	Clôture
Courant	26 50 20 55	26 45 26 50	35 40 —	35 40 — —
Prochain	26 75 —	26 70 26 75	35 20 — —	35 30 35 35
4 premiers	— — —	—	— — —	—
Mars-Av	26 85 26 90	26 85 — —	35 25 35 30	35 35 — —
4 de Mai	27 05 27 10	27 — —	35 40 — —	35 50 — —
de Mai.	26 95 26 90	26 90 26 95	35 40 — —	35 40 35 45
Tendance	faible	calme	faible	soutenue

MOIS	COLZA Précédente	Clôture	LIN Précédente	Clôture
Courant	75 25 76 25	75 50 76 50	58 50	58 50 —
Prochain	74 50 75 50	74 50 75 50	59 — 59 50	59 — 59 25
4 premiers	—	— — —	— — — —	— — — —
4 d'Octob.		— — —	— — — —	— — — —
Mars Av	74 — 75	74 75	59 50 —	59 50 59 75
4 de Mars	73 75 74 75	73 75 74 75	60 — 60 25	60 25 60 50
4 de Mai	73 50 73 75	73 25 74 —	61 — 61 25	61 50 61 25
4 derniers	— — —	— — — —	— — — —	— — — —
3 d'Octob.	— — — —	— — — —	— — —	— — — —
4 d'Octob.	— — — —	— — —	— — —	— — — —
Tendance	calme	calme	ferme	soutenue

MOIS	SPIRITUEUX Précédente	Clôture	SUCRES Précédente	Clôture
Courant	45 75 45 50	44 75 45 —	32 50 —	32 37 — —
Prochain	45 75 46 —	45 45 25	32 75 — —	32 62 — —
4 premiers	—	— — — —	— — — —	— — — —
4 d'Octob.	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —
Mars-Av.	46 25 — —	45 25 45 50	— — — —	— — — —
4 de Mars	24450	Succès 24450	33 — — —	32 75 — —
4 de Mai	46 50 46 75	46 — 46 25	33 37 —	33 25 — —
4 derniers	44 25 44 50	44 — 44 25	— — —	— — —
3 d'Octob.	43 75 44	43 50 43 75	— — — —	— — —
4 d'Octob.	— — — —	— — — —	32 25 — —	32 25 — —
Tendances	calme	calme	ferme	lourde

Sucres. — Roux, 29 — à 29 50 ; Raffinés, 64 50 à 65 —.

Farine de consommation. — Premières marques. Disponibles et Prochain : 61 — à — —. Autres Marques : Disponibles et prochain, 57 — à 62 —.

VENTES PUBLIQUES

HOTEL DES VENTES

La Vente d'aujourd'hui samedi 7 Février 1914, commencera à 9 heures 1/2. (3403)

AVIS DIVERS

Les petites annonces **AVIS DIVERS**, *maximum six lignes sont tarifées* **2 fr. 50** *chaque.*

Cession de Fonds

1ᵉʳ Avis

Par acte s. s. p., **M. Coquerel**, demeurant 98, boulevard Amiral-Mouchez, a vendu son fonds d'*EPICERIE* à **Mlle Debray**, demeurant 76, boulevard Amiral-Mouchez, où les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans les dix jours qui suivront la 2ᵉ insertion qui paraîtra le 17.

Prise de possession et paiement comptant le 28 février. 7.17 (3982z)

Vente de Fonds de Commerce

D'un acte sous seings privés, en date au Havre, du 5 février 1914, enregistré au même lieu, le 6 février, il appert que **M. Edouard CALLART** tenant garage d'automobiles au Havre, rue Frédérick-Lemaître, 28, assisté de M. Henri Noguères, arbitre de commerce au Havre, 9, rue Casimir-Périer, son liquidateur judiciaire, a vendu à la **Société anonyme des Automobiles et Cycles PEUGEOT**, dont le siège social est à Paris, 71 et 73, avenue de la Grande-Armée, le *Fonds de Commerce de Garage d'Automobiles* qu'il exploitait au Havre, rue Frédérick-Lemaître, 28.

Tout créancier que sa créance soit ou non exigible, devra faire au domicile ci-après indiqué, même par simple acte extrajudiciaire, opposition au paiement du prix de cette vente dans les dix jours qui suivront la seconde insertion du présent avis.

Domicile est élu au Havre, rue Casimir-Périer, nᵒ 9, au Cabinet de M. Henri Noguères, liquidateur judiciaire de M Edouard Callart. (3976)

Cession de Fonds de Commerce

1ᵉʳ Avis

Suivant acte sous signatures privées, en date du trois février 1914, **M. et Mme BASSET**, demeurant au Havre, 35, quai Colbert, ont vendu leur *fonds de débit, tabac et meublés*, sis à ladite adresse, à **M. et Mme POUPEL**, demeurant au Havre, 11, rue Bazan.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être formées dans les dix jours qui suivront le deuxième avis, au domicile élu par les parties au Havre, 4, rue du Lycée, en l'étude de Mᵉ BLACTOT, huissier. (3411)

PROFESSIONNELS
CAPITALISATION
ont intérêt à connaître les conditions de rémunération de la **Mutuelle Lyonnaise** capitalisation (entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat) ; avantages incomparables, titres de 1,000, 1,500 et 5.000 francs, tirages mensuels garantis. — S'adresser ou écrire à **M. BAYARD**, directeur régional, 75, boulevard de Strasbourg, au 2ᵉ, de 1 h. à 2 h. 6.7

Représentant
est demandé pour Le Havre et environs. Nouveau produit Belle situation.
Ecrire Boîte Nᵒ 35, à Lille. (3988)

ON DEMANDE des Courtiers pour représentation nouvelle, très lucrative.
Prendre l'adresse au bureau du journal. (3812)

EMPLOI DE SURVEILLANT
Vacant
Se présenter avec références à la Ligue Protectrice à Sanvic, en face la briqueterie Mathi. Jardinier de préférence. (3980z)

ON DEMANDE
Un OUVRIER PEINTRE
EN VOITURES
S'adresser au bureau du journal. (3993z)

ON DEMANDE pour le 1ᵉʳ Mars, présenté par ses parents Jeune Homme de 15 à 17 ans sachant aller à bicyclette, pour Courses et Nettoyage Magasin. — S'adresser « *Coin de Rue* », 109, rue Victor-Hugo. (3971)

ON DEMANDE un jeune Homme de 14 ans, pour débuter dans le commerce. — S'adresser Maison BELLENGER-ROZAY, nouveautés, place du Marché Notre-Dame. (3402)

ON DEMANDE un jeune Homme de 14 à 15 ans, très propre, présenté par ses parents, pour courses et nettoyage de bureau. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3407)

ON DEMANDE un Jeune HOMME de 14 à 15 ans, comme garçon de débit. Références exigées. — S'adresser au bureau du journal. (3110z)

JEUNE HOMME 26 ans, maréchal ferrant, *demande place.*
Prendre l'adresse au bureau du journal (3981z)

COMMERÇANT 45 ans, demande à faire des Encaissements, sauf le dimanche. Peut fournir petite caution. — S'adresser au bureau du journal. (3979z)

JARDINIER
demande JOURNÉES BOURGEOISES
Ecrire A. D. G., bureau du journal. (3968z)

VALET DE CHAMBRE ayant de bonnes références, *CHERCHE PLACE* en maison bourgeoise. — S'adresser à **L'Impartial**, 11, rue du Havre, à Sainte-Adresse. (3992z)

L'OR brisé repris à 3 fr. le gramme en échange d'*Occasions superbes*
G. MILLIAUD
63, rue de Paris
ACHATS au COMPTANT de Diamants, Montres et Bijoux.

ON DEMANDE Une bonne Vendeuse pour Accessoires de Bicyclettes et Voitures d'Enfant.
S'adresser au bureau du journal. (3405)

BULLETIN des HALLES

COMMUNES	DATES	BLÉS Sacs	Prix	Hausse	Baisse	PAIN Taxe officielle	SEIGLE sacs	Prix	ORGE sacs	Prix	AVOINE sacs	Prix	BEURRE	ŒUFS
Montivilliers	5 Fév.	140	25 11	» —	0 21	1 fr. 0 31	—	— —	—	— —	121	14 25	1 70	1 75
St-Romain	31 Janv.	340	25 21	» —	0 18	6 » 1 98	—	— —	—	— —	97	14 50	3 25	14 —
Bolbec	2 Fév.	183	50 47	» —	0 35	3 » 1 01	—	— —	—	— —	63	14 —	1 70	1 70
Lillebonne	4 —	276	24 77	» —	0 22	6 » 1 90	—	— —	—	— —	24	19 33	1 89	1 80
Gonneville	4 —	198	24 98	» —	0 15	6 » 1 90	—	— —	—	— —	79	13 75	1 60	1 75
Goderville	3 —	746	24 70	» —	0 23	6 » 1 90	—	— —	—	— —	83	13 65	1 65	1 65
Fécamp	31 Janv.	—	—	» —	» —	6 » 1 90	—	— —	—	— —	28	20 50	1 50	1 40
Yvetot	4 Fév.	708	25 10	» —	0 33	1 » 0 33	2	15 50	3	21 —	78	18 30	1 65	1 55
Caudeb.-en-Caux.	31 Janv.	120	50 39	» —	0 07	6 » 2 30	—	— —	2	44 —	80	14 —	1 70	1 20
Fauville	30 —	230	49 63	» —	0 44	6 » 1 90	—	— —	—	— —	62	14 50	1 55	1 50
Valmont	4 Fév.	—	—	—	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	—	— —	1 60	1 45
Cany	2 —	—	—	—	» —	1 » 0 32	—	— —	—	— —	—	18 70	3 —	1 35
Yerville	3 —	62	25 —	» —	» —	6 » 1 95	—	— —	—	— —	22	13 50	3 20	1 40
Doudeville	31 Janv.	170	25 —	» —	» —	6 » 1 95	—	— —	—	— —	60	18 50	1 55	1 35
Bacqueville	4 Fév.	—	—	—	» —	6 » 2 10	—	— —	—	— —	—	18 25	3 40	10 —
Pavilly	5 —	114	26 —	» —	» —	1 » 0 36	4	16 —	1	22 50	77	15 50	1 70	1 70
Dieppe	31 Janv.	—	—	» —	» —	1 » 0 34	—	— —	—	— —	14	10 85	2 90	20 —
Duclair	3 Fév.	95	25 50	» —	» —	1 » 0 36	14	17 —	11	21 75	115	15 —	3 30	1 35
Rouen	31 Janv.	8	24 75	» —	» —	» » »	2	— —	10	23 00	38	18 96	3 20	15 50
Neufchâtel	31 —	10	24 37	» —	» —	4 » 1 45	—	— —	12	21 64	50	20 —	3 10	15 50

NOTA. — Les prix du Blé s'entendent par 100 kilos à Montivilliers, Saint-Romain, Lillebonne, Gonneville Goderville, Yvetot, Yerville, Doudeville, Bacqueville, Pavilly, Duclair ; par 200 kilos : Bolbec, Criquetot Fécamp Fauville, Caudebec, Cany, Valmont, Saint-Valery.

BOURSE DE PARIS du 6 Février 1914

Valeurs Diverses	au COMPTANT C. Précéd.	D. Cours	Valeurs Diverses OBLIGATIONS	au COMPTANT C. Précéd.	D. Cours	Valeurs Diverses OBLIGATIONS	au COMPTANT C. Précéd.	D. Cours
RENTES								
3 0/0 Français	87 30	87 20	Paris 1865 4 %	537 —	535 —	Marseille	432 —	437 —
3 0/0 Amortissab	90 —	90 —	— 1871 3 %	397 —	395 —	Bône Guelma	403 50	401 —
			— — ¼	406 50	406 50	Chemin de fer écon.	387 75	386 25
ACTIONS			— 1875 4 %	522 —	520 50	Est-Algérien	398 —	397 25
Banque de France..	4.490 —	4.490 —	— 1876 4 %	522 75	519 —	Est 3 % ancienne.	413 75	413 75
— de Paris...	1.710 —	1.700 —	— 1892 2 ½	313 —	312 —	— nouvelle..	407 75	407 75
Compt. d'Escompte	1.062 —	1.060 —	— — ¼	89 50	89 50	— 2 ½ %....	372 —	369 —
Crédit Foncier	890 —	890 —	— 1894-96 2 ½	315 —	312 —	P.-L.-M. fusion anc.	401 —	400 75
Crédit Lyonnais	1.740 —	1.740 —	— — ¼	86 —	86 —	— — nou.	404 —	403 —
Société Générale	813 —	815 —	— 1898 2 %	370 50	368 50	— 2 ½ %....	364 —	364 50
Est 500 fr. t. p.	928 —	923 —	— — ¼	402 —	104 —	Nord 4 % Janv./Juil..	494 —	494 —
P.-L.-M.	1.300 —	1.30. —	— 1899 2 %	351 —	347 50	— 3 % ancienne.	410 —	410 —
Midi 500 fr. t. p.	1.400 —	1.405 —	— — ¼	92 —	93 50	— — nouvelle.	413 —	413 —
Nord 400 fr. t. p.	1.745 —	1.710 —	— 1904 2 ½	392 —	395 —	— 2 ½ %....	376 50	376 50
Orléans 500 fr. t. p.	1.340 —	1.344 —	— — 1/5	81 50	83 —	Orléans 3 % ancien	416 —	415 —
Ouest 500 fr. t. p.	895 —	892 —	— 1905 2 ¾	351 75	348 75	— — 1884...	441 —	440 —
Transatlantique	156 50	159 50	— — ¼	86 25	86 50	— 1895 2 ½ %	366 —	361 —
Messageries Marit..	121 —	121 —	— 1910 2 ¾	333 50	333 50	Ouest 3 % ancienne	408 —	406 —
Métaux	770 —	762 50	— — ¼	166 —	167 55	— — nouvelle	410 —	407 50
Boléo	775 —	779 —	— — 3 %	362 —	357 —	— 2 ½ %....	365 50	365 —
Suez, actions	5.090 —	5.100 —	— — ¼	89 —	87 75	Ouest-Algérien 3 %	399 —	399 —
Suez (parts)	2.315 —	2.280 —	— 1912 3 %	259 —	259 —	Autrichiens	395 —	399 —
Suez (Société civ.).	3.620 —	3.649 —	Foncières 1879 3 %	490 —	490 —	Nord-Espagne	765 —	368 —
Russe 4 % consol..	91 30	91 55	— 1883 s. lots	393 25	393 25	Tramways Cᵉ Franc.	452 —	451 —
— 3 % 1891	77 —	76 90	— 1885 2,60..	398 —	398 —	Messageries Marit..	371 —	370 —
— 3 % 1896	74 1.	73 75	— 1885 ¼	90 —	90 —	Transatlantique	330 —	— —
— 1906	103 55	103 50	— 1895 2,80..	405 —	405 —	Suez obl. 5 %	599 50	597 —
— 1909	97 60	97 35	— 1903 3 %	445 25	448 —	— 3 % 1ʳᵉ s.	435 —	— —
— 1867/69	89 80	90 05	— 1909 3 %	246 75	246 75	— 3 % 2ᵉ s.	414 75	412 —
— 4 % 1880	89 30	89 30	Commun. 1879 2,60..	448 —	450 —	— bons de coup.	85 75	85 75
— 4 % 1889	88 50	88 50	— 1880 3 %	490 —	493 50	Argentin 1897-1900..	84 80	— —
— 4 % 1890 2-3ᵉ	88 75	88 80	— 1891 3 %	359 50	356 —	Brésil 5 % 1895	93 20	91 70
— 4 % 1893	88 20	88 40	— 1892 2,60..	390 —	390 —	— 4 % Rés.	75 40	75 30
Intérieur 4 % 1894	92 30	— —	— 1899 2,60..	390 50	390 50	Cape Copper	113 50	109 —
Bons Panama	115 —	115 —	— 1906 3 %	458 —	460 —	Tharsis	181 —	180 —
Tréfilerie du Havre.	249 —	249 —	— 1912 3 %	230 —	230 25	Goldfields	66 —	66 50
Compag. Havraise	650 —	665 —	— 1912 t. payé	248 —	248 —	Rand Mines	162 50	161 —

CHEMINS DE FER DE L'ETAT (Service d'Hiver modifié au 7 Décembre 1913)

Ligne du Havre à Dieppe (par Fécamp et Cany)

GARES	123	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	
Le Havre dép.	....	6 42	11 »	— —	16 20	20 42	
Graville-Sainte-Honorine	par Bréauté-Beuzeville	6 47	11 5	— —	16 25	20 47	
Harfleur		6 52	11 10	— —	16 30	20 52	
Rouelles		»	11 14	— —	»	20 56	
Demi-Lieue (a)		»	11 18	— —	»	21 »	
Montivilliers		6 58	11 21	— —	16 36	21 7	
Epouville		7 4	11 27	— —	16 42	21 13	
Rolleville		7 12	11 36	— —	16 50	21 21	
Turretot-Gonneville		7 20	11 44	— —	16 58	21 32	
Criquetot-l'Esneval		7 29	11 52	— —	17 6	21 42	
Ecrainville		7 35	11 58	— —	17 12	21 50	
Goderville		7 42	12 5	— —	17 19	22 »	
Les Ifs arr.	4 53	7 50	12 13	— —	17 27	22 11	
Les Ifs dép.	4 57	8 11	12 19	— —	17 30	22 24	
Fécamp arr.	5 10	8 24	12 31	— —	17 43	22 34	
Fécamp dép.	5 20	9 »	13 10	14 27	18 14	— —	
Fécamp-Saint-Ouen	5 25	9 7	13 15	14 3	18 19		.....
Colleville	5 31	9 15	13 21	14 38	18 25		par Bréauté-Beuzeville
Valmont	5 37	9 23	13 27	14 44	18 31		
Ourville	5 47	9 35	13 38	14 55	18 41		
Grainville-la-Teinturière	5 55	9 50	13 46	15 3	18 49		
Cany arr.	6 »	9 58	12 52	15 9	18 54		
Cany dép.	6 3	10 3	13 55	15 12	18 57		
Saint-Vaast-Bosville arr.	6 12	10 14	14 6	15 23	19 6		
Saint-Vaast-Bosville dép.	6 31	10 46	14 24	16 25	19 53		
Héberville	6 40	10 56	14 34	16 35	20 3		
St-P.-le-Viger-Fontaine-le-Dun	6 49	11 5	14 43	16 44	20 12		
Luneray	6 58	11 15	14 56	16 54	20 22		
Gueures-Brachy	7 5	11 22	15 3	17 4	20 29		
Ouville-la-Rivière	7 13	11 31	15 17	17 10	20 38		
Offranville	7 23	11 42	15 28	17 21	20 49		
Petit-Appeville	7 31	11 50	15 36	17 29	20 57		
Dieppe arr.	7 38	11 57	15 43	17 35	21 3		8 »

GARES	123	123	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Dieppe dép.	——	5 8	8 14	10 42	14 15	17 41	19 39
Petit-Appeville	——	5 14	8 20	10 49	14 21	17 47	19 45
Offranville	——	5 22	8 28	10 58	14 30	17 55	19 53
Ouville-la-Rivière	——	5 34	8 40	11 10	14 42	18 7	20 5
Gueures-Brachy	——	5 41	8 47	11 23	14 49	18 14	20 12
Luneray	——	5 48	8 54	11 31	14 57	18 21	20 23
St-P.-le-Viger-Font-le-Dun	——	5 57	9 3	11 41	15 7	18 29	20 32
Héberville	——	6 7	9 13	11 51	15 16	Le Samedi jour du marché de Dieppe	20 42
Saint-Vaast-Bosville arr.	——	6 18	9 24	12 1	15 26		20 53
Saint-Vaast-Bosville dép.	——	6 28	9 27	12 23	15 38		20 55
Cany arr.	——	6 39	9 38	12 34	15 49		21 6
Cany dép.	——	6 42	9 41	12 37	15 52		21 9
Grainville-la-Teinturière	——	6 49	9 48	12 43	15 59		21 15
Ourville	——	6 58	9 57	12 51	16 8		21 24
Valmont	——	7 7	10 6	13 »	16 17		21 34
Colleville	——	7 14	10 13	13 7	16 24		21 40
Fécamp-Saint-Ouen	——	7 20	10 19	13 16	16 30		21 46
Fécamp arr.	——	7 26	10 24	13 24	16 35		21 52
Fécamp dép.	6 46	7 44	10 36	13 44	17 10		22 3
Les Ifs arr.	6 58	7 57	10 49	13 57	17 23		22 19
Les Ifs dép.	7 2	8 3	10 58	13 59	17 54		22 22
Goderville	7 11	par Bréauté-Beuzeville	11 7	14 8	18 3		.....
Ecrainville	7 18		11 13	14 14	18 9		Par Bréauté-Beuzeville
Criquetot-l'Esneval	7 28		11 20	14 21	18 15		
Turretot-Gonneville	7 34		11 28	14 28	18 21		
Rolleville	7 44		11 43	14 37	18 30		
Epouville	7 49		11 49	14 44	18 35		
Montivilliers	7 56		11 59	14 50	18 40		
Demi-Lieue (a)	7 59		12 2	14 54	18 44		
Rouelles	8 3		12 6	14 57	18 47		
Harfleur	8 7		12 10	15 1	18 51		
Graville-Sainte-Honorine	8 11		12 14	15 7	18 56		1.2 1.2.3
Le Havre arr.	8 16	9 23	12 20	15 12	19 4		23 17 1 46

DENTIERS
SOLIDES
BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE

52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse

Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs

Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures

Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 pr 5 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 pr 90 f., de 200 pr 100 f.

Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

D'un *goût très agréable*, se recommande pour la guérison des **Toux, Rhumes, Bronchites, Grippe** et toutes les **Affections de la Poitrine.**

Le paquet pour 2 Litres de Tisane : **0 fr. 40**

DÉPOT dans toutes les Pharmacies et Herboristeries

VANNERIE
A. DRIEU

2 rue Jules-Lecesne. — Havre

Articles de Voyages, Berceaux, Moïses, Layettes, Pèse-Bébés, Tables à ouvrage, Bonbonnières, Biberots, Corbeilles à pain, papier, correspondance; *Paniers* service, bouchers, boulangers, épiciers, blanchisseuses, linge, provisions, etc., *Mannes* pour entrepreneurs. LJS (8589)

RELIGIEUSE des hôpitaux envoie grat. et discrètement la méthode pour guérir radicalement par les plantes tous les vices du sang, les maladies de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, glandes, hémorroïdes et goître, la constipation, les maladies d'estomac, les maladies de poitrine; bronchite chronique, asthme, catarrhe, les maladies des reins. Après avoir essayé en vain tous les remèdes préconisés, cette méthode nouvelle, simple et sûre contre toutes les maladies chroniques et rebelles, m'a guérie. Ecrire à sœur BONNEFOY, *31, rue Carnot, Avignon.* (21) (Vaucluse).

LES VERITABLES

PASTILLES VALDA
ANTISEPTIQUES

ne se vendent qu'EN BOITES portant le nom VALDA et jamais autrement

POUR VOUS PRÉSERVER, POUR VOUS GUÉRIR

des Rhumes, Maux de Gorge, Laryngites, Rhumes de Cerveau, Bronchites récentes ou invétérées, Grippe, Influenza, Asthme, Emphysème, etc.

DEMANDEZ, EXIGEZ-BIEN

dans toutes les Pharmacies

LES VÉRITABLES PASTILLES VALDA

en BOITES de 1 fr. 25 semblables au modèle ci-dessus

CAVES GÉNÉRALES
Eaux-de-Vie d'Algérie

Eau-de-Vie d'Algérie, trèfle bleu.	le litre nu	2	50
Eau-de-Vie d'Algérie, trèfle rouge	. . .	3	»
Fine d'Algérie * *	la flûte-litre logée	3	25
d°	la 1/2 flûte logée	1	75
Fine d'Algérie * * *	la flûte-litre logée	3	75
d°	la 1/2 flûte logée	2	»
Fine d'Algérie * * * *	la flûte-litre logée	4	50
d°	la 1/2 flûte logée	2	40

PRÉPARATION spécialement recommandée pour les Enfants

Emulsion Blanche
CRÈME D'HUILE DE FOIE DE MORUE AU GLYCÉROPHOSPHATE DE CHAUX

TRÈS AGRÉABLE A BOIRE

LE LITRE **3 fr. 25** — LE DEMI-LITRE **1 fr. 75**

Un Superbe Tire-Bouchon de Poche et *Une Boîte de PASTILLES de Menthe anglaise* **seront offerts** *à tout acheteur d'un Litre d'Emulsion*

CYCLISTES DEMANDER au

Grand Garage Georges Lefebvre
89 à 95, Cours de la République - HAVRE

Les Catalogues des Bicyclettes et Motocyclettes PEUGEOT et TERROT 1914

VOIR LES NOUVEAUX MODÈLES

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Vente à Crédit depuis 10 fr. par Mois

FORTE REMISE AU COMPTANT

Grand Choix de VOITURES d'ENFANTS - MACHINES à COUDRE

ONZE GRANDS PRIX HORS CONCOURS

RHUM CHAUVET

ARÔME, FINESSE INCOMPARABLES

A. Flambart et L. Valet
131, 133, 139, Cours de la République, LE HAVRE

Les Samedi 7 Février, Dimanche, Lundi, Mardi et Jours suivants

SOLDES
A tous les Rayons

RABAIS D'INVENTAIRE
50 à 70 0/0

VOIR C'EST PROFITER

Fournisseur de " l'Union Economique "

TOUTES LES FEMMES
DOIVENT SAVOIR

que la plupart des maladies dont elles souffrent proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien.

Elles doivent surtout

NE PAS OUBLIER

QUE LA

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

est faite expressément pour prévenir et guérir les moindres malaises aussi bien que les infirmités les plus graves qui les menacent depuis **l'Age de la FORMATION** jusqu'au **RETOUR D'AGE** : *Règles irrégulières ou douloureuses, Pertes blanches, Suites de couches,* **Métrites, Fibromes,** *Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Varices,* **Phlébites,** *Hémorroïdes, Maladies de l'Intestin, de l'Estomac et des Nerfs, Migraines, Vertiges, Etourdissements, Congestion, Faiblesse,* **Neurasthénie.**

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** se vend partout **3 fr. 50** le flacon, **4 fr. 10** franco gare. Les trois flacons, **10 fr. 50** franco contre mandat-poste adressé Pharmacie **Mag. DUMONTIER,** à Rouen.

(Notice contenant Renseignements gratis)

VOTRE INTÉRÊT est d'acheter votre EAU DE COLOGNE
Aux Caves Phénix
Vendue 30 0/0 moins cher qu'ailleurs

3 fr. 75 le litre, à 60 degrés — **5 fr.** le litre, à 80 degrés

Maison unique : 115, cours de la République

RHUM PHÉNIX —:— PHÉNIX DES RHUMS

Mme CIRCÉ
Célèbre Médium de Paris

Sujet merveilleux reconnu par les plus hautes sommités de Paris. *Elle seule* pouvant vous dire les pensées les plus secrètes de la personne aimée, et vous dire la date exacte des événements.

Télépathie — Prescience

Reçoit tous les jours, **rue Racine, 16,** *au 1er étage* (escalier dans la cour)

—: Science - Loyauté - Discrétion :— (3410z)

Volets mécaniques en fer et bois
Systèmes Brevetés

RENOUARD, Constructeur

58, Rue de l'Eglise, 58

Téléphone : 13.71 S (3031)

Fonds de Commerce à vendre
BOULANGERIE
Sise au Havre, rue Gustave-Brindeau, 118

A Céder de Suite

S'adresser, pour traiter, à M. LE GOIS, 22, rue Casimir-Périer, 21, Havre. Y.8 (3975)

Très bon Fonds d'Entrepositaire
à vendre dans le Calvados. S'adresser pour tous renseignements, AGENCE DESMOULINS, Deauville. —» M.

HAVRE
Imprimerie du Journal *Le Havre*
35, rue Fontenelle.

L'Administrateur-Délégué-Gérant : **O. RANDOLET**

SPÉCIALITÉ

Traitement à forfait contre la chute des cheveux, repousse certaine de la chevelure avec la **Lotion** et la **Pommade des Druides.**

Pommade : **1,25** *et* **3** *fr. — Lotion :* **1,25** *et* **3,50**

Salon pour Dames ; Abonnement pour les soins de la Chevelure ; Schampoing avec séchoir électrique : 1 fr. 50 ; Ondulations.

GARNIER, Coiffeur, 9, rue de Paris, 9

La *Pommade* et la *Lotion des Druides* se trouve dans toutes les Pharmacies, Magasins et Parfumeries. 7.10.13.16.19.24.27f 2.5.9mr (3997)

Entrepôt de Bouteilles et Dames-Jeannes
Flaconnerie et Articles pour Pharmaciens Distillateurs et Droguistes

SEVESSAND FRÈRES
25, rue du Général-Faidherbe

Bouteilles à huile pour Epiceries

BOUCHONS ET ARTICLES DE CAVES

3.7.11.19.23.27B (6526)

OUVRIÈRES LAVEUSES
sont demandées à la Blanchisserie L. PASSELAIS, 21, rue Garibaldi, Sanvic.

Travail assuré à l'Année 6.7.8 (3981z)

ON DEMANDE DE SUITE, une bonne Ouvrière Repasseuse S'adresser chez M. LEVASSEUR, 29, rue Lesueur. (3984z)

ON DEMANDE UNE OUVRIÈRE REPASSEUSE S'adresser chez Mlle LECONTE, 14, rue Fontenelle. (3989z)

ON DEMANDE pour les environs de Londres, une **FEMME DE CHAMBRE** sachant très bien coudre ou une **Ouvrière** voulant bien faire le service de femme de chambre. Inutile de se présenter sans très bonnes références. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 4.7 (3850)

ON DEMANDE une Bonne à tout faire sachant ménage et cuisinr, de 20 à 30 ans. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3990z)

VERMOUTH FLORE
Marque de premier ordre

BITTER TOPAZE

Choix extra

Vente en Gros : P. DANVERS, Havre Mes (1539)

ON DEMANDE une Bonne à tout faire forte, pour 2 personnes. — Couchée. Prendre l'adresse au bureau du journal. 7.8 (3400)

ON DEMANDE DE SUITE

UNE BONNE DE 25 A 35 ANS
Bons Gages

7, rue Ventenat. (3995z)

BONNE COUTURIÈRE
demande JOURNÉES BOURGEOISES

S'adresser au bureau du journal. (3978z)

ON DEMANDE **LOUER de suite,** année en année, PETIT APPARTEMENT, rez-de-ch., 1er ou 2e, 2/3 pièces meub. ou non meub., place Gambetta ou proximité.— Ecrire D. E. bureau du journal. (3794z)

ON DEMANDE à louer de suite : 3 Pièces rez-de-chaussée ou 1er Etage, quartier Saint-Joseph à la place Thiers. Ecrire au bureau du journal aux initiales M. H. 39. (3991z)

A LOUER

BEAUX BUREAUX & MAGASINS
Installation moderne. Libres de suite.

Prendre l'adresse au bureau du journal. —» (3595)

CHAMBRE MEUBLÉE
Avec Cabinet de toilette

A louer, très confortable, plein centre, 40 fr. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3409z)

CYCLISTES ! Dans VOTRE INTÉRÊT voyez chez

FONTAINE-LEDUC
56, Rue Thiers - Havre

Les Nouveaux MODÈLES des Bicyclettes Marques :

LA FRANÇAISE - DIAMANT - LAPIZE - MARYLAND

TOURISME, 3 vitesses à carter bain d'huile. — Email noir, filets or.

ROUTE, émail vert olive, filets or.

COURSE, soudure autogène, **Munies des derniers perfectionnements**

Ateliers de Réparations : 9, rue Ernest-Renan

PRIX MODÉRÉS — MAISON DE CONFIANCE

ON REÇOIT les BONS de " L'UNION ÉCONOMIQUE "

Demander les CATALOGUES 1914 des BICYCLETTES et MOTOCYCLETTES 7.19.28f 12m

PROFITEZ DE SUITE
de l'offre exceptionnelle que je vous fais. J'ai marqué intentionnellement et très visiblement à mon étalage

Une MONTRE au 1/5e de sa VALEUR

Toute personne la découvrant parmi les autres peut se la procurer au PRIX MARQUÉ.

Cette réclame durera jusqu'au 15 courant.

LELEU, 40, rue Voltaire (Téléph. 1404)

20 0/0 d'Escompte sur tous les Catalogues que vous recevrez. (3983z)

A VENDRE

Poney et Charrette anglaise
Le tout pour 325 fr. (ou à vendre séparément). S'adresser, 19, rue Bazan. (3408z)

POMMES A CIDRE
de la Vallée d'Auge

tardives et saines. — Se presser. Ecrire ou s'adresser à Robert DUBOSQ, 106, rue Gambetta, Sanvic. (3988)

CHAMBRE A COUCHER
noyer ciré, comprenant : Grande armoire à glace 1 porte, lit et sommier, table de nuit.

175 francs

Buffet étagère	28	fr.
Fourneau de cuisine neuf..	55	»
Grand lit, très bon noyer, et sommier.....	60	»
Armoire pleine, 2 portes noyer....	70	»

23, rue d'Etretat (près la Brasserie Paillette)

TORPÉDO
12 H. P. 4 cylindres 4 places. Belle occasion. S'adresser au GARAGE G. LEFEBVRE, 91, cours de la République. 6.7 (3932)

IMPRIMERIE du PETIT HAVRE
35, rue Fontenelle, 35 — LE HAVRE

TRAVAIL SOIGNÉ — EXÉCUTION RAPIDE

SPÉCIALITÉ D'IMPRESSIONS Commerciales, Industrielles et Administratives

LETTRES DE DÉCÈS

en une heure

AFFICHES — CATALOGUES — PRIX-COURANT — CARNETS — CIRCULAIRES — MEMORANDUMS — TABLEAUX

CARTES DE VISITE — REGISTRES — PROGRAMMES — MENUS — ENVELOPPES — FACTURES — MANDATS, ETC.

BILLETS DE NAISSANCE -:- LETTRES DE MARIAGE

Biens à Louer

A LOUER
de suite ou pour Pâques

BEL APPARTEMENT

5 pièces, w.-c. d. l'app., eau et gaz, **525** fr. Rue Dumé-d'Aplemont, 10. 7.9 (3977z)

Annonces Judiciaires

Etude de Me Henry JACQUOT, avoué au Havre, boulevard de Strasbourg, n° 122.

Assistance judiciaire. — Décision du vingt septembre mil neuf cent treize.

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil du Havre, le dix-neuf décembre mil neuf cent treize, enregistré,

Entre : Monsieur Georges-Marius **DEMARE,** frappeur, demeurant au Havre, rue Hilaire-Colombel, n° 50.

Demandeur ayant Me H. Jacquot pour avoué constitué ;

Et Madame Jeanne-Caroline **GOURVIL,** épouse de Monsieur Georges-Marius Démare susnommé, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait au Havre, rue Jules-Masurier, n° 33.

Défenderesse défaillante.

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux Démare-Gourvil au profit de Monsieur Démare, avec tous effets et suites de droit.

Pour extrait publié conformément à l'article 247 du Code civil, en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le président du Tribunal civil du Havre, le cinq février mil neuf cent quatorze, enregistrée, pour faire courir à l'égard de la dame Démare les délais d'opposition ou d'appel.

Au Havre, le six février mil neuf cent quatorze.

Signé : H. JACQUOT. (9000)

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIEY (4, 6 et 8 pages)

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposée ci-contre